



Étude de pré faisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain

Rapport sectoriel no 7 Aspects environnementaux

Contrat PJCCI No 61100

Février 2011



Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated

Canada

Transports
Québec 



Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated
Canada



Étude de pré faisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain

Contrat PJCCI no 61100

Rapport sectoriel no 7

Aspects environnementaux

Date : Février 2011

CONSORTIUM BCDE

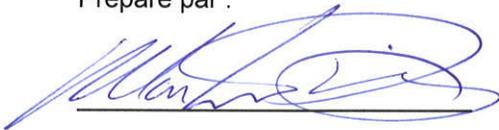


Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée
Ministère des Transports du Québec

Étude de pré faisabilité portant sur le remplacement de l'actuel pont Champlain

Rapport sectoriel n° 7
Environnement
Février 2011

Préparé par :



Martin Dorais, M.Env., SEAC, VEA

Vérifié par :



Jean-Claude Therrien, ing.

N° OIQ : 016 880

Consortium BCDE

1060, rue University, bureau 600
Montréal (Québec) Canada H3B 4V3
Téléphone : 514.281.1010
Télécopieur : 514.281.1060

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
EXECUTIVE SUMMARY	3
1 INTRODUCTION	5
2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES	6
3.1 Zones de contamination.....	6
3.2 Milieux naturels sensibles et/ou protégés	11
3.2.1 <i>Secteur élargi</i>	11
3.2.2 <i>Zone d'étude</i>	12
3.3 Milieux humains sensibles et sites archéologiques	14
3.3.1 <i>Milieux humains sensibles</i>	14
3.3.2 <i>Sites archéologiques</i>	20
3.4 Démolition des structures actuelles	24
3 IMPACTS APPRÉHENDÉS DES SOLUTIONS TUNNEL.....	25
3.1 Solution tunnel foré	25
3.1.1 <i>Mesures de mitigation et de compensation</i>	25
3.2 Solution tunnel à faible profondeur	26
3.2.1 <i>Mesures de mitigation et de compensation</i>	27
3.3 Tableau comparatif des solutions tunnel	27
4 IMPACTS APPRÉHENDÉS DES SOLUTIONS PONT	30
4.1 Solution pont à piles alignées	31
4.1.1 <i>Mesures de mitigation et de compensation</i>	31
4.2 Solution pont à piles décalées	32
4.2.1 <i>Mesures de mitigation et de compensation</i>	33
4.3 Tableau comparatif des solutions pont	33
5 DÉMOLITION DU PONT ACTUEL.....	36
5.1 Déconstruction par explosion contrôlée.....	37
5.2 Déconstruction du pont actuel	38
5.3 Tableau comparatif des SOLUTIONS de démolition du pont actuel	39
6 EXIGENCES LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.....	41
6.1 Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN).....	41
6.2 Loi sur les pêches du Canada	41
6.3 Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.....	42

TABLE DES MATIÈRES

6.4	Règlement québécois sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement	42
6.5	Loi sur la qualité de l'environnement et Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec	43
7	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	44
7.1	Rappel des recommandations	44
7.2	Études complémentaires à réaliser avant les travaux	45
7.2.1	Études d'impacts environnementaux	45
7.2.2	Fouille des sites archéologiques de l'île des Sœurs.....	46
7.2.3	Protection de la navigabilité aérienne.....	46
7.3	Rappel des coûts environnementaux.....	47

Tableaux

Tableau 2.1	: Sites contaminés répertoriés.....	6
Tableau 3.3	: Tableau comparatif des solutions tunnel.....	26
Tableau 4.3	: Tableau comparatif des solutions pont.....	32
Tableau 5.3	: Tableau comparatif des méthodes de démolition du pont actuel.....	38
Tableau 7.1	: Tableau récapitulatif des recommandations.....	42
Tableau 7.3	: Tableau récapitulatif des coûts environnementaux.....	45

Figures

Figure 2.1a	: Progression des remblais de 1801 à 1968.....	5
Figure 2.1b	: Localisation approximative des sites contaminés.....	7
Figure 2.3.1a	: Affectation des sols – île des Sœurs.....	14
Figure 2.3.1b	: Affectation des sols – Rive-Sud.....	15
Figure 2.3.1c	: Affectation des sols – Arrondissement Sud-Ouest.....	16
Figure 2.3.1d	: Développement urbain – Rive-Nord.....	17
Figure 2.3.1e	: Développement urbain – Rive-Sud.....	17
Figure 2.3.2	: Localisation des sites archéologiques.....	21
Figure 5.1	: Démolition du Lake Champlain Bridge.....	35
Figure 5.2	: Démolition du Sunshine Bridge.....	36

TABLE DES MATIÈRES

Annexes

Annexe 1 : Information obtenue du Centre de données du patrimoine naturel du Québec

Annexe 2 : Plans de localisation des contraintes environnementales

Annexe 3 : Impacts de la déconstruction du pont Champlain

Propriété et confidentialité

« Ce document d'ingénierie est l'œuvre du consortium BCDE et est protégé par la loi. Ce rapport est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée et du ministère des Transports du Québec. »

REGISTRE DES RÉVISIONS ET ÉMISSIONS		
No de révision	Date	Description de la modification et/ou de l'émission
00	1 ^{er} février 2011	Version finale

Ce rapport a été préparé par Martin Dorais, M.Env., SEAC, VEA et vérifié par Jean-Claude Therrien, ing. César Aguilar, M.Env. et Pascale Barrière, ing. jr. ont également participé à l'élaboration de ce rapport.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le rapport sectoriel Environnement de l'étude de préféabilité du remplacement de l'actuel pont Champlain, permet l'identification des principales contraintes environnementales pouvant influencer le développement du projet.

L'existence de deux sites archéologiques sur la pointe nord de l'île des Sœurs à proximité du tracé des options tunnel et pont constitue la première contrainte. Bien que les sites ne soient pas classés au sens de la Loi sur les biens culturels, ils bénéficient d'un statut de protection de la part du ministère des Affaires culturelles, des Communications et de la Condition féminine (MACCCF) et de la Ville de Montréal. Mais plus encore, un de ces sites revêt une importance spirituelle pour la communauté mohawk de Kahnawake depuis que les restes d'un enfant y ont été exhumés à l'occasion des dernières fouilles archéologiques. Toute construction prévue au-dessus de ces sites devra possiblement faire l'objet d'entente avec le MACCCF, la Ville de Montréal et la communauté mohawk.

La seconde contrainte environnementale est la protection d'herbiers aquatiques qui constituent des sites de frai pour quelques espèces de poisson. Ces milieux sensibles se trouvent sur le tracé des options tunnel et pont à la hauteur de l'île des Sœurs ainsi que dans la voie maritime. Toute destruction d'une partie de ces habitats nécessitera la mise en œuvre de mesures de compensation environnementale. De plus, les travaux en eau font l'objet de périodes de restriction des travaux associées à la fréquentation des eaux du fleuve et de la voie maritime par des espèces de poissons lors d'étapes sensibles de leur cycle reproductif : restriction du 20 décembre au 31 juillet.

La troisième contrainte environnementale d'importance est la proximité du pont Champlain actuel du refuge d'oiseaux migrateurs de l'île de la Couvée. Or, le tracé des options tunnel et pont traverse le refuge en question et nécessitera des autorisations des autorités environnementales fédérale et provinciale, puisque le dérangement des espèces sensibles qui fréquentent le refuge est interdit du 1^{er} avril au 31 octobre.

Enfin, les informations obtenues du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada indiquent une contamination des sédiments au-dessus des seuils environnementaux néfastes dans la voie maritime à la hauteur du pont Champlain. La planification des travaux devra prévoir la mise à jour de ces données et une gestion environnementale de toute contamination confirmée.

Ceci étant, les options tunnel et pont ont été mises à l'épreuve de contraintes environnementales identifiées. L'analyse révèle que, parmi les options tunnel, celle d'un tunnel à faible profondeur construit sur place à l'intérieur de batardeaux est l'option de moindre impact environnemental. Les mesures de compensation pour pertes d'habitats du poisson pourraient se chiffrer à 30M\$. Pour les options pont, les solutions sont comparables, mais ont moins d'impacts pour la variante à piles décalées. Les mesures de compensation pour pertes d'habitats du poisson pourraient se chiffrer à 830 k\$. Au global des solutions tunnel et pont, l'option pont à piles décalées est celle ayant le moins d'impacts environnementaux, peu importe le type de pont considéré. De plus, signalons que des deux options de démolition étudiées, l'option par explosion contrôlée est à défavoriser en raison des impacts majeurs sur les habitats sensibles que sont les herbiers, les frayères et le refuge d'oiseaux migrateurs. L'approche par déconstruction est à favoriser, car elle présente peu de risques environnementaux.

Finalement, une dernière contrainte à intégrer à la planification du projet comme tel, est l'obligation de réaliser une étude d'impact environnemental devant répondre aux exigences fédérales et provinciales en la matière ainsi que l'obtention de diverses autorisations auprès de Pêches et Océans Canada, de Transports Canada, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). Il est généralement admis qu'un tel processus prend 24 mois à se réaliser et une somme d'environ 2M\$ devra y être consacrée.

EXECUTIVE SUMMARY

The Environment section of the [Pre-feasibility Study Concerning the Replacement of the Existing Champlain Bridge](#) identifies the main environmental constraints that could influence the project's design.

The first constraint is the existence of two archaeological sites on the northern point of Île des Sœurs near the proposed location of the tunnel and bridge options. Although the sites are not classified under the *Cultural Property Act*, they are protected by the Ministère des Affaires culturelles, des Communications et de la Condition féminine (MACCCF) and the City of Montréal. More significantly, one of these sites acquired spiritual significance for the Mohawk community of Khanawake when the remains of a child were exhumed during recent archaeological digs. It is possible that there would have to be an agreement involving the MACCCF, City of Montréal and Mohawk community for any construction over these sites.

The second environmental constraint is the protection of water plant communities that serve as spawning grounds for several fish species. These sensitive environments are located on the route of the tunnel and bridge options at Île-des-Sœurs and the Seaway. Destruction of any portion of these habitats would require environmental compensation measures. Moreover, there are restriction periods for in-water work associated with use of the river and seaway by fish species during sensitive stages of their reproductive cycle (from December 20 to July 31).

Finally, information obtained from Environment Canada's St. Lawrence Centre indicates that sediments with contamination levels exceeding acceptable limits are located in the Seaway below the Champlain Bridge. Work to update the data and allow environmental management of all confirmed contamination would have to be planned.

The bridge and tunnel options were tested for the environmental constraints identified and the resulting analysis indicate that the shallow tunnel option built on site within cofferdams is the option with the least environmental impact. Compensation measures for lost fish habitats could cost \$30 million. For the bridge options, the solutions are comparable but the offset pier alternative has less impact. Compensation measures for lost fish habitats could cost \$830,000. For the tunnel and bridge solutions overall, the bridge option with offset piers has the least environmental impact, whatever type of bridge is considered. Moreover, of the two demolition options studied, the controlled explosion option is less favourable because of its major impacts on sensitive habitats like water plant communities, spawning grounds and migrating bird sanctuaries. The deconstruction approach should be favoured because it contains few environmental risks.

Finally, one last constraint that must be integrated in any project planning is the obligation to conduct an environmental impact study to satisfy relevant federal and provincial requirements and obtain appropriate authorizations from Fisheries and Oceans Canada, Transport Canada, the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) and Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). It is generally agreed that such a process would take at least 24 months to carry out and cost about \$2 million.

1 INTRODUCTION

D'abord considérées voies de transport, sources d'énergie, bassins de ressources naturelles et, malheureusement aussi, comme égouts et décharges, les fleuves et rivières du Québec ont fait l'objet de vastes programmes de dépollution et de réhabilitation pour protéger les écosystèmes ayant survécu et même pour permettre leur reconstitution. Un corpus important de lois et règlements environnementaux a aussi été mis en œuvre au fil des ans afin d'éviter que ne se répètent les abus passés.

Dans un tel contexte, l'intervention de l'équipe environnement du Consortium BCDE se manifeste en trois temps.

La première intervention vise à signaler aux équipes de conception les principales contraintes de nature environnementale devant être considérées lors de l'élaboration des scénarios et options pour le remplacement du pont Champlain.

La seconde intervention cherche à identifier les impacts environnementaux résiduels issus des scénarios proposés.

Enfin, compte tenu des résultats de la seconde intervention, l'équipe environnement procède à l'identification des démarches administratives pouvant être requises de la part de PJCCI pour la poursuite du projet.

Les données préliminaires relatives à la première intervention ont été présentées succinctement lors de la présentation du premier dossier d'étape. Une rencontre d'échanges a aussi eu lieu à cet égard avec l'équipe de conception des scénarios pour l'option pont.

Le second dossier d'étape a présenté de façon formelle les contraintes environnementales identifiées. Compte tenu de l'avancement des scénarios pour l'option tunnel, les impacts résiduels des scénarios présentés ont également été abordés.

Le rapport final reprend le contenu des deux dossiers d'étape et complète la présentation des impacts résiduels associés aux options pont et aux options de démolition du pont Champlain existant. Il présente également les principales exigences légales, réglementaires et administratives devant être considérées dans la planification des travaux.

2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

L'équipe environnement a pris un premier contact avec les paramètres majeurs du projet le 18 décembre 2009 à l'occasion d'une rencontre d'échange avec les intervenants du consortium BCDE. Dès lors, une revue de la documentation transmise par le client a été effectuée pour colliger l'information environnementale à considérer et cibler toute information additionnelle disponible pouvant être requise. Ainsi, au début février 2010, des demandes d'information auprès du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) ont été faites. Cette revue a été complétée par la consultation de diverses banques de données publiques relatives aux sols contaminés.

Ainsi, quatre (4) types de contraintes environnementales ont été documentés et doivent faire l'objet d'une attention plus particulière pour le développement du projet :

- ▶ Zones de contamination (incluant les sédiments);
- ▶ Milieux naturels sensibles et/ou protégés;
- ▶ Milieux humains et sites archéologiques;
- ▶ Démolition de la structure existante.

2.1 ZONES DE CONTAMINATION

Pratiquement aucune activité industrielle n'a eu cours dans le secteur immédiat de l'actuel pont Champlain, tant sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent que sur l'île des Sœurs, ce qui limite les risques de contaminations passées. Toutefois, le site qui accueille l'autoroute Bonaventure est constitué essentiellement de remblais, tel que l'illustre la figure 2.1a produite par la Société du Havre de Montréal¹. Or, l'historique des activités de remblais produit pour ce secteur révèle que la provenance des remblais varie des sols d'excavation aux déchets domestiques en passant par des résidus industriels, et ce, de 1888 à 1985². Ces remblais peuvent atteindre jusqu'à 12 m de profondeur.

¹ L'autoroute Bonaventure Vision 2025 – Synthèse des études du projet de réaménagement – Société du Havre de Montréal - octobre 2005.

² Étude de préféabilité visant le déplacement et le réaménagement de l'autoroute Bonaventure – SNC-Lavalin – octobre 2005

Figure 2.1a : Progression des remblais de 1801 à 1968 – source : SHM 2005.



Ainsi, les recherches faites dans les différents répertoires gouvernementaux^{3 4 5 6} ont permis l'identification de six (6) sites contaminés présentés au tableau 2.1 et localisés à la figure 2.1b.

³ Répertoire des dépôts des sols et des résidus industriels du MDDEP – consulté en mars 2010

⁴ Répertoire des terrains contaminés du MDDEP – consulté en mars 2010

⁵ Inventaire des sites contaminés fédéraux – consulté en mars 2010

⁶ GERLED – consulté en mars 2010

Tableau 2.1 – Sites contaminés tirés des répertoires publics

Répertoire des dépôts des sols et des résidus industriels du MDDEP			
Nom de l'emplacement	Adresse	Contamination	No de dossier
Ancien site de l'Adacport - Technoparc	Près de Bonaventure, entre les ponts Victoria et Champlain	Sols et eaux souterraines : BPC, Hydrocarbures C10-C50, métaux	nd
Répertoire des terrains contaminés du MDDEP			
Nom de l'emplacement	Adresse	Contamination	No de dossier
GEC Alstom AMF	1830 LeBer	Sols et eaux souterraines : BPC, Hydrocarbures C10-C50, métaux, HAP, HAM	2627
Parc LeBer	500 rue Fortune	Sols : Hydrocarbures C10-C50, métaux, HAP	6268 et 6740 : réhabilitation réalisée
Pointe nord de l'île des Sœurs	Bretelle 21	Sols : Cu, HAP	8084 : réhabilitation en cours
Terrain de Via Rail Canada	Au nord du TechoParc entre les rues Bridge et Butler	Sols et eaux souterraines : HAP, Hydrocarbures C10-C50, BTEX	2894
Inventaire des sites contaminés fédéraux			
Nom de l'emplacement	Adresse	Contamination	No de dossier
PJCCI	À l'est du pont de l'île des Sœurs et sous l'autoroute Bonaventure	Sols et eaux souterraines : BPC, HAP, HAM, métaux, hydrocarbures.	00000903 et 904, 00002328 et 2327

Figure 2.1b : Localisation approximative des sites de contamination répertoriés.



Les études consultées aux bureaux de PJCCI^{7 8 9 10 11 12} amènent plus de précisions quant aux sites de contamination 0000903, 0000904, 00002327 et 00002328 et démontrent que la majorité des remblais sur le site d'intervention est contaminée à un niveau supérieur à l'annexe II du règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains du Québec pour les divers polluants (critère C de la politique de protection et de réhabilitation des terrains). Ces contaminations sont trouvées à diverses profondeurs (de 0.18 m à 8.50 m de profondeur). De plus, les eaux souterraines démontrent des dépassements du critère de résurgence à l'égout et aux cours d'eau.

On peut donc présumer que pratiquement tout le secteur compris entre l'autoroute Bonaventure et les installations ferroviaires au nord de l'autoroute et de part et d'autre du pont de l'île des Sœurs est constitué de remblais de natures diverses ayant laissé un lourd passif environnemental.

À noter cependant que le site de contamination 8084 à la pointe nord de l'île des Sœurs est réputé être en cours de réhabilitation et qu'il sera requis d'obtenir des informations récentes sur l'état précis de cette situation avant de lancer les travaux.

Recommandation 1 : Toute intervention ou toute implantation d'infrastructure qui serait prévue dans le secteur de l'autoroute Bonaventure incluant le pont de l'île des Sœurs devra être supportée au préalable d'une campagne détaillée de caractérisation des sols et des eaux souterraines pour y préciser la nature exacte de la contamination en place, les techniques à appliquer pour gérer la contamination et les coûts afférents.

En complément, une consultation au centre de documentation du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada a permis de constater que le courant élevé dans le fleuve Saint-Laurent limitait le dépôt de sédiments. Par contre, dans la voie maritime, les courants plus faibles ont permis une plus grande sédimentation et la plus récente étude consultée y démontre une concentration de contaminants qui dépasse les seuils environnementaux néfastes.¹³ L'information disponible dans

⁷ Étude sur les gaz du site de l'Adacport, Foratek, mars 1985.

⁸ Étude de caractérisation environnementale du site Bournac et du site no 2, Inspec-Sol, juin 1993.

⁹ Caractérisation environnementale et géotechnique des sols et eaux souterraines, Inspec-Sol, février 1996.

¹⁰ Évaluation environnementale supplémentaire pour la réfection des voies T et S, Inspec-Sol, juin 1996.

¹¹ Rapport de forages, d'échantillonnages et d'essais sur les eaux souterraines de la section 12 du pont Champlain, Dessau-Soprin, avril 2004.

¹² Étude de caractérisation environnementale complémentaire, Tecslut, septembre 2005.

¹³ Synthèse des connaissances sur les aspects physiques et chimiques de l'eau et des sédiments du secteur d'étude Bassins de La Prairie, Centre St-Laurent, mars 1997.

l'étude consultée ne faisait cependant pas de distinction entre les niveaux de contamination dans le canal et le bassin de la voie maritime.

Recommandation 2 : Étant donné que la plus récente étude de contamination des sédiments date de 1997, il est recommandé de procéder à une mise à jour de cette étude en ciblant particulièrement les zones de travaux potentiels.

2.2 MILIEUX NATURELS SENSIBLES ET/OU PROTÉGÉS

2.2.1 Secteur élargi

En tant qu'archipel, la région de Montréal offre une multitude d'habitats propices à l'établissement d'une grande biodiversité : eaux rapides et lentes, profondeurs variables, différents substrats, etc. Malgré une forte urbanisation, plusieurs milieux naturels persistent et doivent faire l'objet d'une attention particulière dans l'élaboration du présent projet.

En effet, les informations reçues du Centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) le 1^{er} mars 2010 indiquent la fréquentation faunique suivante dans la portion du fleuve St-Laurent comprise entre l'île aux Hérons en amont et les îles Ste-Hélène et Notre-Dame en aval^{14 15} :

- ▶ 19 espèces d'amphibiens et de reptiles, dont 5 espèces à statut de protection;
- ▶ 15 espèces d'oiseaux aquatiques;
- ▶ 43 espèces de poissons, dont 5 espèces à statut de protection.

Aucun inventaire spécifique aux mammifères ou aux oiseaux non aquatiques n'a été transmis par le CDPNQ. Par contre, la documentation reçue permet d'ajouter aux considérations fauniques les éléments suivants :

- ▶ Présence de 2 espèces de mollusques à statut de protection;
- ▶ Présence de 4 espèces d'oiseaux à statut de protection.

Sans compter sur le fait que l'île des Sœurs est reconnue comme un arrêt migratoire important pour la faune ailée, ce qui en fait un lieu de prédilection pour les ornithologues amateurs.

¹⁴ CDPNQ. Mars 2010. Extraction du système de données pour le territoire du projet de remplacement du pont Champlain, MRMF, Québec. 4 pages.

¹⁵ AARQ. 2010. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du St-Laurent et MRNF du Québec.

Nous sommes donc sans conteste en présence d'écosystèmes riches et diversifiés renfermant des espèces et des habitats demandant une protection particulière. L'annexe 1 regroupe l'ensemble des données obtenues du CDPNQ.

2.2.2 Zone d'étude

Dans la zone d'étude proprement dite, les milieux sensibles à considérer lors de la conception des options de ponts ou de tunnels sont les suivants^{16 17} :

- ▶ une aire de concentration d'oiseaux aquatiques protégée (Québec) au large de l'île des Sœurs immédiatement au sud de l'estacade du pont Champlain (aire 02-06-0167);
- ▶ un refuge d'oiseaux migrateurs protégé (Canada) au nord de la pile 1E du pont Champlain (Refuge de l'île de la Couvée);
- ▶ quatre (4) zones de frai de poisson : 1) zone 196 à la pointe nord de l'île des Sœurs, 2) zone 171 le long de la digue, du côté fleuve, au sud de l'estacade du pont Champlain, 3) zone 170 autour de l'îlot supportant la pile 1E, 4) zone 52 sur la berge de la Voie maritime, sous le pont Champlain;
- ▶ trois (3) herbiers aquatiques d'intérêt : 1) le long de la digue, du côté fleuve, au sud de l'estacade du pont Champlain, 2) autour du Refuge d'oiseaux migrateurs de l'île de la Couvée et de l'îlot supportant la pile 1E, 3) sur la berge de la Voie maritime, sous le pont Champlain.

Les cartes de ces habitats générées par le CDPNQ sont également trouvées à l'annexe 1.

Recommandation 3 : Dans la mesure du possible, toute intervention ou toute implantation d'infrastructure devrait être minimisée dans ces habitats, notamment les habitats bénéficiant d'un statut de protection fédéral ou provincial.

Recommandation 4 : Compte tenu des espèces recensées dans les zones de frai, les travaux en eaux devraient être réalisés du 1er août au 20 décembre de chaque année¹⁸.

Recommandation 5 : Le refuge de l'île de la Couvée étant un site de nidification important pour le Goéland à bec cerclé (espèce protégée), les travaux pouvant provoquer un dérangement dans le refuge devront être limités du 1er avril au 31 octobre de chaque année.

¹⁶ Id à référence 9

¹⁷ Id à référence 10

¹⁸ Communication MRNF, 2 mars 2010.

De plus, il est à noter que l'ensemble des berges de l'île des Sœurs, la digue et les berges de la Voie maritime sous le pont Champlain bénéficient d'un zonage « parc » de la part des autorités municipales, ce qui leur confère un certain statut de protection^{19 20}.

Quant aux espèces devant faire l'objet d'une attention particulière dans la zone d'étude, la liste est la suivante :

- ▶ faucon pèlerin anatum – espèce vulnérable : site de nidification sur le pont Champlain (dernière observation 2008);
- ▶ tortue géographique – espèce vulnérable : présence observée à la pointe nord de l'île des Sœurs (dernière observation 2001);
- ▶ couleuvre brune – espèce susceptible d'être désignée : présence notée sur la rive de Montréal, au sud du pont de l'île des Sœurs (dernière observation 2008);
- ▶ chevalier de rivière – espèce vulnérable : fréquentation du fleuve à la hauteur de l'île des Sœurs lors de migrations (dernière observation 1984).

À cette liste d'espèces présentes immédiatement dans la zone d'étude, il faut ajouter les espèces sensibles présentes à proximité, pouvant donc fréquenter la zone d'étude, et constituer ainsi une contrainte potentielle :

- ▶ petit blongios – espèce vulnérable : présence notée sur l'île des Sœurs au lac des Battures (dernière observation 2002);
- ▶ esturgeon jaune - espèce susceptible d'être désignée : frai aux rapides de Lachine (amont) et entre les îles Ste-Hélène et Notre-Dame (aval) (dernière observation 1984);
- ▶ chevalier de rivière – espèce vulnérable : fréquentation du fleuve à la hauteur de l'île des Sœurs lors de migrations.

Toutefois, il est à noter que chacun des inventaires transmis par les autorités gouvernementales est considéré incomplet et que ces dernières recommandent systématiquement que des inventaires propres aux zones de travaux soient réalisés par les promoteurs^{21 22 23}.

¹⁹ Plan d'urbanisme de Montréal - Partie II – Arrondissement Verdun, juin 2005.

²⁰ Schéma d'aménagement et de développement de Longueuil, 2007.

²¹ Id à référence 9.

²² Id à référence 10.

²³ Communications MDDEP, 4 février 2010.

Recommandation 6 : Pour satisfaire les exigences des autorités gouvernementales, notamment celles relatives aux études d'impacts, des inventaires fauniques et floristiques exhaustifs devraient être réalisés pour préciser la présence des espèces dans la zone d'étude et préciser l'utilisation faite par ces espèces des milieux (reproduction, migration, alimentation, etc.). Ces données précises seront essentielles pour la configuration finale des options à considérer et pour les éventuelles négociations de compensation environnementale.

Il est important ici de bien comprendre la signification de la période de restriction citée à la recommandation 4. Dans un premier temps, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) impose une restriction du 20 décembre au 1er avril dans le but de protéger l'habitat de la faune aquatique. En effet, des travaux effectués en cette période pourraient provoquer des embâcles ou provoquer des mouvements de glace néfastes aux habitats naturels dont dépendent des espèces fauniques. Par contre, en tenant compte des espèces fréquentant le site, du régime hydraulique propre au secteur et aux méthodes de travail proposées, le MRNF pourrait accepter de lever, en tout ou en partie, cette restriction lors de cette période si le promoteur fait la démonstration que ses travaux n'auront pas d'effet néfaste sur les habitats naturels. En second lieu, Pêches et Océans Canada (MPO) et le MRNF imposent tous deux une restriction de travaux en eau du 1er avril au 31 juillet, car les espèces de poisson fréquentant ce secteur y sont à un stade vulnérable de leur cycle de vie. Il faut cependant comprendre que seuls les travaux en eau sont interdits lors de cette période. Si le promoteur met en place, par exemple, des accès sur pilotis ou des digues en enrochement hors de cette période de restriction, ces installations peuvent demeurer en place et être utilisées du 1^{er} avril au 31 juillet, car elles sont réputées être hors de l'eau. Cette approche est d'ailleurs employée avec succès aux chantiers de l'autoroute 25 et de l'autoroute 30 dans la région de Montréal. Ainsi, la période de restriction de travaux en eau du 20 décembre au 31 juillet est d'abord et avant tout un défi de logistique d'organisation du chantier pour que les travaux de construction revêtent une compatibilité avec le comportement des poissons.

2.3 MILIEUX HUMAINS SENSIBLES ET SITES ARCHÉOLOGIQUES

2.3.1 Milieux humains sensibles

La troisième contrainte est d'ordre humain en raison de la proximité de secteurs résidentiels de la zone des travaux anticipée.

En effet, la consultation des documents de planification urbaine produits par les instances municipales concernées révèle que le zonage prévalant dans plusieurs secteurs adjacents à la zone d'étude est un zonage résidentiel ou d'occupation mixte qui inclut un usage résidentiel.^{24 25 26} Ceci est notamment le

²⁴ Id à référence 14.

²⁵ Plan d'urbanisme de Montréal - Partie II – Arrondissement Sud-Ouest, juin 2005.

cas sur l'île des Sœurs et sur la Rive-Sud où la zone d'étude y est entièrement ceinturée de tels secteurs à vocation résidentielle ou mixte (figures 2.3.1a et 2.3.1b ci-dessous). Sur la rive montréalaise de la zone d'étude, le zonage est partagé entre des vocations résidentielles et « d'emplois » (figures 2.3.1a et 2.3.1c). La consultation de photographies aériennes confirme par ailleurs que ces secteurs sont pleinement occupés à ce jour par ces fonctions (figures 2.3.1d, 2.3.1e).

Ces mêmes documents d'orientation urbanistique révèlent que les secteurs consentis au développement des infrastructures de transport correspondent aux servitudes existantes et que pratiquement aucune réserve foncière n'est disponible pour le projet. Ainsi, toute option qui nécessitera un débordement des emprises actuelles de façon temporaire ou permanente exposera les promoteurs à entreprendre des démarches contractuelles pour l'occupation des terrains, démarches pouvant aller jusqu'à l'expropriation. Or, l'expropriation en secteur résidentiel constitue un impact humain majeur qui soulève une vive opposition généralisée au Québec, et qui requiert de longues démarches administratives.

Recommandation 7 : Les options évitant ou limitant le recours à des expropriations doivent être favorisées pour réduire l'opposition à la réalisation du projet.

²⁶ Id à référence 15.

Figure 2.3.1a : Affectation des sols : île des Sœurs (source : Plan urbanisme Montréal – annexe 2)

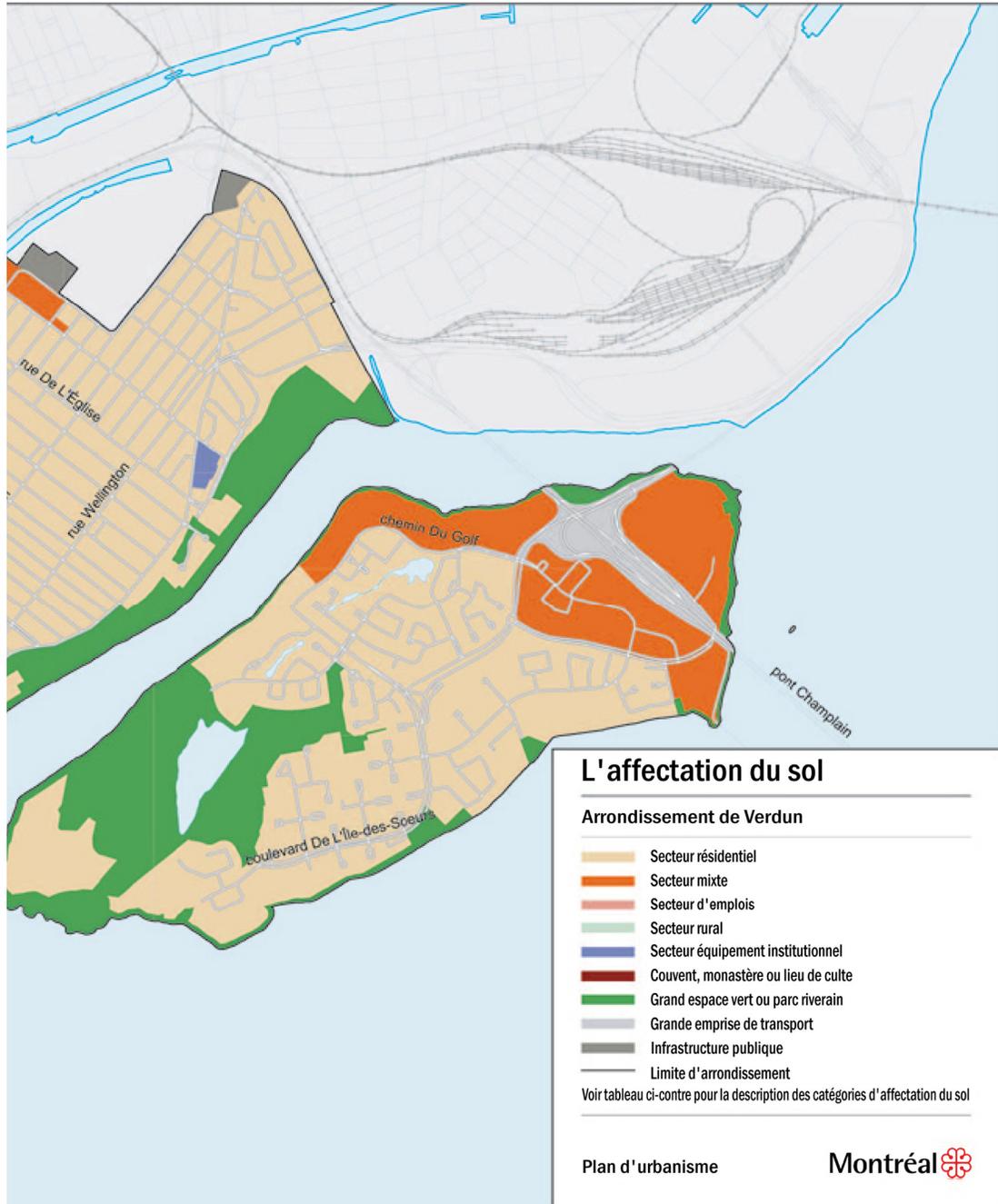


Figure 2.3.1b - Affectation des sols : Rive-Sud (source : Schéma aménagement Longueuil)

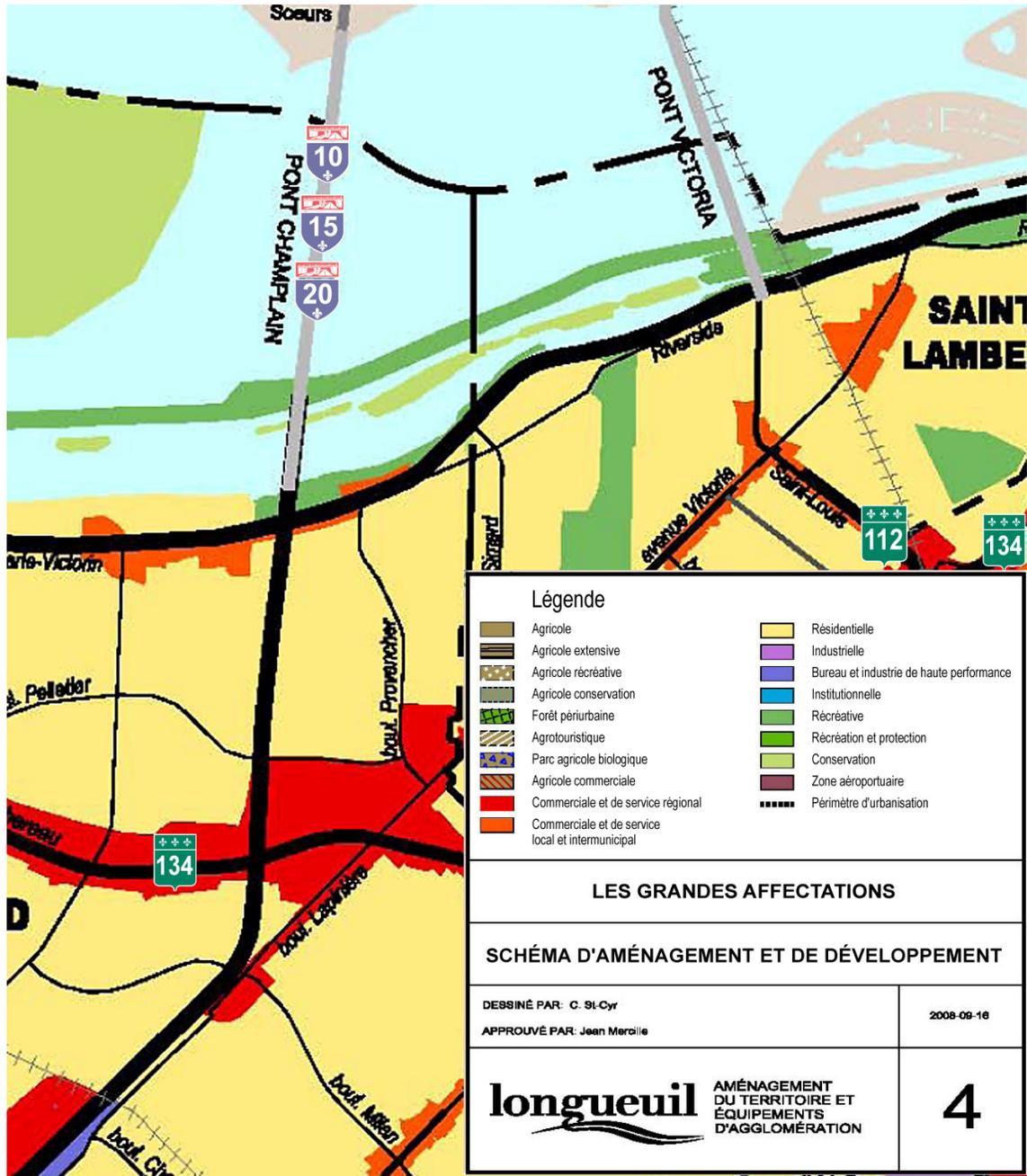


Figure 2.3.1c : Affectation des sols : arr. Sud-Ouest (source : Plan urbanisme Montréal – annexe 2)

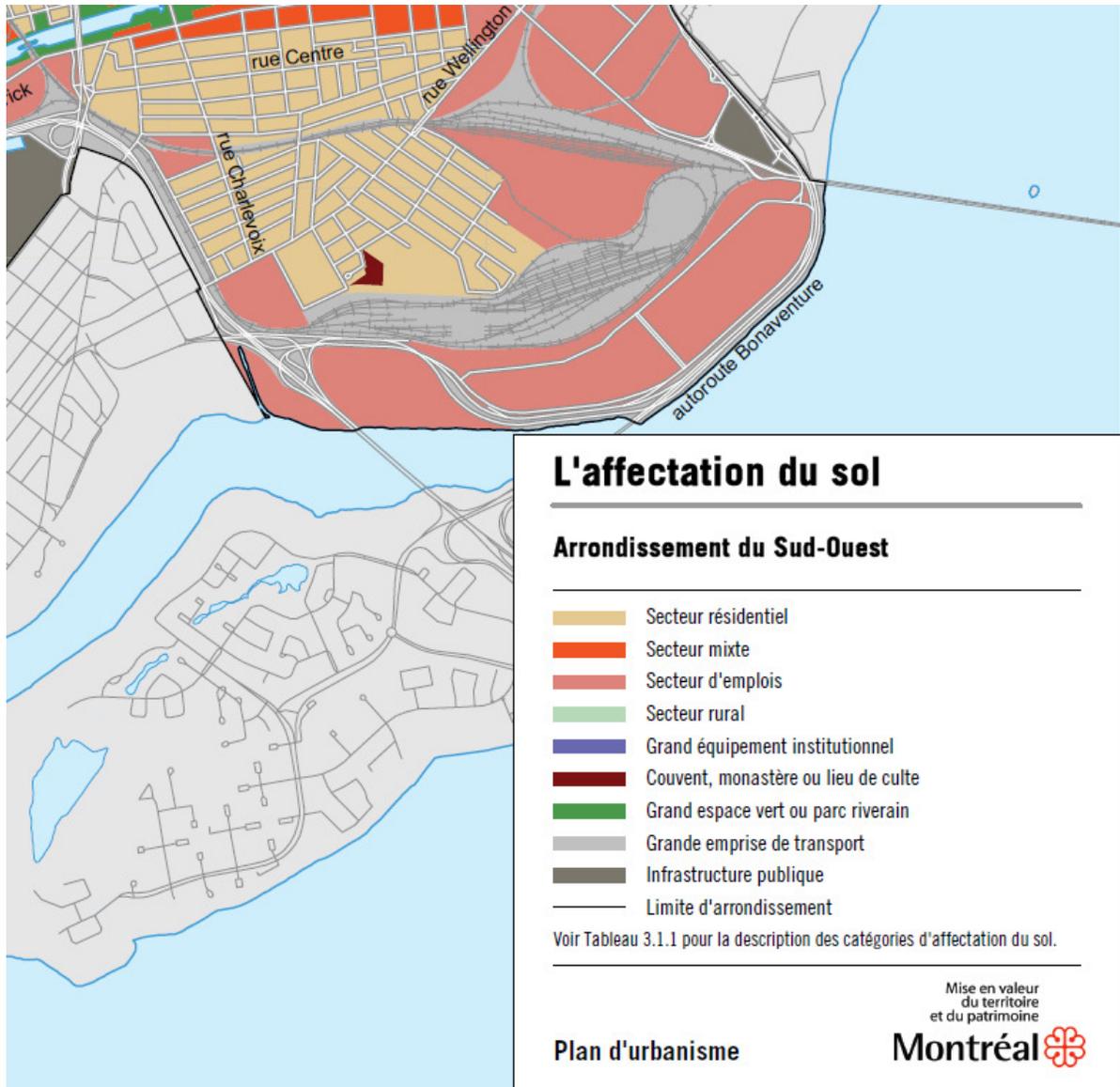
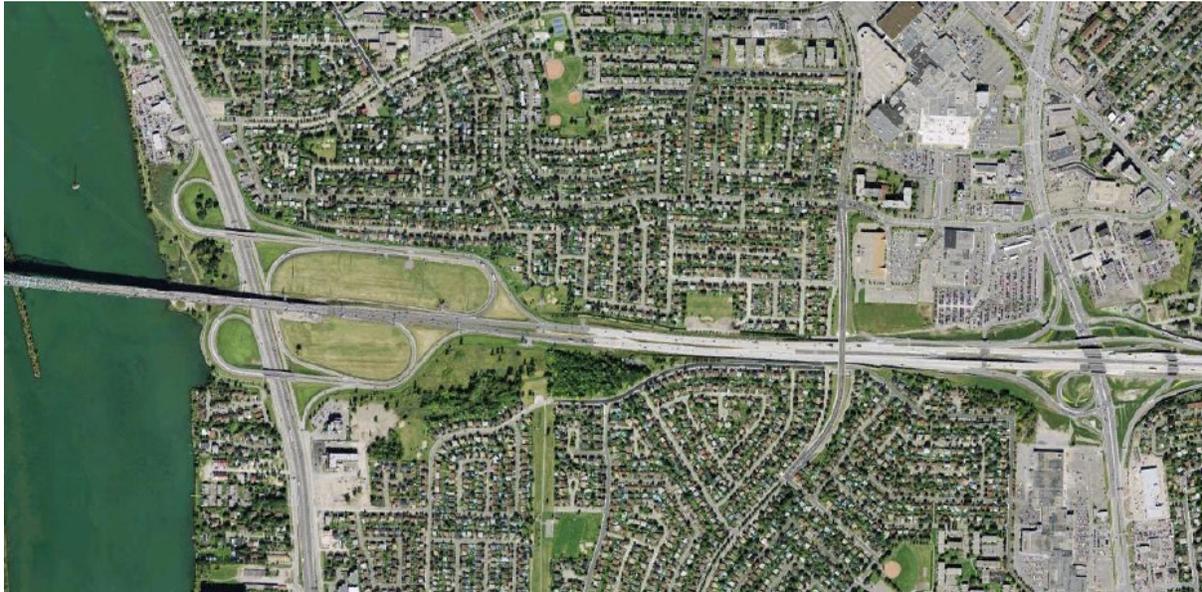


Figure 2.3.1d : Développement urbain Rive-Nord



Figure 2.3.1e : Développement urbain Rive-Sud



La seconde considération quant aux impacts sur les milieux humains sensibles, concerne les nuisances qui seront générées par les nouvelles structures tant en phase de construction qu'en phase d'exploitation (bruit, poussières, vibrations, impact visuel). Pour le moment, des informations qualitatives seulement ont été recensées quant aux nuisances actuelles dans la documentation mise à notre disposition.²⁷ Dans un tel contexte, il est difficile d'établir si les seuils de tolérance ou les normes réglementaires sont atteints ou dépassés, une donnée qui sera déterminante si une augmentation de la capacité du pont (ou du tunnel) est retenue. Il est donc encore difficile de juger de l'impact potentiel des options pont et tunnel qui seront proposées.

Recommandation 8 : Poursuivre la recherche d'informations sur l'état des nuisances actuelles pour établir la situation de référence.

Recommandation 9 : Il est entendu cependant que si les principaux scénarios considérés s'éloignent sensiblement de la situation actuelle, des simulations d'émissions atmosphériques et de climat sonore devront être réalisées afin d'établir la recevabilité environnementale de ces scénarios quant aux nuisances.

Une exception à ce constat doit cependant être faite au sujet de l'impact visuel. Il est important de noter que de plus en plus de municipalités québécoises intègrent à leur schéma d'aménagement ou à leur plan d'urbanisme des considérations précises relatives aux paysages, aux vues et à la signature architecturale favorisée.

À cet égard, la Ville de Montréal a intégré à son plan d'urbanisme un passage spécifique à la protection des vues vers le mont Royal²⁸, et la CMM a qualifié la route 132, passant sous le pont Champlain, de route panoramique.²⁹ Et que dire de la vue spectaculaire qu'offre le pont Champlain aux usagers sur le profil bâti du centre-ville de Montréal. Il est donc clair que la facture architecturale finale des structures proposées revêtra une certaine importance tant pour les usagers que pour les résidents riverains.

2.3.2 Sites archéologiques

La consultation des documents de planification urbaine des municipalités voisines de la zone d'étude révèle la présence de deux sites archéologiques recensés intègres pour lesquels des mesures de protection sont requises.³⁰ Les deux sites sont localisés sur l'île des Sœurs, immédiatement au nord du

²⁷ Id à référence 8

²⁸ Plan d'urbanisme de Montréal – Partie I - Chapitre 4 – Section 4.20. Juin 2005.

²⁹ Projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement - Plan 14. CMM, mars 2005.

³⁰ Évaluation du patrimoine – Arr. Verdun, Document complémentaire du Plan d'urbanisme, Ville de Montréal, juin 2005.

pont Champlain (figure 2.3.2). D'ailleurs, l'ensemble du secteur nord-est de l'île des Sœurs est classifié comme secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel.

Le premier site archéologique, numéroté BiFj-049, est connu sous le nom de site amérindien préhistorique de l'île des Sœurs. La datation au C-14 indique que le site date de 4 000 ans avant aujourd'hui. Tessons de poterie, outils lithiques, et même une sépulture y ont été enregistrés. Les vestiges sont trouvés sous deux mètres de remblais modernes.

Le second site archéologique, numéroté BiFj-001, est connu sous le nom de Ferme LeBer de l'île des Sœurs. Première exploitation agricole de l'île des Sœurs (1664), les premiers bâtiments de pierre ont été érigés en 1676. Les fouilles ont permis la mise à jour de multiples aménagements : maison, grange, étable, boulangerie, etc. Les vestiges ont été jugés en très bon état de conservation.

Compte tenu de l'intégrité des vestiges, le plan d'urbanisme requiert une protection des deux sites archéologiques.

Une discussion exploratoire a été tenue le 27 juillet 2010 avec madame Anne-Marie Ballac, directrice du bureau de Montréal du ministère des Affaires culturelles, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MACCCQ). Les deux sites archéologiques trouvés sur la pointe nord de l'île des Sœurs à proximité du pont Champlain actuel ne sont pas des sites « classés » au sens de la Loi sur les biens culturels du Québec. Au sens strictement légal, une construction pourrait être faite sur ce site.

Cependant, comme ces deux sites sont répertoriés, explorés et jugés intègres, le MACCCQ et la Ville de Montréal ont donné le statut « à protéger » aux sites. Ainsi, depuis plus de 10 ans, ces deux organismes ont négocié à plusieurs reprises avec divers développeurs pour éviter toute construction sur ces sites en vue de leur protection. Aux dires de Mme Ballac, un remblai est acceptable sur les vestiges dans la mesure où l'accès est maintenu pour des fouilles ultérieures. Par contre, y construire une culée, une trachée pour un tunnel ou faire un remblai pour ensuite y poser une chaussée serait inacceptable. Si PJCCI s'avise d'y faire des constructions malgré tout, le MACCCQ a le pouvoir d'arrêter les travaux pour y faire des fouilles d'urgences (durée de 2 à 4 mois).

Une autre dimension, moins légale mais tout autant sensible, est la nature des vestiges. Il faut savoir qu'une sépulture amérindienne y a été trouvée (enfant d'environ 5 ans) et que les restes ont été exhumés lors d'une cérémonie avec les Mohawks de Kahnawake. Depuis lors, ce site revêt un caractère particulier pour la tribu, car d'autres sépultures sont susceptibles d'y être encore (info Anne-Marie Ballac, MACCCQ). Y passer une route, une culée ou un tunnel sans un accord des Mohawks exposerait PJCCI à une très mauvaise presse et à des risques de manifestations marquées.

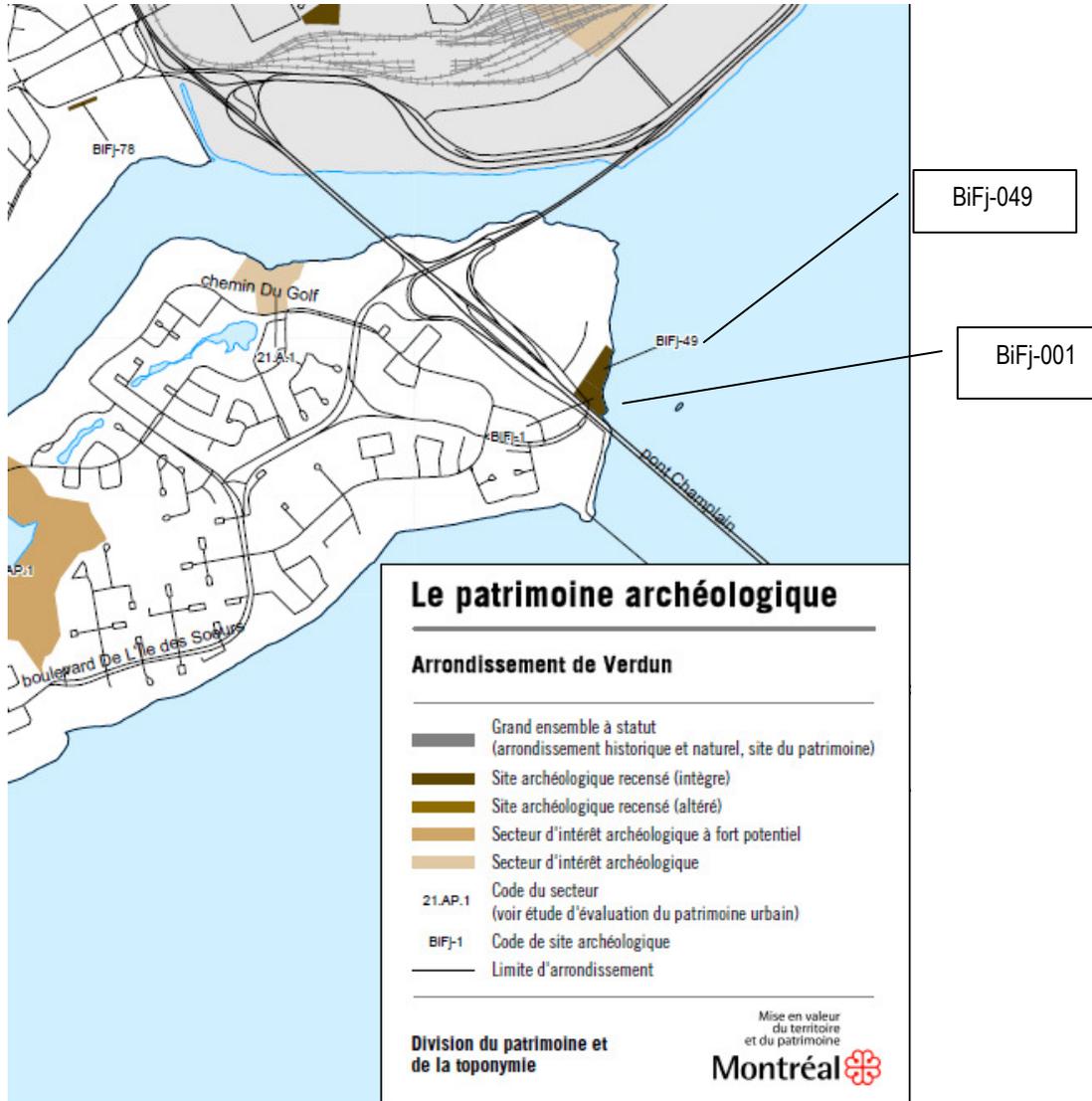
Pour toutes ces raisons, le MACCCQ recommande de passer le pont ailleurs que sur les deux sites archéologiques. Mais comme le projet est à un stade très préliminaire et que le projet a le luxe du temps devant lui, le MACCCQ est ouvert à ce que des négociations soient tenues (PJCCI, MACCCQ,

Mohawks) et que le projet fasse une place à une fouille majeure et planifiée du secteur prévu des travaux pour documenter et extraire les vestiges dans l'emprise des travaux.

Recommandation 10 : Favoriser les options qui évitent la mise à péril de l'intégrité des vestiges des deux sites.

Recommandation 11 : Si des interventions sont prévues à proximité des sites archéologiques, des démarches devront être entreprises auprès du ministère des Affaires culturelles, des Communications et de la Condition féminine, du service du patrimoine de la Ville de Montréal et de la communauté mohawk pour convenir des méthodes de protection et de mise en valeur à mettre en œuvre.

Figure 2.3.2 : Localisation des sites archéologiques (source : Plan d'urbanisme Ville de Montréal – annexe 2)



2.4 DÉMOLITION DES STRUCTURES ACTUELLES

La quatrième contrainte est associée à la démolition des structures existantes. En effet, il n'y a pratiquement aucun précédent québécois en la matière et des efforts ont été consacrés pour identifier les avenues possibles en la matière et d'en juger des impacts environnementaux.

Par contre, nous savons d'ores et déjà que le pont Champlain actuel abrite un site de nidification répertorié de faucon pèlerin (*anatum*), une espèce vulnérable. Comme cette espèce fait l'objet d'un programme de protection et de réinsertion depuis de nombreuses années, des mesures seront sans doute requises pour que la solution de remplacement du pont Champlain recrée des opportunités de nidification pour cette espèce. Comme il l'est fait sur le pont Champlain actuel en collaboration avec des experts, des nichoirs à faucons pourront être implantés sur quelques piles (à des endroits stratégiques) si une solution pont est retenue. Dans le cas d'une solution tunnel, une solution de remplacement devra être développée.

3 IMPACTS APPRÉHENDÉS DES SOLUTIONS TUNNEL

Suite à l'émission des dossiers d'étape, une appréciation environnementale sommaire des solutions tunnel qui y étaient présentées a été réalisée dont les principales conclusions sont énumérées ci-dessous sous forme d'un tableau de comparaison, en gardant en tête les principales contraintes identifiées à ce point dans ce rapport.

BCDE tient à souligner que toute démarche administrative pouvant être requise pour l'obtention de permis, d'autorisation ou pour la négociation de mesures de compensation environnementale n'a pas été considérée lors de cet exercice d'appréciation des avantages et des désavantages des solutions tunnel. Cette prise de position se justifie par le fait qu'il est acquis que le projet de remplacement du pont Champlain sera soumis aux processus provincial et fédéral d'étude d'impacts et d'audiences publiques. Une section entière est consacrée à cette dimension réglementaire plus loin dans ce rapport.

3.1 SOLUTION TUNNEL FORÉ

La solution tunnel foré constitue la meilleure des options tunnel en évitant les impacts aux milieux naturels sensibles et aux sites archéologiques. De plus, le fait d'éviter les interventions en eaux lève les restrictions de travaux en période de reproduction des poissons et des oiseaux, ce qui simplifie la planification des échéanciers de réalisation. Cette solution permet également de réduire les nuisances sur l'île des Sœurs et libère l'horizon de toute structure aérienne.

La présence de sols contaminés dans le tracé du tunnel foré et la gestion des quantités importantes de résidus d'excavation du tunnel constituent des impacts moyens puisqu'ils sont susceptibles d'affecter l'environnement humain et naturel que lors de la période de construction.

Le réel désavantage majeur du tunnel foré réside en la nécessité d'acquérir une emprise foncière importante sur les deux rives, majoritairement en milieu résidentiel. Et malgré ces acquisitions foncières, plusieurs opérations à fort potentiel de nuisances (bruit, poussière, transit de véhicules, etc.) auront cours à proximité des secteurs résidentiels non acquis.

Ainsi, bien que performant d'un point de vue environnemental à plusieurs égards, la solution du tunnel foré risque de faire face à une très vive opposition publique compte tenu du fort impact sur les milieux humains sensibles.

3.1.1 Mesures de mitigation et de compensation

La solution du tunnel foré ne demande aucune mesure de compensation environnementale puisqu'elle n'implique pas la destruction de milieux naturels sensibles. Cependant, d'importantes mesures de

mitigation devront être mises en œuvre durant les travaux du fait de la production de plusieurs nuisances à proximité de secteurs résidentiels : bruit, vibrations, poussières, trafic lourd.

3.2 SOLUTION TUNNEL À FAIBLE PROFONDEUR

Pour bien mettre en contexte les avantages et désavantages identifiés au tableau 3.3, l'hypothèse d'un maintien en place des cales sèches et des batardeaux sur plus d'un an a été posée, et ce, tant pour l'option 1 (construction d'un tunnel à sec à l'intérieur de batardeaux) que pour l'option 2 (construction d'un tunnel sous fluvial construit au moyen de caissons immergés).

La solution du tunnel à faible profondeur constitue la meilleure des options tunnel aux impacts sur les milieux humains sensibles, car aucune acquisition foncière permanente n'est requise et l'horizon est libéré de toute structure aérienne. Toutefois, en phase construction, le chantier pourra générer un certain nombre de nuisances à la pointe nord de l'île des Sœurs étant donné que le plan de développement de ce secteur y prévoit l'installation d'un complexe résidentiel à moyen terme (5 à 10 ans). Cet impact revêt même un caractère assez majeur dans le cas de l'option 2 avec la mise en place d'une cale sèche d'environ 15 ha à l'extrémité nord de l'île des Sœurs.

La contrainte des zones de contamination en rive ne se pose pas pour le tunnel à faible profondeur. Par contre, comme une fouille sera pratiquée d'une rive à l'autre du fleuve St-Laurent entre l'île des Sœurs et la rive droite, il est plausible que cette intervention nécessite des considérations opérationnelles particulières pour la gestion de sédiments contaminés.

La solution du tunnel à faible profondeur agit de façon négative importante sur deux (2) des contraintes environnementales considérées.

Dans un premier temps, il semble que le tracé et les méthodes décrites nécessitent une excavation majeure pour aborder l'île des Sœurs tout juste au nord du pont Champlain actuel. Or, ce secteur abrite les deux sites archéologiques répertoriés nécessitant une protection (voir section 2.3.2). Si cette lecture est juste, il en résulterait une perte totale des sites et des vestiges qu'ils contiennent ce qui fait de cette solution la pire à cet égard.

En second lieu, la mise en place d'une cale sèche et de batardeaux sur des périodes prolongées (de 20 semaines à 2 ans) en milieux sensibles (zones de frai, herbiers, habitats fauniques) risque de provoquer la perte temporaire de ces habitats. C'est le cas notamment d'un herbier aquatique et d'une zone de frai sous le pont Champlain actuel (batardeau options 1 et 2), et d'une zone de frai et d'un habitat de la tortue géographique (espèce vulnérable) à la pointe nord de l'île des Sœurs (batardeau option 1 et cale sèche option 2). De plus, la création de la fouille dans le fleuve affectera de façon générale l'habitat du poisson (options 1 et 2). Il est donc acquis que pour limiter ces impacts, les autorités réglementaires imposeront des périodes d'interdiction de travaux en eaux du 20 décembre au 31 juillet et que des mesures de compensation seront requises afin d'atteindre les politiques fédérale et provinciale de « zéro perte nette d'habitat ». Compte tenu de l'importance des surfaces d'habitats susceptibles de devoir être compensées, la solution du tunnel à faible profondeur représente la pire solution quant à la contrainte des milieux naturels sensibles. À cela s'ajoute la

contrainte de devoir limiter, entre le 1er avril et le 31 octobre, les activités pouvant causer un dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs, puisque le tracé du tunnel traverse ce refuge protégé par loi fédérale.

En somme, le bilan des avantages et des désavantages de la solution du tunnel à faible profondeur n'est pas très favorable d'un point de vue environnemental. Un plan mettant en relation l'option du tunnel à faible profondeur avec les principales contraintes environnementales est trouvé à l'annexe 2 (plan 61100-07-01).

3.2.1 Mesures de mitigation et de compensation

La solution du tunnel à faible profondeur demande d'importantes mesures de mitigation. En effet, la perte temporaire d'habitat du poisson décrite ci-dessus s'étendrait sur une superficie d'environ 60 ha, ce qui engendrerait un coût de compensation environnementale d'environ 30 M\$.

De plus, compte tenu des périodes de restriction en eau (20 décembre au 31 juillet) et pour limiter le dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs (1^{er} avril au 31 octobre), des mesures de mitigation seront à prévoir lors des travaux de construction.

3.3 TABLEAU COMPARATIF DES SOLUTIONS TUNNEL

Le tableau de la page suivante récapitule les principaux critères comparatifs des solutions tunnel analysées. Ces critères ne sont pas exhaustifs.

La notation de chacune des solutions est représentée par un « code couleur » dont la définition est la suivante :

	favorable
	peu favorable
	défavorable
	très défavorable

Tableau 3.3 : Tableau comparatif multicritères environnementaux entre les différentes solutions de tunnel

Critères	Tunnel foré	Tunnel à faible profondeur
Zones de contamination	Aucune excavation dans des sédiments pouvant être contaminés. Mais le tracé traverse un secteur à fort potentiel de contamination en rive gauche.	Options 1 et 2 : Aucune excavation en zone fortement contaminée en rive gauche. Mais excavations majeures dans sédiments potentiellement contaminés.
Caractérisation environnementale requise avant les travaux.		
Milieus naturels sensibles	Aucun milieu sensible perturbé et aucune restriction d'opération saisonnière.	Option 1 : Destruction d'une zone de frai et d'un herbier aquatique dans le batardeau de préfabrication en rive droite (± 5 ha); destruction d'habitat du poisson dans les batardeaux dans le fleuve et destruction partielle d'une zone de frai et d'un habitat d'une espèce vulnérable sur l'île des Sœurs (± 1 ha). Mais possibilité d'isoler le site de travaux du fleuve par batardeau, limitant la dispersion de polluant. Option 2 : Destruction d'une zone de frai et d'un herbier aquatique dans le batardeau de préfabrication en rive droite (± 5 ha); destruction totale d'une zone de frai et d'un habitat d'une espèce vulnérable sur l'île des Sœurs (± 15 ha); destruction d'habitat du poisson dans la fouille et risque de dispersion de polluants par utilisation de moyens maritimes pour la création de la fouille.
Milieus humains sensibles	Réduction des impacts visuels et des nuisances sur l'île des Sœurs. Mais expropriations importantes requises en phase construction, nuisances importantes en phase construction, aucune signature architecturale et perte d'une vue panoramique sur Montréal et le fleuve à partir du pont.	Options 1 et 2 : Réduction des impacts visuels. Mais aucune signature architecturale et perte d'une vue panoramique sur Montréal et le fleuve à partir du pont et nuisances importantes en phase construction sur l'île des Sœurs.
Sites archéologiques	Aucun impact.	Options 1 et 2 : Le tracé choisi prévoit une excavation directement au droit des deux sites archéologiques nécessitant une protection.
Démolition	S. O.	S. O.

Tableau 3.3 : Tableau comparatif multicritères environnementaux entre les différentes solutions de tunnel (suite)

<p>Gestion des produits d'excavation</p>		<p>Quantités importantes de résidus à gérer avec transit important de matériel et d'équipements lourds en zones résidentielles.</p>		<p>Options 1 et 2 : Quantités importantes de résidus à gérer. Même si possibilité de réutilisation de certains matériaux pour lester le tunnel et recréer le lit du fleuve.</p>
<p>Période de restriction de travaux en eaux (20 décembre au 31 juillet).</p>		<p>Aucun impact</p>		<p>Option 1 : La mise en place de batardeaux permet un travail « hors eau » donc de travailler lors de la période de restriction.</p> <p>Option 2 : L'utilisation de moyens maritimes pour la création de la fouille sera impossible lors de la période de restriction.</p>
<p>Période de restriction du dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs (1^{er} avril au 31 octobre)</p>		<p>Aucun impact</p>		<p>Options 1 et 2 : Les travaux à la hauteur du refuge devront être planifiés hors de la période de restriction ou en faisant usage de mesure de mitigation.</p>
<p>Mesures de compensation environnementale</p>		<p>Aucune</p>		<p>Importantes compensations requises : perte temporaire d'habitat du poisson sur une superficie d'environ 60 ha. Coût = environ 30 M\$</p>

4 IMPACTS APPRÉHENDÉS DES SOLUTIONS PONT

Suite à l'émission des dossiers d'étape, une appréciation environnementale sommaire des solutions pont qui y étaient présentées a été réalisée dont les principales conclusions sont énumérées ci-dessous sous forme d'un tableau de comparaison, en gardant en tête les principales contraintes identifiées à ce point dans ce rapport.

BCDE tient à souligner que toute démarche administrative pouvant être requise pour l'obtention de permis, d'autorisation ou pour la négociation de mesures de compensation environnementale n'a pas été considérée lors de cet exercice d'appréciation des avantages et des désavantages des solutions tunnel. Cette prise de position se justifie par le fait qu'il est acquis que le projet de remplacement du pont Champlain sera soumis aux processus provincial et fédéral d'étude d'impacts et d'audiences publiques. Une section entière est consacrée à cette dimension réglementaire plus loin dans le rapport.

Avant d'aborder le détail des impacts environnementaux résiduels des solutions pont proposées, il est important de spécifier que les méthodes de construction et les structures de pont envisagées ne se distinguent que très peu l'une de l'autre quant à leurs pressions sur les milieux naturel ou humain. En fait, les différentes variantes considérées ont toutes le même nombre de piles en eau et les culées sont localisées aux mêmes endroits.

Ainsi, les méthodes de construction envisagées pour le franchissement du fleuve sont 1) le montage avec une poutre de lancement, 2) le lançage de l'ossature, et 3) le montage à la grue. Aucune de ces méthodes de construction ne présente des impacts en soi sur les principales contraintes identifiées.

Pour ce qui est des structures de pont étudiées pour le franchissement du fleuve, elles sont 1) le mono caisson en béton précontraint, 2) le pont composite acier-béton, 3) le pont en ossature mixte, 4) le pont en ossature mixte avec piles en V, 5) le pont à haubans. Aucune de ces structures ne présente des impacts sur les principales contraintes identifiées. On note néanmoins que, dans le cas du pont à haubans, seule une étude plus approfondie pourrait être requise puisqu'il semble que les faisceaux des haubans sont un obstacle pour les oiseaux, en particulier les faucons.

Le réel impact des solutions de pont proposées réside dans l'implantation des piles et des culées. Pour les solutions avec des piles en V et pour le pont à haubans, les piles doivent nécessairement être alignées. En revanche, pour les solutions de ponts en encorbellement, composite et mixte, deux options sont possibles, soit que les piles des deux tabliers sont décalées ou non dans l'axe du pont. L'impact environnemental résiduel de ces deux configurations est donc présenté ci-dessous.

4.1 SOLUTION PONT À PILES ALIGNÉES

La solution du pont à piles alignées constitue l'option pont qui affecte négativement le plus les milieux naturels sensibles. Un plan mettant en relation la présente solution avec les principales contraintes environnementales est trouvé à l'annexe 2 (plan 61100-07-02).

En effet, la mise en place de 10 piles soit une superficie d'environ 200 m² en milieux sensibles (zones de frai, herbiers, habitats fauniques) provoquera la perte définitive de ces habitats. C'est le cas notamment de 4 piles dans une zone de frai et un habitat de la tortue géographique (espèce vulnérable) à la pointe nord de l'île des Sœurs, de 4 piles dans un herbier aquatique et une zone de frai sous le pont Champlain actuel, et de 2 piles sur la rive de Longueuil. De plus, la création des 60 autres piles dans le fleuve d'une superficie d'environ 1 170 m² affectera de façon générale l'habitat du poisson.

Dans le cas de la construction de fondations superficielles, la mise en place de batardeaux en milieux sensibles provoquera la perte temporaire de ces habitats et affectera de façon générale l'habitat du poisson. Cette perte temporaire s'élèvera à environ 1 950 m² en milieux naturels sensibles et environ 10 575 m² dans le fleuve. Cette perte temporaire ne prend pas en compte les enrochements ou ponts temporaires nécessaires pour la construction des piles en zone d'eau peu profonde.

Il est donc possible que pour limiter ces impacts, les autorités réglementaires imposent des restrictions pour les travaux en eaux du 20 décembre au 31 juillet et que des mesures de compensation soient requises afin d'atteindre les politiques fédérale et provinciale de « zéro perte nette d'habitat ». Habituellement, cette compensation se matérialise par des travaux de re-naturalisation d'habitats à proximité du site des travaux. Pour le cas qui nous occupe, la déconstruction complète des piles du pont Champlain actuel jusqu'au niveau des sédiments pourrait être une compensation envisageable.

Compte tenu de l'importance des surfaces d'habitats susceptibles de devoir être compensées, la solution du pont à piles alignées représente la solution la moins favorable quant à la contrainte des milieux naturels sensibles.

La présence de sédiments contaminés dans le tracé du pont constitue des impacts moyens puisqu'ils sont susceptibles d'affecter l'environnement naturel uniquement lors de la période de construction. À cela s'ajoute la contrainte de devoir limiter, entre le 1^{er} avril et le 31 octobre, les activités pouvant causer un dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs, puisque le tracé du pont à piles alignées traverse ce refuge protégé par loi fédérale.

4.1.1 Mesures de mitigation et de compensation

La solution du pont sur piles alignées demandera vraisemblablement des mesures de compensation.

La perte temporaire d'habitat du poisson s'élève à environ 1 950 m² en milieux naturels sensibles et environ 10 575 m² dans le fleuve, soit une surface totale de 12 525 m², ce qui engendrerait un cout

d'environ 626 250 \$. La perte temporaire est la superficie occupée par les batardeaux requis pour la construction des piles.

La perte permanente d'habitat du poisson s'élève à environ 200 m² en milieux naturels sensibles et environ 1 170 m² dans le fleuve, soit une surface totale de 1 370 m², ce qui engendrerait un cout d'environ 137 000 \$. La perte permanente de la superficie occupée au fond du fleuve et de la voie maritime par les piles du nouveau pont.

Les mesures de compensation dans le cas du pont à piles alignées représenteraient environ 831 750 \$.

Ces estimations ne prennent pas en compte la perte temporaire d'habitat du poisson liée aux enrochements ou ponts temporaires nécessaires pour la construction des piles en zone d'eau peu profonde.

De plus, compte tenu des périodes de restriction en eau (20 décembre au 31 juillet) et pour limiter le dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs (1^{er} avril au 31 octobre), des mesures de mitigation seront à prévoir lors des travaux de construction.

4.2 SOLUTION PONT À PILES DÉCALÉES

La solution du pont à piles décalées constitue l'option pont qui a le moindre impact environnemental sur les milieux naturels sensibles. Un plan mettant en relation cette option avec les principales contraintes environnementales est trouvé à l'annexe 2 (plan 61100-07-03).

La mise en place de 6 piles pour une superficie d'environ 120 m² en milieux sensibles (zones de frai, herbiers, habitats fauniques) provoquera la perte définitive de ces habitats. C'est le cas notamment de 4 piles dans une zone de frai et un habitat de la tortue géographique (espèce vulnérable) à la pointe nord de l'île des Sœurs et de 2 piles dans un herbier aquatique et une zone de frai sous le pont Champlain actuel. De plus, la création des 62 autres piles dans le fleuve d'une superficie d'environ 1 210 m² affectera de façon générale l'habitat du poisson.

Dans le cas de la construction de fondations superficielles, la mise en place de batardeaux en milieux sensibles provoquera la perte temporaire de ces habitats et affectera de façon générale l'habitat du poisson. Cette perte temporaire s'élèvera à environ 1 400 m² en milieu naturel sensible et environ 10 800 m² dans le fleuve. Cette perte temporaire ne prend pas en compte les enrochements ou ponts temporaires nécessaires pour la construction des piles en zone d'eau peu profonde.

Il est donc possible que pour limiter ces impacts, les autorités réglementaires imposeront des restrictions pour les travaux en eaux du 20 décembre au 31 juillet, et que des mesures de compensation seront requises afin d'atteindre les politiques fédérale et provinciale de « zéro perte nette d'habitat ». Habituellement, cette compensation se matérialise par des travaux de re-naturalisation d'habitats à proximité du site des travaux. Pour le cas qui nous occupe, la déconstruction complète

des piles du pont Champlain actuel jusqu'au niveau des sédiments pourrait être une compensation envisageable.

La présence de sédiments contaminés dans le tracé du pont constitue des impacts moyens puisqu'ils sont susceptibles d'affecter l'environnement naturel uniquement lors de la période de construction. À cela s'ajoute la contrainte de devoir limiter, entre le 1^{er} avril et le 31 octobre, les activités pouvant causer un dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs, puisque le tracé du pont à piles décalées traverse ce refuge protégé par loi fédérale.

4.2.1 Mesures de mitigation et de compensation

La solution du pont sur piles décalées demande des mesures de compensation.

La perte temporaire d'habitat du poisson s'élève à environ 1 300 m² en milieux naturels sensibles et environ 10 900 m² dans le fleuve, soit une surface totale de 12 200 m², ce qui engendrerait un cout d'environ 610 000 \$. La perte temporaire est la superficie occupée par les batardeaux requis pour la construction des piles.

La perte permanente d'habitat du poisson s'élève à environ 120 m² en milieux naturels sensibles et environ 1 210 m² dans le fleuve, soit une surface totale de 1 330 m², ce qui engendrerait un cout d'environ 133 000 \$. La perte permanente de la superficie occupée au fond du fleuve et de la voie maritime par les piles du nouveau pont.

Les mesures de compensation dans le cas du pont à piles décalées représenteraient environ 743 000 \$.

Ces estimations ne prennent pas en compte la perte temporaire d'habitat du poisson liée aux enrochements ou ponts temporaires nécessaires pour la construction des piles en zone d'eau peu profonde.

De plus, compte tenu des périodes de restriction en eau (20 décembre au 31 juillet) et pour limiter le dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs (1^{er} avril au 31 octobre), des mesures de mitigation seront à prévoir lors des travaux de construction.

4.3 TABLEAU COMPARATIF DES SOLUTIONS PONT

Le tableau de la page suivante récapitule les principaux critères comparatifs des solutions pont analysées. Ces critères ne sont pas exhaustifs.

La notation de chacune des solutions est représentée par un « code couleur » dont la définition est la suivante :

	favorable
	peu favorable
	défavorable
	très défavorable

Tableau 4.3 : Tableau comparatif multicritères environnementaux entre les différentes solutions de pont

Critères	Pont à piles alignées	Pont à piles décalées
Zones de contamination	Excavation dans des sédiments pouvant être contaminés si fondations superficielles.	Excavation dans des sédiments pouvant être contaminés si fondations superficielles.
Caractérisation environnementale requise avant les travaux.		
Milieux naturels sensibles	Destruction permanente de zones de frai et d'herbiers aquatiques au niveau de 10 piles (environ 200 m); destruction temporaire de zones de frai et d'herbiers aquatiques dans les batardeaux pour la construction de leur fondation superficielle (environ 2 100 m); destruction permanente d'habitat du poisson au niveau de 60 piles et destruction temporaire d'habitat du poisson dans les batardeaux dans les batardeaux pour la construction de leur fondation superficielle.	Destruction permanente de zones de frai et d'herbiers aquatiques au niveau de 6 piles (environ 120 m); destruction temporaire de zones de frai et d'herbiers aquatiques dans les batardeaux pour la construction de leur fondation superficielle (environ 1 400 m); destruction permanente d'habitat du poisson au niveau de 62 piles et destruction temporaire d'habitat du poisson dans les batardeaux dans les batardeaux pour la construction de leur fondation superficielle.
Milieux humains sensibles	Impact visuel et nuisances sonores durant la phase de construction proche en zones résidentielles.	Impact visuel et nuisances sonores durant la phase de construction proche en zones résidentielles.
Sites archéologiques	Le tracé choisi prévoit la construction de culées directement au droit des deux sites archéologiques nécessitant une protection.	Le tracé choisi prévoit la construction de culées directement au droit des deux sites archéologiques nécessitant une protection.
Démolition	S. O.	S. O.
Gestion des produits d'excavation	S. O.	S. O.

Tableau 4.3 : Tableau comparatif multicritères environnementaux entre les différentes solutions de pont (suite)

<p>Période de restriction de travaux en eaux (20 décembre au 31 juillet).</p>		<p>La mise en place de batardeaux permet un travail « hors eau » donc de travailler lors de la période de restriction.</p>		<p>La mise en place de batardeaux permet un travail « hors eau » donc de travailler lors de la période de restriction.</p>
<p>Période de restriction du dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs (1^{er} avril au 31 octobre)</p>		<p>Les travaux à la hauteur du refuge devront être planifiés hors de la période de restriction ou en faisant usage de mesure de mitigation.</p>		<p>Les travaux à la hauteur du refuge devront être planifiés hors de la période de restriction ou en faisant usage de mesure de mitigation.</p>
<p>Mesures de mitigation</p>		<p>Mesures de mitigation. : perte temporaire et permanent d'habitat du poisson, Coût = environ 832 000 \$</p>		<p>Mesures de mitigation. : perte temporaire et permanent d'habitat du poisson, Coût = environ 743 000 \$</p>

5 DÉMOLITION DU PONT ACTUEL

En ce qui concerne la démolition des structures actuelles, deux (2) méthodes sont envisageables : l'explosion contrôlée et la déconstruction. L'impact environnemental de chacune de ces méthodes est évalué sommairement dans les sous-sections qui suivent.

Par contre, des impacts potentiels sont communs aux deux méthodes et majoritairement associés à la gestion des matériaux issus de la démolition, et seront abordés ici.

Dans un premier temps, il est important de souligner que la Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée a complété, vers 2005, un programme d'entretien du revêtement des structures en acier du pont Champlain³¹. À cette occasion, le revêtement d'origine qui comprenait fort probablement du plomb a été retiré pour être remplacé par un système à trois (3) couches constitué de zinc, d'époxy et de polyuréthane.

Dans le cas où la peinture contiendrait encore du plomb dans certains secteurs, il est nécessaire avant d'être recyclé, que l'acier subisse soit un décapage thermique, soit un décapage chimique. Ces traitements requièrent des précautions particulières puisque les particules de peinture au plomb produites par les opérations de ponçage sont dangereuses pour la santé. La gestion de ces déchets demandera donc une attention particulière.

Recommandation 12 : Fournir au moment opportun la documentation nécessaire afin de démontrer que la peinture en place ne contient aucun plomb.

En second lieu, un rapport d'évaluation sur les sels de voirie a été publié en décembre 2001³² concluant que les sels de voirie représentent un risque pour la faune, la flore et le milieu aquatique. Par conséquent, les sels de voirie qui contiennent des sels inorganiques de chlorure avec ou sans sel de ferrocyanure sont définis comme substance toxique au sens des alinéas 64a) et b) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 [LCPE (1999)].

³¹ PJCCI, Pont Champlain, Programme d'entretien, nettoyage et peinture, dessin 125187-01, 23 avril 2007

³² Environnement Canada -Sels de voirie qui contiennent des sels inorganiques de chlorure avec ou sans sel de ferrocyanure

La publication de ce rapport a marqué le début du processus de gestion du risque des sels de voirie pour l'environnement. En revanche, aucune mesure spécifique réglementaire n'a encore été mise en œuvre par Environnement Canada pour des résidus pouvant être « contaminés » par des sels de voirie.

Néanmoins, une démarche dans le but de recycler de manière appropriée ces bétons et asphaltes contaminés devra être mise en œuvre. Ainsi, de manière générale, ces résidus devront être gérés de façon à éliminer le risque de contact avec l'eau. À titre d'exemple, les matériaux potentiellement « contaminés » par des sels de voirie ne pourraient pas servir d'encrochement de berges de rivières. En revanche, leur réutilisation pourra inclure par exemple, les remblais classiques de terrassement comme les fondations et sous-fondations routières.

Recommandation 13 : Veiller à ce que les matériaux potentiellement « contaminés » par des sels de voirie soient recyclés à des fins qui ne les mettraient pas en contact avec des plans d'eau.

L'annexe 3 présente l'impact environnemental de la déconstruction par activité ainsi que les solutions envisagées.

5.1 DÉCONSTRUCTION PAR EXPLOSION CONTRÔLÉE

La déconstruction par explosion contrôlée telle que mise en œuvre aux États-Unis sur Lake Champlain Bridge, constitue l'option au plus fort impact environnemental sur les milieux naturels sensibles.

Figure 5.1 : Photos de la démolition de Lake Champlain Bridge : source - vermontdailynews.com.



Malgré son appellation d'explosion « contrôlée », le comportement exact des pièces chutant suite à l'explosion est incertain et l'ampleur des dommages pouvant être causés aux milieux naturels sensibles (herbiers aquatiques, frayères, refuge d'oiseaux migrateurs) est difficilement quantifiable. De plus, on note une forte dispersion dans l'air et l'eau de polluants à travers la désagrégation du béton et de l'acier sous forme de blocs et de poussières ce qui représente une forme de pollution diffuse pour laquelle des mesures de mitigation sont difficilement applicables. Il faut retenir aussi que les sédiments dans la voie maritime sont potentiellement contaminés de qui peut ajouter à la pollution diffuse avec la remise en suspension de contaminants lors de la chute des pièces et de leur récupération.

Il faut aussi considérer que la projection potentielle de débris sur de grandes distances vient compliquer la récupération des matériaux ce qui pourrait causer préjudice à la faune, à la flore et à la navigation.

Enfin, la démolition par explosion contrôlée devra également prendre en considération les périodes de restriction des travaux en eau (20 décembre au 31 juillet) et de restriction des dérangements du refuge d'oiseaux migrateurs (1^{er} avril au 31 octobre).

5.2 DÉCONSTRUCTION DU PONT ACTUEL

Le procédé de déconstruction retenu est celui utilisé, par exemple, lors de la démolition du Sunshine Bridge, à Tampa Bay.

Figure 5.2 : Démantèlement de Sunshine Bridge, Tampa Bay – source : floridastateparks.org.



Cette méthode de déconstruction du pont utilise des barges pour accueillir les différents éléments du pont existant détaché, pour permettre leur sciage et pour récupérer les déchets de démolition. Contrairement à la méthode de démolition par explosion contrôlée, cette approche permet une maîtrise en tout temps des matériaux issus de la démolition du pont existant.

Le principal risque environnemental lié à cette méthode correspond à l'impact de l'ancrage des barges durant des périodes plus ou moins longues sur les fonds du Saint-Laurent et de la voie maritime. En effet, les ancrages à l'aide de blocs peuvent avoir comme effets négatifs sur les poissons, la perturbation d'habitats aquatiques fragiles et des aires de frai.

Recommandation 14 : Ancrer les barges sur les berges, les piles ou les fondations des piles, pour limiter les impacts négatifs sur les poissons et leur habitat.

De plus, les séjours prolongés de barges peuvent entraîner une navigation et une ombre inhabituelle qui pourraient nuire à certaines espèces de poisson lors de périodes sensibles de leur cycle reproducteur, notamment dans les herbiers aquatiques et les frayères.

Recommandation 15 : Limiter le temps de stationnement des barges, en particulier au-dessus des milieux aquatiques naturels sensibles identifiés.

Enfin, la déconstruction du pont devra également être planifiée pour respecter les périodes de restriction des travaux en eau (20 décembre au 31 juillet) et de restriction des dérangements du refuge d'oiseaux migrateurs (1^{er} avril au 31 octobre).

L'ensemble des impacts environnementaux et les protections requises de la méthode par démantèlement sont récapitulés dans le tableau de l'annexe 3.

5.3 TABLEAU COMPARATIF DES SOLUTIONS DE DÉMOLITION DU PONT ACTUEL

Le tableau de la page suivante récapitule les principaux critères comparatifs des deux (2) solutions de démolition du pont actuel analysées. Ces critères ne sont pas exhaustifs.

La notation de chacune des solutions est représentée par un « code couleur » dont la définition est la suivante :

	favorable
	peu favorable
	défavorable
	très défavorable

Tableau 5.3 : Tableau comparatif multicritères environnementaux des solutions de démolition des structures actuelles

critères	Explosion contrôlée	Déconstruction
Zones de contamination	Quantités importantes de sédiments contaminés retirés.	Aucun impact.
Milieux naturels sensibles	Destruction des zones de frai et d'herbiers aquatiques trouvés sous le pont actuel.	Possibilité de destruction temporaire de zone de frai et d'herbier aquatique sous les barges de transport.
Milieux humains sensibles	Impact limité sur la navigation.	Aucun impact.
Sites archéologiques	Aucun impact.	Aucun impact.
Gestion des produits d'excavation/rebuts	Production de pollution diffuse et récupération plus difficile des matériaux et débris. Quantités importantes de résidus à gérer avec transit important de matériel lourd en zones résidentielles. Mais possibilité transport par la voie fluviale et possibilité de recyclage des matériaux.	Quantités importantes de résidus à gérer avec transit important de matériel lourd en zones résidentielles. Mais possibilité transport par la voie fluviale et possibilité de recyclage des matériaux.
Période de restriction de travaux en eaux (20 décembre au 31 juillet).	Impossibilité lors de la période de restriction.	L'utilisation de barges n'est pas considérée comme des travaux en eau. Limiter l'installation/déplacement de barges fixes lors de la période de restriction du 20 décembre au 31 juillet.
Période de restriction du dérangement dans le refuge d'oiseaux migrateurs (1 ^{er} avril au 31 octobre)	Impossibilité lors de la période de restriction.	Les travaux à la hauteur du refuge devront être planifiés hors de la période de restriction ou en faisant usage de mesure de mitigation.
Mesures de mitigation	Nécessité de la mise en place de mesures de mitigation importantes pour maîtriser les pollutions diffuses.	Mesures de mitigation requises pour limiter les dérangements au refuge d'oiseaux migrateurs.

6 EXIGENCES LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Au-delà des contraintes issues du milieu physique d’insertion du projet, une contrainte environnementale importante à bien intégrer dans la planification du projet est le cadre administratif mis en œuvre au Québec et au Canada pour autoriser la réalisation de projets majeurs pouvant avoir des incidences environnementales importantes. Pour les besoins de la présente section, l’hypothèse a été posée d’une implication du gouvernement provincial du fait de l’implantation de voies réservées au transport collectif, et donc de l’applicabilité des processus provinciaux bien que le principal maître d’œuvre sera PJCCI, un organisme fédéral.

Ainsi, quatre (4) principales démarches sont requises lors de la planification du projet (section 3.1 à 3.4 ci-dessous) et une démarche concerne plus particulièrement la phase de réalisation (section 3.5).

6.1 LOI SUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES (LPEN)

Une conversation exploratoire avec Transports Canada a permis de confirmer qu’une démarche d’autorisation du nouveau pont sera requise en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN). Or, une des conditions essentielles à l’obtention de cette autorisation est de faire la démonstration que le scénario retenu maintiendra la navigabilité sur cette section du fleuve Saint-Laurent et sur la voie maritime. Ainsi, le « tirant d’air » sous le nouveau pont doit être au moins équivalent au « tirant d’air » sous le pont existant. La procédure pour obtenir cette autorisation demande que soient disponibles des plans de conception assez avancés pour identifier avec précision les principales caractéristiques du pont (élévation en profil, tracé en plan, localisation des piles, etc.). Ces informations sont soumises à une consultation publique pendant 30 jours via des avis dans la Gazette du Canada et dans des quotidiens régionaux, et par un dépôt d’un dossier au bureau de la publicité des droits. Transports Canada émet son autorisation seulement après consultation des commentaires reçus et analyse du dossier.

6.2 LOI SUR LES PÊCHES DU CANADA

Comme le projet implique des travaux dans l’habitat du poisson, une autorisation sera requise de la part de Pêches et Océans Canada (MPO) en vertu de la Loi sur les pêches. La procédure pour obtenir cette autorisation demande que soient disponibles des plans de conception assez avancés pour identifier avec précision les principales caractéristiques du pont, des habitats affectés et des méthodes de travail préconisées. Il arrive régulièrement que MPO exige la réalisation d’études et d’inventaires complémentaires pour bonifier son analyse. Il est important de mentionner ici que MPO se fixe comme objectif « zéro perte nette d’habitat » ce qui implique souvent la négociation de mesures de compensation pour remplacer les éventuelles pertes de milieu du poisson.

Pêches et Océans Canada émet son autorisation seulement après son analyse du dossier et la conclusion d'entente sur la compensation (le cas échéant). Cette autorisation est régulièrement accompagnée de conditions de conception, de construction et de suivi à mettre en œuvre.

6.3 LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'obtention d'un permis de la part de Transports Canada en vertu de la LPEN et de la part MPO en vertu de la Loi sur les pêches est des déclencheurs de la LCEE. Règle générale, dans un tel cas, MPO est désigné comme autorité fédérale désignée et prend en charge l'évaluation environnementale requise par la LCEE. MPO fera donc l'inscription du projet au registre canadien d'évaluation environnementale.

Bien qu'un projet de remplacement de pont ne fait pas des projets soumis à l'étude approfondie au sens du Règlement sur la liste d'étude approfondie de la LCEE, PJCCI doit s'attendre à ce que MPO exige une étude d'impact assez détaillée compte tenu des quelques enjeux majeurs (habitat du poisson, fréquentation du fleuve par des espèces vulnérables, etc.). Les conclusions de cette étude viendront alimenter les conditions accompagnant le permis de MPO.

La réalisation d'une telle étude d'impact est intimement liée au processus provincial d'étude d'impacts (voir ci-dessous).

6.4 RÈGLEMENT QUÉBÉCOIS SUR L'ÉVALUATION ET L'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Comme le projet consiste en la reconstruction d'une voie publique de quatre (4) voies ou plus sur plus d'un kilomètre, il est à ce titre assujéti au Règlement québécois sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Pour ce faire, le promoteur (PJCCI et le MTQ) doit d'abord déposer un avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), lequel ensuite transmettra une directive d'étude d'impacts à suivre. Cet avis de projet peut être fait assez tôt dans le projet et ne requiert pas de documents très détaillés.

Ensuite, le promoteur doit faire réaliser l'étude d'impacts et la déposer au MDDEP qui la soumettra à une consultation publique. L'étude doit être réalisée alors que des plans de conception assez avancés soient disponibles pour identifier avec précision les principales caractéristiques du pont (élévation en profil, tracé en plan, localisation des piles, etc.).

Si une partie intéressée invoque une préoccupation justifiée, le MDDEP confiera au Bureau des audiences publiques en environnement le mandat de tenir une audience publique sur le projet. Le rapport de consultation est présenté au conseil des ministres du Québec qui autorisera le projet par l'émission d'un certificat d'autorisation de réalisation (CAR) si le projet est jugé recevable. Le CAR comprend régulièrement des conditions environnementales que doit respecter le promoteur pour la réalisation de son projet (phase conception, construction et suivi).

L'ensemble du processus, du dépôt de l'avis de projet à l'émission du CAR en passant par la réalisation de l'étude d'impacts peut prendre environ 24 mois.

Il est important de signaler ici qu'une entente a été signée entre Ottawa et Québec pour harmoniser la réalisation d'études d'impacts lorsque les exigences des deux paliers gouvernementaux sont interpellées, ce qui est le cas du présent projet. La même étude d'impacts pourra servir aux fins des évaluations fédérale et provinciale. Ainsi, le délai pour obtenir les autorisations fédérales pourra également prendre jusqu'à 24 mois.

6.5 **LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

Malgré l'émission d'un certificat d'autorisation de réalisation (CAR) suite au processus d'étude d'impacts, l'entrepreneur qui sera retenu pour la réalisation des travaux devra tout de même obtenir des certificats d'autorisation (CA) en vertu des lois provinciales en titre. Selon la complexité du projet et l'organisation des travaux, plusieurs CA peuvent être requis pour différentes phases du projet. Les CA délivrés à l'entrepreneur peuvent comprendre des conditions additionnelles à celles prescrites au CAR et aux permis octroyés par Transports Canada et Pêches et Océans Canada. Dans son énoncé de services à la clientèle, le gouvernement québécois s'engage à émettre ses CA dans un délai de 75 jours.

7 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En guise de conclusion à ce rapport sectoriel n° 7 sur l’environnement, les principales recommandations faites au fil des sections de ce document sont regroupées dans un tableau ci-dessous, les études complémentaires à réaliser sont identifiées et un rappel des principaux coûts identifiés par le présent exercice est fait.

7.1 RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Un total de 15 recommandations a été formulé. Elles sont regroupées dans le tableau ci-dessous en fonction des principales sections du rapport sectoriel n° 7 sur l’environnement.

Tableau 7.1 : Tableau récapitulatif des recommandations

DOMAINE	RECOMMANDATIONS
Zones de contamination	Recommandation 1 : Toute intervention ou toute implantation d’infrastructure qui serait prévue dans le secteur de l’autoroute Bonaventure incluant le pont de l’île des Sœurs devra être supportée au préalable d’une campagne détaillée de caractérisation des sols et des eaux souterraines pour y préciser la nature exacte de la contamination en place, les techniques à appliquer pour gérer la contamination et les coûts afférents.
	Recommandation 2 : Étant donné que la plus récente étude de contamination des sédiments date de 1997, il est recommandé de procéder à une mise à jour de cette étude en ciblant particulièrement les zones de travaux potentiels.
Milieux naturels sensibles et/ou protégés	Recommandation 3 : Dans la mesure du possible, toute intervention ou toute implantation d’infrastructure devrait être minimisée dans ces habitats, notamment les habitats bénéficiant d’un statut de protection fédéral ou provincial.
	Recommandation 4 : Compte tenu des espèces recensées dans les zones de frai, les travaux en eaux devraient être réalisés du 1 ^{er} août au 20 décembre de chaque année.
	Recommandation 5 : Le refuge de l’île de la Couvée étant un site de nidification important pour le Goéland à bec cerclé, les travaux pouvant nuire aux oiseaux ou au refuge devraient être limités du 1 ^{er} avril au 31 octobre de chaque année.
	Recommandation 6 : Pour satisfaire les exigences des autorités gouvernementales, notamment celles relatives aux études d’impacts, des inventaires fauniques et floristiques exhaustifs devraient être réalisés pour préciser la présence des espèces dans la zone d’étude et préciser l’utilisation faite par ces espèces des milieux (reproduction,

	migration, alimentation, etc.). Ces données précises seront essentielles pour la configuration finale des options à considérer et pour les éventuelles négociations de compensation environnementale.
Milieux humains sensibles	Recommandation 7 : Les options évitant ou limitant le recours à des expropriations doivent être favorisées pour réduire l'opposition à la réalisation du projet.
	Recommandation 8 : Poursuivre la recherche d'informations sur l'état des nuisances actuelles pour établir la situation de référence.
	Recommandation 9 : Il est entendu cependant que si les principaux scénarios considérés s'éloignent sensiblement de la situation actuelle, des simulations d'émissions atmosphériques et de climat sonore devront être réalisées afin d'établir la recevabilité environnementale de ces scénarios quant aux nuisances.
Sites archéologiques	Recommandation 10 : Favoriser les options qui évitent la mise à péril de l'intégrité des vestiges des deux sites.
	Recommandation 11 : Si des interventions sont prévues à proximité des sites archéologiques, des démarches devront être entreprises auprès du ministère des Affaires culturelles, des Communications et de la Condition féminine, du service du patrimoine de la Ville de Montréal et de la communauté mohawk pour convenir des méthodes de protection et de mise en valeur à mettre en œuvre.
Démolition du pont actuel	Recommandation 12 : Fournir au moment opportun la documentation nécessaire afin de démontrer que la peinture en place ne contient aucun plomb.
	Recommandation 13 : Veiller à ce que les matériaux potentiellement « contaminés » par des sels de voirie soient recyclés à des fins qui ne les mettraient pas en contact avec des plans d'eau.
	Recommandation 14 : Ancrer les barges sur les berges, les piles ou les fondations des piles, pour limiter les impacts négatifs sur les poissons et leur habitat.
	Recommandation 15 : Limiter le temps de stationnement des barges, en particulier au-dessus des milieux aquatiques naturels sensibles identifiés.

7.2 ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À RÉALISER AVANT LES TRAVAUX

Pour la poursuite du projet, BCDE recommande la réalisation de deux principales études complémentaires au rapport sectoriel n^o 7 sur l'environnement. De plus, une démarche devant être entreprise auprès de Nav Canada est aussi discutée ci-dessous.

7.2.1 Études d'impacts environnementaux

Comme évoquée à la section 6.4, une étude d'impacts environnementaux répondant aux exigences fédérales et provinciales devra être réalisée. Pouvant s'étendre sur une période de deux (2) ans, une somme de 2 M\$ pourrait être requise à cet égard. Cette estimation est tirée de l'expérience des professionnels de BCDE dans les projets comparables que sont le prolongement de l'autoroute A25

entre Montréal et Laval, le prolongement de l'autoroute A30 sur la Rive-Sud de Montréal et la réfection du Complexe Turcot à Montréal. Cette somme comprend l'étude proprement dite ainsi que le support professionnel pouvant être requis pour la participation aux audiences publiques en environnement.

7.2.2 Fouille des sites archéologiques de l'île des Sœurs

Compte tenu de la sensibilité que revêt cette contrainte, BCDE recommande la réalisation d'un inventaire et d'une fouille des deux (2) sites archéologiques de l'île des Sœurs, sites situés sous le tracé des solutions tunnel et pont. Cette démarche devrait faire l'objet d'une priorité dès l'amorce des prochaines étapes du projet.

Une telle étude demanderait une somme de 100 k\$ et pourrait être complétée en 200 jours de travail sur le terrain³³.

7.2.3 Protection de la navigabilité aérienne

Le site de l'actuel pont Champlain est localisé à moins de 8 km du seuil de la piste principale de l'aéroport de Saint-Hubert, directement dans l'axe de la piste. Il est également à moins de 20 km du seuil de la piste 10-28 de l'aéroport Montréal-Trudeau, directement dans l'axe de la piste.

Cette proximité de l'aéroport de Saint-Hubert impose une restriction de hauteur d'environ 140 à 160 m à l'ouvrage de remplacement du pont Champlain. De plus, la proximité des deux aéroports implique que certains équipements d'aide à la navigation aérienne, opérés par Nav Canada, se trouvent à proximité du secteur à l'étude. Comme ces équipements sont sensibles à toute structure aérienne pouvant affecter la précision des signaux, Nav Canada devra être consulté afin de déterminer si la configuration et les matériaux pressentis d'un éventuel ouvrage aérien pourraient nuire à l'efficacité du trafic aérien. Les échanges préliminaires tenus avec Nav Canada indiquent que cette démarche doit être faite avec l'appui de plans et devis préliminaire³⁴.

³³ Communication personnelle, Daniel Chevrier, Archéotec, novembre 2010.

³⁴ Communication personnelle, Diane Lévesque, Nav Canada, juillet 2010.

7.3 RAPPEL DES COÛTS ENVIRONNEMENTAUX

Tableau 7.3 : Tableau récapitulatif des coûts environnementaux

ACTIVITÉ	COÛT ESTIMÉ
Compensation environnementale pour perte d'habitat du poisson – Solution tunnel foré	S. O.
Compensation environnementale pour perte d'habitat du poisson – Solution tunnel à faible profondeur	30 M\$
Compensation environnementale pour perte d'habitat du poisson – Solutions pont à piles alignées	832 k\$
Compensation environnementale pour perte d'habitat du poisson – Solutions pont à piles décalées	743 k\$
Étude d'impacts environnementaux	2 M\$
Étude archéologique	100 k\$



ANNEXE 1 :

Information du Centre de données du patrimoine naturel du Québec, mars 2010



Le 1 mars 2010

Martin Dorais,
M.Env., SEAC, VEA,
Consortium BCDE
BPR GROUPE-CONSEIL
1205, rue Ampère, bureau 310
Boucherville (Québec), J4B 7M6

N/Réf.: 4293

Numéro de dossier : 700 9003 00 00

Objet : Information sur la faune et les habitats dans le cadre d'un projet de remplacement du pont Champlain sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal.

En réponse à votre demande d'information reçue le 3 février 2010 et concernant le sujet en rubrique, voici une description des banques de données consultées et des informations qui nous y avons extraites touchant votre secteur d'étude. Veuillez joindre cette lettre-ci et les pièces jointes à toute demande de certificat d'autorisation, d'autorisation ou de permis.

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ)

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Ainsi, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces en situation précaire d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.

Selon la potentialité du territoire concerné, il peut s'avérer opportun de réaliser un inventaire de terrain, soit pour vérifier la localisation exacte ou la persistance des espèces rapportées, ou encore pour vérifier si des espèces potentielles non signalées jusqu'à maintenant sont présentes dans la zone à l'étude. En effet, l'information sur la localisation d'une mention est souvent imprécise mais indique que ces espèces peuvent être présentes dans la zone à l'étude si elle compte des habitats propices. Pour mieux connaître quelles espèces pourraient habiter les types d'habitats du territoire à l'étude, on peut consulter les fiches descriptives des 18 espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables

au Québec (voir le site Internet <http://www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp>). Dans l'éventualité d'une étude sur le terrain, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre système d'information.

Après la consultation de la banque de données du CDPNQ, nous vous avisons de la présence, sur le territoire de votre projet ou à l'intérieur d'un périmètre d'influence de ce dernier, de mentions d'espèces animales menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou d'intérêt pour le CDPNQ. Le rapport des mentions est ci-joint dans le fichier intitulé « Occurrences sélectionnées.pdf » et la « Carte faunique » jointe indique la localisation de ces mentions.

Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, notamment de la récolte, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Extractions du système de données pour le territoire de Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. Titre du rapport. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) [ou MDDEP le cas échéant], Québec. x pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.».

Pour en savoir davantage sur le CDPNQ, veuillez consulter le site web www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Pour en savoir davantage sur les espèces d'oiseau en situation précaire qui figurent sur la sortie informatisée jointe ou s'ils présentent un potentiel de présence dans le territoire de votre projet, vous êtes invités à entrer en contact avec l'Association québécoise des groupes d'ornithologues du Québec (AQGO) (4545, Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal, Québec, H1V 3R2 site internet: <http://www.aqgo.qc.ca>). L'AQGO est responsable d'un programme de suivi des sites de reproduction des oiseaux menacés du Québec depuis 1993. Les renseignements colligés sont saisis dans la banque de données sur les oiseaux menacés du Québec (BDOMQ). Les demandes d'information doivent être adressées à monsieur Pierre Fradette, biologiste responsable de la BDOMQ (SOSPOP) au (418) 721-5051 (tournepierre@cgocable.ca) (sans frais: 1-877-ENPÉRIL ou 1-877-367-3745).

Aussi, dans le cas d'espèces d'amphibien ou de reptile, vous pouvez obtenir les données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec pour une somme raisonnable. Veuillez communiquer avec M. Sébastien Rouleau, coordonnateur de la recherche et de la conservation à la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent au (514) 457-9449, poste 106 (télécopieur : 457-0769 ; courriel : rouleau.sebastien@ecomuseum.ca, 21 125 chemin Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue, Québec H9X 3Y7).

Enfin, nous vous rappelons que c'est le MDDEP qui collige les mentions d'espèces végétales rares dans le CDPNQ. Pour la région Montérégie, vous pouvez contacter Robert Rubénovitch (450 928-7607, monteregie@mddep.gouv.qc.ca) et pour les régions de Montréal et de Laval, c'est monsieur Marc Chagnon (514 873-3636 #221, marc.chagnon@mddep.gouv.qc.ca) qui saura vous répondre.

- Habitats fauniques cartographiés

La consultation des plans légaux des habitats fauniques (héronnière, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat du rat musqué) révèle la présence d'au moins un habitat faunique cartographié dans votre secteur d'intérêt. La carte et la description de ces habitats sont jointes dans les fichiers intitulés « carte faunique » et « info sur un numéro d'habitat », respectivement. Les habitats fauniques illustrés sur cette carte sont protégés sur les terres (et dans les eaux) de tenure publique (y compris celles du gouvernement du Québec), soit là où le règlement de protection des habitats fauniques s'applique. Avant d'intervenir dans un habitat faunique cartographié et protégé, on doit obtenir une autorisation du MRNF en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune

Notez que l'habitat du poisson n'est pas cartographié. Donc, son absence sur la carte jointe ne signifie pas qu'une autorisation du MRNF ou du MPO n'est pas nécessaire pour réaliser l'activité. SVP, lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

- Faune ichtyenne présente

Un rapport contenant la liste des espèces de poissons capturés dans les pêches expérimentales dans ce secteur, leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, ainsi que les dates de protection de leurs activités de reproduction, intitulé « Liste d'espèces de poisson ... » est joint à cette lettre, ainsi qu'une carte localisant les pêches intitulée « carte faunique ». Notez que nos inventaires ne sont pas systématiques dans l'espace et dans le temps. Il est alors important de compléter les données avec des études sur le terrain, au besoin.

- Lieu de reproduction des poissons

Le fichier intitulé « habitat de reproduction ... » contient un rapport sur les données extraites de notre répertoire sur les lieux de reproduction du poisson (frayères, aires d'alevinage, etc...). Il contient une description des espèces qui se reproduisent, les périodes de protection de leur activités de reproduction ainsi que leur statut en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables. La carte faunique jointe à la présente lettre montre ces lieux de reproduction.

Il est important de savoir qu'un lieu de reproduction du poisson n'est pas synonyme avec un habitat du poisson tel que défini au sens légal. SVP, lire attentivement les rubriques ci-bas sur l'habitat du poisson.

La présence d'un lieu de reproduction du poisson indique qu'une attention particulière doit être portée à la protection de l'intégrité de ces lieux, au delà des mesures générales utilisées pour protéger l'habitat du poisson.

- Habitat du poisson - Règlement du Québec

Notez que l'habitat du poisson est protégé par le règlement sur les habitats fauniques (du Québec) partout où il pourrait y avoir du poisson, sous la cote de récurrence des hautes eaux de 2 ans. Cette définition légale fait en sorte que l'habitat du poisson n'est pas cartographié sur un plan légal des habitats fauniques tel que le sont les autres types d'habitats fauniques protégés. Il est important de savoir qu'UNE AUTORISATION DU MRNF en vertu de l'article 128.7 de la Loi sur la Conservation et la Mise en Valeur de la Faune EST NÉCESSAIRE avant de réaliser toute activité, telle installer un émissaire, stabiliser la rive ou réparer un muret, dans l'habitat du poisson, s'il est situé dans des eaux de tenure publique. Le formulaire de demande d'autorisation se trouve à la page Internet suivante : Demande d'autorisation pour une activité dans un habitat faunique : (<http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/habitats/formulaires/index.htm>). Des instructions plus détaillées sur comment présenter une demande d'autorisation selon le type d'activité sont disponibles en adressant un message électronique à fay.cotton@mrnf.gouv.qc.ca.

- Habitat du poisson - Règlement fédéral

Il est important de noter que tout habitat du poisson, de tenure privée et publique, est aussi protégé en vertu de l'article 35 de la Loi sur les pêches du Canada. Si on prévoit faire des travaux qui sont susceptibles de créer une détérioration, une perturbation ou une destruction de l'habitat du poisson, on doit acheminer une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada et ce avant de réaliser les travaux. À défaut d'obtenir une telle autorisation, on peut être passible de poursuites judiciaires.

Pour présenter une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada, les informations nécessaires se trouvent dans le Guide à l'intention des promoteurs sur les exigences en matière d'information de l'examen en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches. On peut consulter ce document à partir du site Web suivant : http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/index_f.asp

Un formulaire (Demande d'examen en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches) accompagne le guide. Il est suggéré de le remplir et à le joindre à la proposition de projet (http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans-habitat/habitat/water-eau/requirements-exigences/form-formulaire_f.asp).

Pour la région du Québec, on peut acheminer la demande à l'adresse suivante :

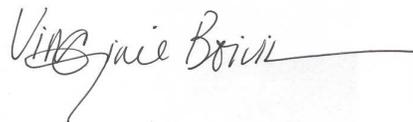
Pêches et Océans Canada,
 Direction de la gestion de l'habitat du poisson,
 850 route de la Mer, C.P. 1000, Mont-Joli, Québec,
 G5H 3Z4
 Télécopieur : 418-775-0658;
 Courrier électronique : Habitat-qc@dfo-mpo.gc.ca

Pour des informations générales concernant les dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches, veuillez communiquer avec un biologiste de le bureau de Montréal, au (514) 289-9232 ou au (514) 289-0910.

- Sites d'intérêt faunique

Une copie des fiches synthèses descriptives des sites d'intérêt faunique près de votre secteur d'étude, accompagnée d'une carte les localisant, est jointe à cette lettre. Les sites d'intérêt faunique ressortent d'une réflexion ministérielle qui a servi à informer les MRC des zones méritant une attention particulière. Ils n'ont pas de statut de protection légale à part celle que la MRC peut leur avoir conféré dans le schéma d'aménagement. Nous vous invitons à communiquer avec la MRC afin de savoir s'il y a des contraintes à la réalisation de votre projet en raison de la présence du site d'intérêt faunique.

J'espère que ces renseignements répondent entièrement à vos besoins. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Virginie Boivin

Technicienne de la faune

/vb

4293 CDPNQ

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Faune

<p><i>Acipenser fulvescens</i> - (11074) esturgeon jaune susceptible d'être désignée</p> <p>Fleuve Saint-Laurent, rapides de Lachine (en aval des infrastructures de l'ancienne centrale hydroélectrique.</p> <p>Meilleure source : Dumont, P. et G. Desjardins. 1984. L'esturgeon jaune <i>Acipenser fulvescens</i> : biologie et exploitation dans les eaux du fleuve St-Laurent et de l'archipel de Montréal. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Montréal, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune. Université du Québec à Montréal, Département des Sciences Biologiques. Montréal. 78 p..</p>	<p>G3G4 / N3N4 / S3 H (M) B5.04 Non</p>	<p>1984-06-04 : 3 femelles de stade VI. Habitat : offre une grande étendue de conditions susceptibles de satisfaire aux exigences de l'esturgeon pour le frai.</p> <p><i>Île-aux-Hérons; Rapides de Lachine (Île aux Hérons)</i></p>	<p>45 25 13 -73 34 46 1984-06-04</p>
<p><i>Ammodramus savannarum</i> - (2074) bruant sauterelle susceptible d'être désignée</p> <p>Brossard. Près du boulevard Rome. Site BDOMQ : BS-41.</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. .</p>	<p>G5 / N4B / S2B E (M) - Non</p>	<p>1983-06-02 : 2 mâles chanteurs ; 1983-06-24 : 2 mâles chanteurs ; 1996 : pas d'observation lors de la visite ; 1998-05-26 : 1 adulte entendu ; 1999 : aucune observation lors des visites. On a déjà constaté la présence de cette espèce durant la période de nidification. Habitat : champ en friche, il aurait été perturbé en 1996 mais serait encore utilisable par l'espèce.</p>	<p>45 26 26 -73 26 36 1998-05-26</p>
<p><i>Apalone spinifera</i> - (18454) tortue-molle à épines Menacée</p> <p>Dans la région de Montréal, à la pointe-à-Callière.</p> <p>Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Courtemanche Michelle (1760).</p>	<p>G5 / N2 / S1 H (G) B5.04 Non</p>	<p>Un vestige datant de 1760 a été retrouvé. Habitat : ?</p>	<p>45 30 00 -73 32 59 1760</p>

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
<i>Diadophis punctatus</i> - (15687)	G5 / N5 / S3S4	Un ou des individu(s) auraient été observés en 1985 et un autre en juin 2003.	45 30 25 -73 35 27
couleuvre à collier	E (S)	En 2004, au moins 21 individus auraient été inventoriés et 3 adultes en avril 2008. Habitat : forêt feuillue.	2008-04-25
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Montréal, Parc du Mont-Royal, chemin Camilien-Houde, du côté sud, à environ 100m du stationnement.		<i>Parc du Mont-Royal</i>	
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Gravel Réjean (1985).; Lamoureux Hugo-Paul (2008).; Lamoureux Hugo-Paul, Lavigne Patrice (2008).; Lavigne Patrice (2003).; Ouellet Martin, Galois Patrick, Pétel Roxane, Marquis Sarah, Morin Marie-Josée (2004).			
<i>Falco peregrinus anatum</i> - (1138)	G4T4 / N3B / S3B	Le nid 3 sur l'édifice Sun Life a été découvert en 1936. Il a été actif de 1936 à 1947. En 1948 et 1949, seul les oeufs ont été observés. En 1950, six jeunes étaient au nid, en 1951 quatre oeufs étaient au nid mais ils auraient disparus après la ponte et en 1952 cinq fauconneaux ont été observés. En 2002, il y avait un jeune au nid. Le nid 2 à Place Victoria a été découvert en 1985 alors qu'il était utilisé. Il a été actif de 1989 à 1993 et en 1997, 1999 et 2006. Le nid 1 à la Place Ville-Marie a été utilisé au moins une fois en 1994. Le nid 4, le nichoir au 32 ième étage de la Tour de la Bourse a été utilisé en 1992 et 1995. Le couple a niché en 1996 et, en 1998 et 2000, au moins un jeune était au nid. En 2007, le nid était actif. En 2008 (dernier suivi) un adulte a été aperçu. Plusieurs observations ont été faites alors que le nid n'a pas été précisé : soit pour l'année 1982 où le couple a été dérangé par un Grand-Duc. En 1984, il y a eu production de jeune et en 1986, le nid a également été abandonné pour cause de dérangement humain. Une femelle a été observée en 1987 et au moins un jeune a été vu au nid en 1988, 2003 et 2005. Habitat: Nids alternatifs se trouvant sur 3 édifices au centre-ville de Montréal, près du fleuve Saint-Laurent. Également, un nichoir a été aménagé au 32 ième étage de la Tour de la Bourse.	45 30 02 -73 33 41
faucon pèlerin anatum	E (S)		2008-03-18
Vulnérable	-		
	Non		
Dans le Centre-ville de Montréal . L'occurrence compte quatre emplacements de nid aux sites SOS-POP: FP-003: Nid 1 : Place Ville-Marie (360 St-Jacques; immeuble Trizec; Banque Royale), Nid 2 : 800 Place Victoria (tour de la Bourse) Nid 3 : Édifice Sun Life et nid 4: un nichoir a été aménagé au 32 ième étage de la Tour de la Bourse.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Adams Marc (1993); Adams Marc (1995); Auger Normand (2006); Auger Normand (2007); Bird David (1989); Bird David (1991); Bird David (1992); Bird David (1993); Bird David (1994); Bird David (2000); Bird David (2005); Blais Bruno (1990); Dalpé Marc-André (2002); Duteau Denis (2002); Fradette Pierre (1998); Franche Patrice (1996); Gagnon Josée (1999); Gahbauer Marcel (2002); Gahbauer Marcel (2003); Grenon François (2002); Guillet Richard (1996); Guillet Richard (1997); Guillet Richard (1998); Guillet Richard (1999); Hall George Harper (1940); Hall George Harper (1941); Hall George Harper (1942); Hall George Harper (1943); Hall George Harper (1944); Hall George Harper (1945); Hall George Harper (1946); Hall George Harper (1947); Hall George Harper (1948); Hall George Harper			



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
(1949); Hall George Harper (1950); Hall George Harper (1951); Hall George Harper (1952); Inconnu (1936); Inconnu (1937); Inconnu (1938); Inconnu (1939); Lauzon Denis (2007); Lepage Michel (1982); Lepage Michel (1984); Lepage Michel (1985); Lepage Michel (1986); Lepage Michel (1987); Lepage Michel (1988); Roy Manon (2008)			
<i>Falco peregrinus anatum</i> - (14311)	G4T4 / N3B / S3B	Le site a été découvert en 2002, alors que le couple à donner naissance à trois oisillons cette année là. Deux adultes perchés sur les lampadaires du pont ont été régulièrement observés en 2003. L'année suivante, seul un individu perché a été aperçu. Des travaux de réfection non loin du nichoir sont survenus en 2005. Bien qu'un faucon pèlerin n'ait été vu en avril, le nichoir est inutilisé par l'espèce mais par des pigeons. En 2006, un adulte a été vu, mais en 2007 et 2008 (dernier suivi), le nid a été utilisé. Habitat: Structure d'un pont. Pose d'une boîte de nidification.	45 28 00 -73 29 51 2008-05-13
faucon pèlerin anatum	E (S)		
Vulnérable	- Non		
Dans la région de la Montérégie sur le Pont-Champlain. Le site compte un emplacement de nid au site SOS-POP: FP-068 (Pont Champlain).			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bertrand Michel (2002); Bird David (2005); Denault Samuel (2002); Duteau Denis (2002); Éthier Gilles (2006); Éthier Gilles (2008); Fitzgerald Guy (2007); Fradette Pierre (2005); Guillet Richard (2002); Léveillé Martin (2005); Mathieu Sylvain (2004); Noulin Jean-François (2005); Simard Louise (2003); Simard Louise (2005); Simard Richard (2008); Turgeon Louise (2003)			
<i>Falco peregrinus anatum</i> - (14407)	G4T4 / N3B / S3B	Le site a été découvert en 2000, alors que trois jeunes dont un fauconneau blessé au sol du bâtiment désaffecté et deux jeunes en vol. Apparemment le couple est présent au site depuis 4 ans. En 2002, le couple a eu quatre jeunes, mais aucun n'a survécu. Il y aurait eu au moins un jeune en 2003 et 2004. Il n'y a eu aucune observation de faucon pèlerin en 2005 (dernier suivi) et le nichoir n'a pas été utilisé. Habitat: Structure d'un bâtiment abandonné par l'industrie Miron vers 1995.	45 32 40 -73 32 01 2004
faucon pèlerin anatum	E (S)		
Vulnérable	- Non		
Dans la région de Montréal, sur la Rue Notre-Dame Est au Port de Montréal (Élévateur #3). Le site compte un emplacement de nid au site SOS-POP: FP-040 (Port de Montréal (élévateur 3)). À 2,5 km à l'Est du pont Jacques-Cartier jusqu'au 3800 Notre-Dame Est. Élévateur 3, Port de Montréal. Contact: M. Benoît Pelletier Minoterie A.D.M. (450) 923-0236.			
Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bilodeau Pierre (2000); Bird David (2005); Duteau Denis (2002); Gahbauer Marcel (2003); Gahbauer Marcel (2004); Roth Anne-Marie (2000)			
<i>Falco peregrinus anatum</i> - (15922)	G4T4 / N3B / S3B	Le site a été découvert en 2004, alors que deux individus ont été observés. Le couple a eu du succès à ce site en 2005 avec quatre fauconneux emplumés. En 2006, seul un adulte a été vu. En 2007 et 2008 (dernier suivi), le nid était inactif. Habitat: Nichoir dans le haut d'un pilier à l'E du pont. Pilier sud.	45 31 17 -73 31 32 2006-04-15
faucon pèlerin anatum	E (S)		
Vulnérable	- Non		

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
<p>Dans la région de la Montérégie sur le Pont Jacques-Cartier, nichoir visible de la piste cyclable (pilier 10). L'occurrence compte un emplacement de nid au site SOS-POP: FP-094 (Pont Jacques-Cartier).</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bird David (2005); Bisson Jean-Luc (2008); Denault Samuel (2005); Fontaine Trefflé (2007); Fradette Pierre (2005); Gahbauer Marcel (2004); Inconnu (2005); Léveillé Martin (2005); Noulin Jean-François (2005); Robert Alain (2006); Simard Louise (2005)</p>			
<i>Falco peregrinus anatum - (17287)</i>	G4T4 / N3B / S3B	Le site a été découvert en 2006 (dernier suivi), cependant seuls les adultes ont été vus. Habitat: Nid probable sur la plus haute corniche de béton d'une des tours du Rockill; celle la plus au S et à l'E de toutes les tours.	45 29 31 -73 36 42 2006-04-24
faucon pèlerin anatum	E (M)		
Vulnérable	-		
	Non		
<p>Dans la région de Montréal au sommet des tours du Rockill. L'occurrence compte un emplacement de nid au site SOS-POP: FP-113 (Tour Rockhill).</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bannon Éric (2006); Bannon Pierre (2006); Côté Pascal (2006)</p>			
<i>Falco peregrinus anatum - (18224)</i>	G4T4 / N3B / S3B	Le site a été découvert en 2005, alors que des jeunes y ont été observés. En 2008 (dernier suivi), le nid était vide et aucune trace des adultes. Habitat: Édifice, enseigne de la face sud.	45 31 04 -73 33 04 2005-07
faucon pèlerin anatum	E (S)		
Vulnérable	-		
	Non		
<p>Sur l'île de Montréal, sur l'édifice de la Maison Radio-Canada. L'occurrence compte 1 site SOS-POP: FP-120 (Maison Radio-Canada). L'édifice est situé au 1400 blv René-Lévesque.</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Baril Franklin (2008); Fortin Paul (2005); Thibault François (2008)</p>			
<i>Falco peregrinus anatum - (18851)</i>	G4T4 / N3B / S3B	Le site a été découvert en 2008 (seul suivi), alors qu'il était actif. Habitat: nid sur une corniche au 29ième étage d'un édifice.	45 30 08 -73 34 33 2008-05
faucon pèlerin anatum	E (S)		
Vulnérable	-		
	Non		
<p>Dans la ville de Montréal, sur la tour Scotia au 1002 rue Sherbrooke O. L'occurrence compte un nid au site SOS-POP: FP-126 (Tour Scotia).</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Léveillé Martin (2008)</p>			



Nom latin - (no. d'occurrence) Nom commun Statut de l'espèce au Québec <i>Site d'inventaire</i> Localisation	Rang de priorité G / N / S Qualité (Précision) Indice de biodiversité Cible de conservation	Description <i>Aire(s) protégée(s)</i>	Latitude - Longitude Dernière observation
Graptemys geographica - (2946) tortue géographique Vulnérable Fleuve Saint-Laurent, Lac Saint-Louis, Lac des Deux-Montagnes, rivière des Prairies, rivière des Mille-Îles.	G5 / N4 / S2 B (S) B3.11 Non	Le site a été utilisé en 1968. Une étude capture-recapture démontre que le site a été utilisé en 1977, 1978 et 1979. Au moins quatre individus ont été observés en 1980 et un individu en 1985. En 1988, le site a également été utilisé et au moins un individu a été observé en 1989 dans un site de nidification. Le site a été utilisé en 1990 et au moins trois observations ont été faites dans un site de nidification. Plusieurs individus ont été observés en 1994 pendant les mois de juin et juillet, soit 190 individus. En 1995, quinze individus ont été observés sur le site. En 1996, trois individus ont été observés et deux en 2001. Le site a également été utilisé en 2003. <i>Îles-de-la-Paix; Île-de-Carillon; Île-de-la-Couvée; Îles-de-la-Paix; Îles-de-Boucherville; Oka; Îlet Vert (anciennement Ile Evers); Île aux Canards; Île aux Moutons; Îles-Avelle-Wight-et-Hiam; Presqu'île-Robillard; Marguerite-D'Youville (appellation); Pointe-aux-Prairies; Bois-de-Saraguay; Bois-de-Liesse (inclut le Bois-Franc); Bois-de-l'Île-Bizard; Anse-à-l'Orme; Cap-Saint-Jacques; Lac des Deux Montagnes (Baie de Rigaud, ouest); Deux Montagnes, Lac des - Oka; lac des Deux Montagnes (Baie de Saint-Placide); lac Saint-Louis (Beauharnois); Lac des Deux Montagnes (Pointe-Calumet); lac Saint-Louis (Pointe-Claire); lac Saint-Louis (Centre du Lac); lac Saint-Louis (Île Dixie); Bassin de la Prairie (Île des Soeurs); Bassin de la Prairie (Grand Herbier); fleuve Saint-Laurent (Îles de Boucherville); fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Jean); Île Beauregard; Boisé-de-l'île-des-Soeurs; Île aux Asperges; Rivière-des-Mille-Îles; Île-Beauregard; Marécage-de-l'Île-Marie; Île-Garth; Île-Beauregard; Île aux Fraises (partie Dana); Île aux Fraises (partie Valentino); Lac des Deux Montagnes (Île Bizard); Bassin de la Prairie (Verdun); fleuve Saint-Laurent (Battures Tailhandier); rivière aux Serpents; lac Saint-Louis (Pointe Ross); Lac des Deux Montagnes (Como); lac Saint-Louis (Île St-Bernard / Pt Mercier); Lac des Deux Montagnes (Baie de Choisy); Canal de Beauharnois (Aval); Îles de Boucherville (fleuve Saint-Laurent); Pointe-aux-Anglais; rivière aux Serpents; Deux Montagnes, lac des - la Grande Baie; lac Saint-Louis (Îles de la Paix); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse Sud); fleuve Saint-Laurent (Île de Varennes); Île aux Fraises (partie Maillet); pointe Hébert et Goyette; Grande Baie, la - Oka - P. P-S; Île à Thomas (Îles de la Paix); lac des Deux Montagnes - Sainte-Marthe-sur-le-Lac; Lac des Deux Montagnes - la Grande Baie; Baie Brazeau et Baie des Seigneurs; Lac des Deux Montagnes - Baie Carillon; lac Saint-Louis (Îles de la Paix); Lac des Deux Montagnes (A de Vaudreuil); lac Saint-Louis (Rivière des Outaouais); lac Saint-Louis Nord-Ouest; lac Saint-Louis (Grande Anse); fleuve Saint-Laurent, Saint-Sulpice, Repentigny; Lac des Deux Montagnes - B. Fer Cheval; fleuve Saint-Laurent (Îles de Verchères); fleuve Saint-Laurent - Repentigny; lac Saint-Louis (Pointe du Moulin / Pte Fortier); fleuve Saint-Laurent (Emb Rdp); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse); fleuve Saint-Laurent (Île Verte); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse / et</i>	45 28 05 -73 56 50 2001-08-17



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Ci); Lac des Deux Montagnes (Hudson); Lac des Deux Montagnes (Baie Quesnel); fleuve Saint-Laurent (Île Bellegarde); lac Saint-Louis (Dorval); lac Saint-Louis (Beaconsfield); lac Saint-Louis (Baie de Valois); Lac des Deux Montagnes (Anse à l'Orme); Lac des Deux Montagnes (Pointe Séguin); Lac des Deux Montagnes (Pointe Séguin); Île Cadieux; Pointe à la Raquette; pointe à Portelance; rivière des Mille Îles - Île Morris; rivière des Mille Îles - Saint-Eustache; fleuve Saint-Laurent - Île Ronde Bouchard; Lac des Deux Montagnes - B. Fer Cheval; Deux Montagnes, Lac des - Baie Carillon; Île Bonfoin; Archipel-du-Mitan; Alvar-de-l'Île-de-Pierre; Marais-de-l'Île-des-Juifs; Marais-de-l'Île-Avelle; archipel du Mitan; Île Bonfoin; Île Normand; baie de l'Île Locas (partie Cordeau-Parent); Île Isaïe-Locas

Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Anonyme (1990).; Anonyme (1994).; Bélanger Dominic (2003).; Bider Jean Roger (1988).; Bider Jean Roger, Weil Greg (1980).; Bisson Robert, Lalonde Stéphane (1996).; Blouin-Demers Gabriel, Rodrigue David, Bider J. Roger (1995).; Bonin Joël (1995).; Brisson M. (1990).; Daigle Claude (1994).; De Grandmont Jean (1985).; De Grandmont Jean (1989).; De Grandmont Jean (1990).; Desroches Jean-François (2001).; Flaherty, Bider Jean Roger (1980).; Galois Patrick, Azar Christian (1996).; Gordon D.M.M., MacCulloch Ross D. (1977).; Gordon David M. (0).; Hackney Alison (1988).; Hoek Wyb, Lovrity Joseph E. (1968).; Laurion Isabelle (2001).; Leclerc François (1994).; Lovrity Joseph E. (0).; Rodrigue David, Bider Jean Roger, Casgrain Nicolas (1996).; Smar Matt (1988).

<i>Ixobrychus exilis</i> - (18156)	G5 / N3B / S2S3B	L'espèce a été repérée pour la première fois au site en 1985, où un mâle adulte a été entendu. Il y a eu inventaire en 2004, sans observation. Un mâle a été vu en juin 2005 et deux autres en juin 2006. Habitat: typhaie bordant les rives de la rivière.	45 25 51 -73 28 58
petit blongios	C (S)		2006-06-04
Vulnérable	-		
	Non		
Dans la région de la Montérégie, près de La Prairie, à la Rivière St-Jacques. Site SOS-POP : PB-100.			

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement Québécois et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Duquette Gaétan (1985); Fradette Pierre (2004); Robillard Luc (2005); Robillard Luc (2006)

<i>Ixobrychus exilis</i> - (18157)	G5 / N3B / S2S3B	L'espèce a été repérée pour la première fois au site en juin 1951, où un nid, 4 oeufs et 2 adultes ont été vus. Ensuite, l'espèce a été observée en mai 1963 (1 adulte), en mai 1965 (6 adultes), en mai 1966 (1 adulte), en mai 1973 (2 adultes), en mai 1974 (1 adulte), en 1976 (1 adulte), en août 1981 (1 adulte), en août 1984 (1 adulte), en 1985 (4 adultes), en mai 1993 (2 adultes), en septembre 1994 (1 jeune). Il y a eu inventaire en 1996, 1998 et 1999, mais sans observation. L'année suivante, 2000, il y a eu 16 observations, 18 en 2001 (11 adultes et 7 jeunes) et 3 adultes en 2002. Il y a eu inventaire en 2004, sans observation. Habitat: étang bordé de typhas et de phragmites avec des chicots dans l'est. Entouré d'un sentier.	45 27 16 -73 33 16
petit blongios	E (S)		2002-08-11
Vulnérable	-		
	Non		



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Dans la région de Montréal, sur l'Île des Soeurs, au lac des Battures. Site SOS-POP : PB-022.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Bannon Pierre (1998); Bannon Pierre (2000); Bannon Pierre (2001); Bannon Pierre (2002); Bannon Pierre (2004); Bannon Pierre, Cyr Gérard (2000); Bannon Pierre, Zenatis Guy (2001); Belhumeur Raymond (1993); Brongo Marcelo (2000); Brongo Marcelo (2001); Denault Samuel (2000); Denault Samuel (2001); Fogerty Ethel (1984); Fogerty Ethel (1985); Fradette Pierre, Gauthier Yves (1996); Gauthier Jacques (2000); Gauthier Yves (1985); Gauthier Yves (1994); Gilles François (1999); Guillet Richard (2000); Inconnu (1951); Inconnu (1963); Inconnu (1965); Inconnu (1966); Inconnu (1973); Inconnu (1974); Inconnu (1976); Inconnu (1981); Inconnu (1993); Inconnu (2002); Leduc Yves (2001); Mathieu Sylvain (2000); Mathieu Sylvain (2001); Ménard Charles (2000); Ostigny Pierre (2000); Thibault André (2002); Vachon Charles (1985)

<i>Ixobrychus exilis</i> - (18158)	G5 / N3B / S2S3B	Il y a eu 1 observation de cette espèce à ce site, 1 jeune âgé de 4 semaines.	45 29 59 -73 30 40
petit blongios	H (G)	Habitat : site vraisemblablement détruit.	1933-07
Vulnérable	-		
	Non		

Dans la région de la Montérégie, à Longueuil (secteur Saint-Lambert). Site SOS-POP : PB-099.

Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Mousley Henri (1933)

<i>Lampropeltis triangulum</i> - (15227)	G5 / N5 / S3	Un individu a été observé en 1991. Habitat : route désaffectée.	45 26 46 -73 25 44
couleuvre tachetée	E (G)		1991
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

Brossard, près des autoroutes 30 et 10.

Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Desroches Jean-François (1991).

<i>Lithobates palustris</i> - (567)	G5 / N5 / S3S4	1991-05-10 : 1 individu. HABITAT : grand marais, présence de quenouilles.	45 31 24 -73 28 32
grenouille des marais	E (G)		1991-05-10
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

Longueuil, base de plein-air et grand marais.

Meilleure source :

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
<i>Melanerpes erythrocephalus</i> - (1653)	G5 / N3N4B / S1B	1964-05-20 : 1 adulte et 1 nid ; 1967-06-03 : 1 adulte ; 1968-06-03 : 1 adulte ; 1968-07-12 : 1 adulte ; 1970-06-10 : 1 adulte ; 1970-07-18 : 1 adulte ; 1971-06-03 : 1 adulte ; 1972-05-17 : 2 adultes ; 1972-06-04 : 2 adultes ; 1981-05-10 : 1 adulte ; 1990-05 : 1 adulte ; 1990-05-20 : 1 adulte ; 1996-1997 : l'oiseau n'est pas revu. Habitat : parc urbain, forêt mature. Cuvette humide entourée de diverses essences feuillues et de plantations de conifères.	45 30 14 -73 35 15 1990-05-20
pic à tête rouge	E (M)		
Menacée	-		
	Non		
<p>Montréal, immédiatement au nord-ouest du centre-ville. Mont-Royal, près du chalet qui se trouve au sud du sommet. L'étang est situé entre le chalet et le stationnement. Site BDOMQ : PR-19.</p> <p>Meilleure source : SOS-POP. 1994. Banque de données sur le suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec, active depuis 1994. Regroupement QuébecOiseaux et Service canadien de la faune d'Environnement Canada, région du Québec. . Brabant Francis (1972); Cyr André (1967); Cyr André (1968); David Normand (1970); Gui L (1981); Guillet Richard (1996); Guillet Richard (1997); Inconnu (1971); Robert Michel (1990); Robinson Jack (1964); Samson Evelyne (1990)</p>			
<i>Moxostoma carinatum</i> - (2159)	G4 / N2 / S2S3	1941-04-21 : 2 individus observés ; 1941-10-30 : 1 individu observé ; 1941-11-20 : 1 individu observé ; 1941-12-02 : 2 individus observés ; 1942-02-19 : 2 individus observés ; 1942-02-25 : 4 individus observés ; 1942-03-03 : 1 individu observé ; 1942-04-27 : 1 individu observé ; 1942-04-28 : 2 individus observés ; 1942-04-29 : 1 individu observé ; 1942-06-22 : 1 individu observé ; 1943-05-05 : 12 individus observés ; 1943-05-06 : 2 individus observés ; 1943-05-07 : 3 individus observés ; 1943-05-08 : 14 individus observés ; 1943-05-10 : 38 individus observés ; 1943-05-11 : 118 individus observés ; 1943-05-12 : 6 individus observés ; 1943-05-14 : 4 individus observés ; 1943-05-19 : 3 individus observés ; 1943-05-20 : 18 individus observés ; 1943-05-24 : 30 individus observés ; 1943-05-30 : 3 individus observés ; 1943-05-31 : 8 individus observés ; 1943-06-01 : 4 individus observés ; 1943-06-02 : 1 individu observé ; 1943-06-04 : 1 individu observé ; 1943-06-05 : 2 individus observés ; 1943-06-07 : 5 individus observés ; 1943-06-08 : 3 individus observés ; 1943-06-09 : 1 individu observé ; 1943-06-10 : 1 individu observé ; 1943-06-11 : 2 individus observés ; 1948-02-12 : 4 individus observés ; 1948-02-16 : 8 individus observés ; 1948-02-18 : 3 individus observés ; 1948-02-19 : 1 individu observé ; 1948-02-23 : 4 individus observés ; 1948-02-24 : 3 individus observés ; 1948-02-27 : 2 individus observés ; 1948-02-28 : 1 individu observé ; 1948-03-01 : 1 individu observé ; 1948-03-04 : 1 individu observé ; 1948-04-17 : 4 individus observés ; 1968-06-18 : 1 individu observé ; 1982-04-28 : 1 individu observé ; 1982-05-02 : 10 individus observés ; 1984-05-04 : 1 individu observé. 1984-05-12 : 1 individu observé.	45 25 20 -73 45 00 1984-05-12
chevalier de rivière	H (S)		
Vulnérable	B5.04		
	Non		
<p>Fleuve St-Laurent, lac St-Louis.</p> <p><i>Îles-de-la-Paix; Île-de-la-Couvée; Île-aux-Hérons; Îles-de-la-Paix; Marguerite-D'Youville (appellation); lac Saint-Louis (Beauharnois); lac Saint-Louis (Pointe-Claire); lac Saint-Louis (Centre du Lac); lac Saint-Louis (Île Dixie); Bassin de la Prairie (Île des Soeurs); Bassin de la Prairie (Grand Herbier); Canal de la Rive Sud (Rivière de la Tortue); Parc archéologique de la Pointe-</i></p>			

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

du-Buisson; Boisé-de-l'île-des-Soeurs; Île-Rock; Île aux Hérons, l'île aux Chèvres et l'île Sept Soeurs; Rapides de Lachine (Lasalle); Rapides de Lachine (Île aux Hérons); Bassin de la Prairie (Verdun); lac Saint-Louis (Pointe Ross); lac Saint-Louis (Île St-Bernard / Pt Mercier); Rapides de Lachine (Côte Sainte-Catherine); Barrage Pointe du Buisson Nord (Amont); Barrage Pointe du Buisson Sud (Amont); lac Saint-Louis (Îles de la Paix); Île à Thomas (Îles de la Paix); lac Saint-Louis (Îles de la Paix); lac Saint-Louis (Rivière des Outaouais); lac Saint-Louis Nord-Ouest; lac Saint-Louis (Grande Anse); lac Saint-Louis (Pointe du Moulin / Pte Fortier); lac Saint-Louis (Dorval); lac Saint-Louis (Beaconsfield); lac Saint-Louis (Baie de Valois); Rapides-de-Lachine

Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la Montérégie .

<i>Moxostoma hubbsi</i> - (2161)	G1 / N1 / S1	La première mention dans le Secteur 1 remonte à juin 1944 alors que 3 adultes et 1 juvénile ont été capturés. En avril 1946 et en mai 1947, 1 juvénile a été recensé à chacune des années. En 1971, 4 individus ont été capturés et la dernière observation pour ce secteur date de 2004, lors du suivi télémétrique, un adulte y a été enregistré.	45 44 46 -73 24 50
chevalier cuivré	C (S)		2005-07-29
Menacée	B2.01		
	Non	La première mention au Secteur 2 date de juillet 1942, alors qu'un adulte a été capturé. En 1973, 3 adultes et 1 juvénile ont été recensés. De avril à octobre 1999, 95 adultes et 21 juvéniles ont été recensés, alors que pour les mêmes mois de l'année 2000, 96 adultes ont été dénombrés. De mai à octobre 2001, 40 adultes ont été capturés, alors qu'en 2002, 26 adultes ont été comptés entre avril et novembre. En 2003, 52 adultes ont été recensés, alors qu'en 2004, 23 adultes ont été comptés et, lors du suivi télémétrique, 11 adultes sur 20 suivis ont été enregistrés dans ce secteur. En 2005, 8 adultes ont été dénombrés.	
		La première mention au Secteur 3 date de septembre 1971, alors que 9 adultes avaient été capturés. En septembre 1973, 3 adultes ont été capturés, en juin 1980, 1 adulte et en septembre 1996, 2 adultes ont été recensés. Un adulte a été capturé en 2004 et lors du suivi télémétrique, 2 adultes ont été enregistrés dans ce secteur.	
		La première mention au site 4 remonte à 1942 alors que 2 adultes ont été capturés en mai et 2 autres en juin. Les seules autres mentions pour ce secteur remontent à 2004, où 2 adultes ont été enregistrés dans ce secteur au cours de l'automne lors du suivi télémétrique.	
		Aucune observation n'a été mentionnée dans les années 1950 et 1960 dans aucun des secteurs. Habitat: ?	

Cette occurrence est divisée en quatre secteurs du Fleuve St-Laurent, entre Vaudreuil et le Lac St-Pierre. Le premier secteur couvre le lac St-Pierre entre

Îles-de-Contrecoeur; Nicolet; Marcel-Léger; Îles-de-Boucherville; Île du Moine; Île de la Traverse; Îlet Vert (anciennement Ile Evers); Île aux



Nom latin - (no. d'occurrence) Nom commun Statut de l'espèce au Québec <i>Site d'inventaire</i> Localisation	Rang de priorité G / N / S Qualité (Précision) Indice de biodiversité Cible de conservation	Description <i>Aire(s) protégée(s)</i>	Latitude - Longitude Dernière observation
Sorel-Tracy et Pointe-du-Lac. Le 2e tronçon va de Lanoraie à Longueuil, le 3e couvre la Rivière des Mille-Îles et le N-E de la Rivière des Prairies et le 4e secteur englobe le Lac des Deux Montagnes jusqu'au Lac St-Louis.		Canards; Île aux Moutons; La Grande Île; Îles-Avelle-Wight-et-Hiam; Grande-Île; Pointe-aux-Prairies; fleuve Saint-Laurent (Îles de Boucherville); fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Jean); fleuve Saint-Laurent. - Île Girodeau la Traverse; Commune de Baie-du-Febvre; Île du Milieu; Île à la Cavale; Île Beauregard; Île Lapierre; Île aux Asperges; Rivière-des-Mille-Îles; Île-Beauregard; Île-Garth; Île-Beauregard; Îlet-du-Moulin-à-Vent-de-Contrecoeur; Île Lapierre (partie Auberge de la Rive); Île aux Fraises (partie Dana); Île aux Fraises (partie Valentino); fleuve Saint-Laurent (Battures Tailhandier); Îles de Boucherville (fleuve Saint-Laurent); Refuge de Nicolet; Baie de Maskinongé; Île Dupas (fleuve Saint-Laurent); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse Sud); fleuve Saint-Laurent (Île de Varennes); fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Ours); Île Bouchard (partie Desmarais); Île aux Fraises (partie Maillet); lac des Deux Montagnes - Sainte-Marthe-sur-le-Lac; Lac des Deux Montagnes (A de Vaudreuil); lac Saint-Louis (Rivière des Outaouais); lac Saint-Louis Nord-Ouest; fleuve Saint-Laurent, Saint-Sulpice, Repentigny; fleuve Saint-Laurent (Îles de Verchères); fleuve Saint-Laurent, Lanoraie, Lavaltrie; fleuve Saint-Laurent, Lanoraie, Île aux Foins; Îles de la Girodeau - Grande Île; Île du Milieu - Île de la Commune; zone 5, Ouest du lac Saint-Pierre; fleuve Saint-Laurent - Lavaltrie; fleuve Saint-Laurent - Repentigny; Port Saint-François - Nicolet; Anse du Fort; Pointe Fer à Cheval - Longue-Pointe; port Saint-François - Pont Laviolette; Îles de Contrecoeur (Suite de 0178); Île du Moine; fleuve Saint-Laurent (Emb Rdp); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse); Îles de Contrecoeur (Suite En 0180); fleuve Saint-Laurent (Île Saint-Ours); fleuve Saint-Laurent (Île Verte); fleuve Saint-Laurent (Île Sainte-Thérèse / et Ci); fleuve Saint-Laurent (Île Bellegarde); Saint-Barthélemy / Saint-Joseph (Sud); Baie Maskinongé; Pointe du Lac -Rivière Yamachiche; rivière Yamachiche - Rivière du Loup; Île aux Sternes; Lac des Deux Montagnes (Anse à l'Orme); lac Saint-Pierre Nord; Île Cadieux; rivière des Mille Îles - Île Morris; rivière des Mille Îles - Saint-Eustache; fleuve Saint-Laurent (Îles de Contrecoeur); fleuve Saint-Laurent - Île Ronde Bouchard; fleuve Saint-Laurent - li. Bouchard A. au Sable; fleuve Saint-Laurent - Île Plate; fleuve Saint-Laurent - Île aux Liards; fleuve Saint-Laurent - Île à l'Aigle; fleuve Saint-Laurent - Domaine Sarrazin; fleuve Saint-Laurent - Île aux Boeufs; Fleuve Saint-Laurent - Lavaltrie Île Mousseau; Battures aux Outardes; fleuve Saint-Laurent (Baie des Îlets); lac Saint-Pierre S.-E.; Sud-Ouest du Pont Laviolette; fleuve Saint-Laurent (Mare des Joncs Bleues); fleuve Saint-Laurent (Île Lapierre); Anse du Fort; Île Bonfoin; Pointe-du-Lac; Archipel-du-Mitan; Alvar-de-l'Île-de-Pierre; Marais-de-l'Île-des-Juifs; Marais-de-l'Île-Avelle; archipel du Mitan; Île Bonfoin; Île Normand; baie de l'Île Locas (partie Cordeau-Parent); Île Isaïe-Locas	



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
Meilleure source : Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries 2006. Atlas des habitats du chevalier cuivré (<i>Moxostoma hubbsi</i>) du Saint-Laurent et de ses tributaires. Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Seigneuries 67 pages..			
<i>Noturus flavus</i> - (11323)	G5 / N4 / S2	En 1941, un individu a été vu. Habitat : Profondeur 0,3 m.	45 29 38 -73 31 13
chat-fou des rapides	H (S)		1941-05-28
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Fleuve Saint-Laurent, Saint-Lambert, près du Pont Victoria.			
Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 2002. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien (En date de mars 2002). Longueuil, Direction régionale de la Montérégie. .			
<i>Opheodrys vernalis</i> - (15553)	G5 / N5 / S3S4	Un individu a été observé en juillet 1977. Habitat : milieu modifié, rail de chemin de fer.	45 30 05 -73 30 15
couleuvre verte	H (M)		1977-07-01
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Saint-Lambert, rail de chemin de fer entre la rue Notre-Dame et Oak, près du terrain de golf, Montérégie.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Jolin Christian (1977).			
<i>Percina copelandi</i> - (2225)	G4 / N3 / S2S3	1941-08-04 : 1 individu observé.	45 25 15 -73 34 37
fouille-roche gris	H (S)		1941-08-04
Vulnérable	B5.04		
	Non		
Fleuve Saint-Laurent, île aux Hérons, Rapides de Lachine.			
<i>Île-aux-Hérons; Île aux Hérons, l'île aux Chèvres et l'île Sept Soeurs; Rapides de Lachine (Île aux Hérons); Bassin de la Prairie (Verdun); Rapides de Lachine (Côte Sainte-Catherine); Rapides-de-Lachine</i>			
Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la Montérégie. .			
<i>Percina copelandi</i> - (2241)	G4 / N3 / S2S3	1941-08-05 : au moins 1 individu observé.	45 25 31 -73 34 41
fouille-roche gris	H (S)		1941-08-05
Vulnérable	B5.04		

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
	Non		
Fleuve St-Laurent, entre l'île aux Hérons et l'île aux Chèvres.		<i>Île-aux-Hérons; Île aux Hérons, l'île aux Chèvres et l'île Sept Soeurs; Rapides de Lachine (Île aux Hérons); Rapides-de-Lachine</i>	
Meilleure source : Faune et Parcs Québec. 1999. Fichier informatisé des relevés fauniques en milieu aquatique et riparien. (en date du 24 août 1999) Longueuil, Direction régionale de la Montérégie .			
<i>Pseudacris triseriata</i> - (267)	G5 / N5 / S2	Site utilisé pour la reproduction. L'occurrence a été créée à partir des	45 31 19 -73 31 30
rainette faux-grillon de l'Ouest	H (M)	polygones régionaux transmis par le MRNF-Montérégie en janvier 2007.	1958
Vulnérable	B5.04	L'occurrence est aujourd'hui considérée comme disparue (extirpated). La modification de l'habitat, associée à l'étalement urbain est la cause probable.	
	Non	Habitat: milieu urbain. Une observation "classique" de S. Bleakney, faite quelques années avant 1958 et qui décrivait une importante chorale.	
Montréal, Longueuil: Occurrence située à la base du pont Jacques-Cartier, sur la rive sud de Montréal.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. .			
<i>Pseudacris triseriata</i> - (17093)	G5 / N5 / S2	Site utilisé pour la reproduction. L'occurrence a été créée à partir des	45 28 58 -73 28 59
rainette faux-grillon de l'Ouest	H (M)	polygones régionaux transmis par le MRNF-Montérégie en janvier 2007.	1959-04-10
Vulnérable	B5.04	L'occurrence est aujourd'hui considérée comme disparue (extirpated), la raison de sa disparition n'a pas été identifiée. La destruction de l'habitat, associée à l'étalement urbain en est probablement la cause.	
	Non	Habitat: milieu urbain.	
Montérégie, Longueuil: Occurrence située sur l'Avenue Victoria, face au Country Club de Montréal.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Denman Norris S. (1959). Musée canadien de la nature			
<i>Pseudacris triseriata</i> - (17134)	G5 / N5 / S2	Site utilisé pour la reproduction. L'occurrence a été créée à partir des	45 32 00 -73 30 01
rainette faux-grillon de l'Ouest	X (G)	polygones régionaux transmis par le MRNF-Montérégie en janvier 2007.	1999-05-06
Vulnérable	-	L'occurrence est aujourd'hui considérée comme disparue (extirpated). La modification de l'habitat, associée à l'étalement urbain est la cause de la disparition. Habitat: milieu urbain.	
	Non		
Montérégie, Longueuil: Occurrence située à environ 1,6km au nord-est de l'intersection entre la route 134 et l'autoroute 20.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société			

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			
d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Henri Denis (1993).; Henri Denis, Marchildon Jeanne, Deshaies Stéphane (1993).			
<i>Pseudacris triseriata</i> - (17135)	G5 / N5 / S2	Site utilisé pour la reproduction. L'occurrence a été créée à partir des polygones régionaux transmis par le MRNF-Montérégie en janvier 2007. L'occurrence est aujourd'hui considérée comme disparue (extirpated). La modification de l'habitat, associée à l'étalement urbain est responsable de sa disparition. Habitat: milieu urbain.	45 31 25 -73 28 41
rainette faux-grillon de l'Ouest	X (G)		1991-04-27
Vulnérable	-		
	Non		
Montérégie, Longueuil: Occurrence située à environ 2km au nord-est de l'intersection entre la route 134 et du Boul. Curé-Poirier.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Markovic Mary L., Markovic Paul (1991).			
<i>Pseudacris triseriata</i> - (17145)	G5 / N5 / S2	Site utilisé pour la reproduction. L'occurrence a été créée à partir des polygones régionaux transmis par le MRNF-Montérégie en janvier 2007. L'occurrence est aujourd'hui considérée comme disparue (extirpated), la raison de sa disparition n'a pas été identifiée. La modification de l'habitat, associée à l'étalement urbain est une cause probable. Habitat: milieu urbain, en bordure d'autoroute.	45 24 59 -73 29 59
rainette faux-grillon de l'Ouest	X (G)		1993-05-04
Vulnérable	-		
	Non		
Montérégie, La Prairie : Occurrence située en bordure de l'autoroute 15, tout près du Bassin de La Prairie du Fleuve St-Laurent.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Blais Philippe (1993).			
<i>Storeria dekayi</i> - (18875)	G5 / N5 / S2	Les mentions datent de 2008, alors qu'un mâle adulte et deux juvéniles ont été recensés. Habitat: friche et sentier avec roche.	45 28 13 -73 33 22
couleuvre brune	E (S)		2008-09-18
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		
Sur l'île de Montréal, près d'une autoroute et de l'école secondaire Monseigneur Richard, à Verdun.			
Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Lamoureux Hugo-Paul (2008).			
<i>Storeria dekayi</i> - (3257)	G5 / N5 / S2	Au moins un individu a été vu en 1940. Habitat: sous des roches.	45 30 15 -73 36 38
couleuvre brune	H (M)		1940
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		



Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Sous des roches dans une carrière à Outremont.

Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Denman Norris S. (1940).

<i>Storeria dekayi</i> - (15137)	G5 / N5 / S2	Un individu a été vu en 1964 lors de la construction de l'escalier roulant.	45 30 11 -73 36 57
couleuvre brune	H (S)	Habitat : petit boisé naturel	1964
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

Montréal. Site de l'Université de Montréal , lors de la construction de l'escalier roulant, à cette époque, la colline entre Édouard Montpetit et le bâtiment principal était recouverte d'un petit boisé naturel.

Meilleure source : AARQ. 1988 -. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. . Tellier Pierre (1964).

Nom latin - (no. d'occurrence)	Rang de priorité G / N / S	Description	Latitude - Longitude
Nom commun	Qualité (Précision)	<i>Aire(s) protégée(s)</i>	Dernière observation
Statut de l'espèce au Québec	Indice de biodiversité		
<i>Site d'inventaire</i>	Cible de conservation		
Localisation			

Autre

<i>Elliptio crassidens</i> - (15386)	G5 / N2N4 / S2		45 30 00 -73 31 59
elliptio à dents fortes	E (M)		1994-07-06
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

Fleuve Saint-Laurent, Montréal. Port de Montréal.

Meilleure source : MULETTES. 2000 -. Banque de données sur les mulettes du Québec, active depuis 2000. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, Québec. .

<i>Elliptio dilatata</i> - (15387)	G5 / N5 / S2S3		45 30 00 -73 31 59
elliptio pointu	E (M)		1994-07
susceptible d'être désignée	B5.04		
	Non		

Fleuve Saint-Laurent, Montréal.

Meilleure source : MULETTES. 2000 -. Banque de données sur les mulettes du Québec, active depuis 2000. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, Québec. .

* Pour l'information sensible, communiquer avec le Centre de données

Nombre total d'occurrences pour cette requête : 34

Signification des termes et symboles utilisés

Nombre total d'espèces pour cette requête : 19

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale) N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes:

B : population animale reproductrice (breeding); H : non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice (migrant); N : population animale non reproductrice (non-breeding); NA : existant, sans occurrence répertoriée / exotique / hybride / présence accidentelle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur (reported falsely) / synonymie de la nomenclature; NR : rang non attribué (not ranked); P : présence potentielle; Q : statut taxinomique douteux; T : caractérise un taxon infra-spécifique ou une population isolée; U : rang impossible à déterminer (unrankable); X : taxon apparemment éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude (ex : S1?)

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : extirpée; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité: 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé

Valeur relative pour la conservation, calculée à partir du nombre d'occurrences de l'élément au Québec; des rangs de priorité globaux (G) et subnationaux (S); de l'endémisme juridirectionnel et de la qualité des occurrences

Cible de conservation : L'étiquette " cible de conservation " identifie les occurrences d'espèces légalement protégées pour lesquelles des actions prioritaires sont définies au plan de conservation.

CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE

(adapté de The Nature Conservancy 1994 et 1996)

Indice	Sous-indice	Critères
B1	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	B2	.01
.02		Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
.03		Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
.04		Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
B3	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
B4	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
B5	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique (espèces, communautés naturelles) selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. Le nombre d'éléments représentés intervient en second. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

Intérêt pour la conservation

Les territoires avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérés comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

Références

The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers. 1992. Biological and Conservation Data System (Supplement 2+, released March, 1994). Arlington, Virginia.

The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department. Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.



Liste des espèces de poisson capturées à un endroit

<i>Poisson</i>	<i>GENRE</i>	<i>ESPECE</i>	<i>Période de protection des activités de reproduction</i>		<i>Statut</i>
			<i>DÉBUT</i>	<i>FIN</i>	
Plan d'eau: FLEUVE ST-LAURENT					
Endroit: BROSSARD					
achigan à grande bouche	Micropterus	salmoides	1 mai	1 août	
achigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu	1 mai	1 août	
alose savoureuse	Alosa	sapidissima	15 mai	1 juillet	vulnérable
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus	15 mai	1 juillet	
carpe	Cyprinus	carpio	1 juin	15 juillet	
chabot visqueux	Cottus	cognatus			
chat-fou brun	Noturus	gyrinus			
chevalier rouge	Moxostoma	macrolepidotum	15 avril	15 juin	
crapet de roche	Ambloplites	rupestris	1 juin	15 juillet	
crapet soleil	Lepomis	gibbosus	15 mai	15 juillet	
doré jaune	Stizostedion	vitreum	1 avril	1 juin	
doré noir	Stizostedion	canadense	1 avril	1 juin	
fondule barré	Fundulus	diaphanus	15 mai	15 août	
fouille-roche zébré	Percina	caprodes			
gaspareau	Alosa	pseudoharengus			
grand brochet	Esox	lucius	1 avril	1 juin	
marigane noire	Pomoxis	nigromaculatus	1 juin	1 août	
méné à museau arrondi	Pimephales	notatus	15 mai	1 septembre	
méné à nageoires rouges	Luxilus	cornutus	15 mai	15 juillet	
méné à tache noire	Notropis	hudsonius			
méné jaune	Notemigonus	crysoleucas	1 mai	1 août	
méné pâle	Notropis	volucellus			
meunier noir	Catostomus	commersoni	1 avril	1 juin	
meunier rouge	Catostomus	catostomus	1 avril	1 juin	
perchaude	Perca	flavescens	1 avril	1 juin	
raseux-de-terre noir	Etheostoma	nigrum			
truite arc-en-ciel	Oncorhynchus	mykiss	15 octobre	15 mai	

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 2007. Banque de données du MRNF des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec - "Feuille de pêche", données de 1928 à aujourd'hui. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie. 188 000 enregistrements

Liste des espèces de poisson capturées à un endroit

<i>Poisson</i>	<i>GENRE</i>	<i>ESPECE</i>	<i>Période de protection des activités de reproduction</i>		<i>Statut</i>
			<i>DÉBUT</i>	<i>FIN</i>	
Plan d'eau: FLEUVE ST-LAURENT					
Endroit: MONTREAL					
achigan à petite bouche	Micropterus	dolomieu	1 mai	1 août	
anguille d'Amérique	Anguilla	rostrata	15 juin	5 septembre	susceptible
barbotte brune	Ameiurus	nebulosus	15 mai	1 juillet	
baret	Morone	americana			
bec-de-lièvre	Exoglossum	maxillingua			
chevalier blanc	Moxostoma	anisurum	1 mai	15 juin	
chevalier rouge	Moxostoma	macrolepidotum	15 avril	15 juin	
crapet de roche	Ambloplites	rupestris	1 juin	15 juillet	
crapet soleil	Lepomis	gibbosus	15 mai	15 juillet	
doré jaune	Stizostedion	vitreum	1 avril	1 juin	
doré noir	Stizostedion	canadense	1 avril	1 juin	
esturgeon jaune	Acipenser	fulvescens	1 mai	1 juillet	susceptible
fouille-roche zébré	Percina	caprodes			
gaspareau	Alosa	pseudoharengus			
grand brochet	Esox	lucius	1 avril	1 juin	
lamproie argentée	Ichthyomyzon	unicuspis			
lépisosté osseux	Lepisosteus	osseus	1 mai	1 juillet	
maskinongé	Esox	masquinongy	15 avril	15 juin	
méné à museau arrondi	Pimephales	notatus	15 mai	1 septembre	
méné à nageoires rouges	Luxilus	cornutus	15 mai	15 juillet	
méné à tache noire	Notropis	hudsonius			
méné émeraude	Notropis	atherinoides	15 mai	1 septembre	
méné jaune	Notemigonus	crysoleucas	1 mai	1 août	
méné paille	Notropis	stramineus			
méné pâle	Notropis	volucellus			
meunier noir	Catostomus	commersoni	1 avril	1 juin	
meunier rouge	Catostomus	catostomus	1 avril	1 juin	
omisco	Percopsis	omisco			
ouitouche	Semotilus	corporalis			
perchaude	Perca	flavescens	1 avril	1 juin	
raseux-de-terre noir	Etheostoma	nigrum			
truite arc-en-ciel	Oncorhynchus	mykiss	15 octobre	15 mai	

<i>Poisson</i>	<i>GENRE</i>	<i>ESPECE</i>	<i>Période de protection des activités de reproduction</i>		<i>Statut</i>
			<i>DÉBUT</i>	<i>FIN</i>	
truite brune	Salmo	trutta	15 octobre	15 mai	

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 2007. Banque de données du MRNF des résultats de pêches expérimentales effectuées au Québec - "Feuille de pêche", données de 1928 à aujourd'hui. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie. 188 000 enregistrements

Information sur plusieurs lieux de reproduction du poisson

LOCALISATION*	SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées					HABITAT	REFERENCE			
Habitat de reproduction du poisson No: 138	LENT	A	ESLU alim 0\CACA alim 0\LEGI alim 0\AMRU alim 0\PEFL alim 0\NOCR alim 0\FUDI alim 0						Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.			
Endroit	CANAL DE LA RIVE SUD, EN RIVE DROITE											
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT										
Municipalité	SAINT-LAMBERT (MONTEREGIE)											
MRC	CHAMPLAIN											
ZONE: 18	X: 616500	Y: 5037400										
			Espece	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espece	Période de protection des activités de reproduction		Statut
			Nom Scientifique							DÉBUT	FIN	
			grand brochet Esox lucius	ESLU				0		1 avril	1 juin	
			meunier rouge Catostomus catostomus	CACA				0		1 avril	1 juin	
			crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI				0		15 mai	15 juillet	
			crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU				0		1 juin	15 juillet	
			perchaude Perca flavescens	PEFL				0		1 avril	1 juin	
			méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR				0		1 mai	1 août	
			fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI				0		15 mai	15 août	
Habitat de reproduction du poisson No: 139	MIXTE	A	ESLU alim 0\ETNI alim 0\CACO alim 0\AMRU alim 0\PEFL alim 0\ESMA alim 0						Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.			
Endroit	PLAINE INONDABLE, COTE OUEST DE L'ÎLE DES SOEURS											
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT										
Municipalité	VERDUN											
MRC	COMMUNAUTE-URBAINE-DE-MONTREAL											
ZONE: 18	X: 612700	Y: 5034500										
			Espece	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espece	Période de protection des activités de reproduction		Statut
			Nom Scientifique							DÉBUT	FIN	
			grand brochet Esox lucius	ESLU				0		1 avril	1 juin	
			raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI				0				
			meunier noir Catostomus commersoni	CACO				0		1 avril	1 juin	
			crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU				0		1 juin	15 juillet	
			perchaude Perca flavescens	PEFL				0		1 avril	1 juin	
			maskinongé Esox masquinongy	ESMA				0		15 avril	15 juin	

LOCALISATION*	SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE																																																																																										
Habitat de reproduction du poisson No: 169	LENT	A	ETNI alim 0\AMNE alim 0\FUDI alim 0\PINO alim 0		Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.																																																																																										
Endroit	AMONT DU PONT VICTORIA																																																																																														
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT																																																																																													
Municipalité	SAINT-LAMBERT (MONTEREGIE)																																																																																														
MRC	CHAMPLAIN																																																																																														
ZONE: 18	X: 615700	Y: 5038700																																																																																													
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèce</th> <th>Code</th> <th>FRAYE</th> <th>Frays potentielle</th> <th>Alevinage</th> <th>Alimentation</th> <th>Présence de l'espèce</th> <th colspan="2">Période de protection des activités de reproduction</th> <th>Statut</th> </tr> <tr> <th>Nom Scientifique</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>DÉBUT</th> <th>FIN</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum</td> <td>ETNI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>barbotte brune Ameiurus nebulosus</td> <td>ICNE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>15 mai</td> <td>1 juillet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>fondule barré Fundulus diaphanus</td> <td>FUDI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>15 mai</td> <td>15 août</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ventre-pourri Pimephales notatus</td> <td>PINO</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>15 mai</td> <td>1 septembre</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI				0					barbotte brune Ameiurus nebulosus	ICNE				0		15 mai	1 juillet		fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI				0		15 mai	15 août		ventre-pourri Pimephales notatus	PINO				0		15 mai	1 septembre																																	
Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut																																																																																						
Nom Scientifique							DÉBUT	FIN																																																																																							
raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI				0																																																																																										
barbotte brune Ameiurus nebulosus	ICNE				0		15 mai	1 juillet																																																																																							
fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI				0		15 mai	15 août																																																																																							
ventre-pourri Pimephales notatus	PINO				0		15 mai	1 septembre																																																																																							
Habitat de reproduction du poisson No: 170	MIXTE	A	CACA alim 0\MOMA alim 0\LEGI alim 0\PEFL alim 0\AMRU alim 0\NOCR alim 0\FUDI alim 0		Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.																																																																																										
Endroit	CANAL DE LA RIVE SUD, SOUS LE PONT CHAMPLAIN																																																																																														
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT																																																																																													
Municipalité	BROSSARD																																																																																														
MRC	CHAMPLAIN																																																																																														
ZONE: 18	X: 617100	Y: 5035700																																																																																													
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèce</th> <th>Code</th> <th>FRAYE</th> <th>Frays potentielle</th> <th>Alevinage</th> <th>Alimentation</th> <th>Présence de l'espèce</th> <th colspan="2">Période de protection des activités de reproduction</th> <th>Statut</th> </tr> <tr> <th>Nom Scientifique</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>DÉBUT</th> <th>FIN</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>meunier rouge Catostomus catostomus</td> <td>CACA</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1 avril</td> <td>1 juin</td> <td></td> </tr> <tr> <td>chevalier rouge Moxostoma macrolepidotum</td> <td>MOMA</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>15 avril</td> <td>15 juin</td> <td></td> </tr> <tr> <td>crapet-soleil Lepomis gibbosus</td> <td>LEGI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>15 mai</td> <td>15 juillet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>perchaude Perca flavescens</td> <td>PEFL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1 avril</td> <td>1 juin</td> <td></td> </tr> <tr> <td>crapet de roche Ambloplites rupestris</td> <td>AMRU</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1 juin</td> <td>15 juillet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>méné jaune Notemigonus crysoleucas</td> <td>NOCR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1 mai</td> <td>1 août</td> <td></td> </tr> <tr> <td>fondule barré Fundulus diaphanus</td> <td>FUDI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>15 mai</td> <td>15 août</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		meunier rouge Catostomus catostomus	CACA				0		1 avril	1 juin		chevalier rouge Moxostoma macrolepidotum	MOMA				0		15 avril	15 juin		crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI				0		15 mai	15 juillet		perchaude Perca flavescens	PEFL				0		1 avril	1 juin		crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU				0		1 juin	15 juillet		méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR				0		1 mai	1 août		fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI				0		15 mai	15 août			
Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut																																																																																						
Nom Scientifique							DÉBUT	FIN																																																																																							
meunier rouge Catostomus catostomus	CACA				0		1 avril	1 juin																																																																																							
chevalier rouge Moxostoma macrolepidotum	MOMA				0		15 avril	15 juin																																																																																							
crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI				0		15 mai	15 juillet																																																																																							
perchaude Perca flavescens	PEFL				0		1 avril	1 juin																																																																																							
crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU				0		1 juin	15 juillet																																																																																							
méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR				0		1 mai	1 août																																																																																							
fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI				0		15 mai	15 août																																																																																							

LOCALISATION*		SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE								
Habitat de reproduction du poisson No: 171		MIXTE	A	ETNI fraye\MIDO fraye\CACO fraye\AMRU fraye\PECA fraye\MISA fraye		Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.								
Endroit	COTE OUEST DE LA DIGUE DU CANAL DE LA RIVE SUD													
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT												
Municipalité	BROSSARD													
MRC	CHAMPLAIN													
ZONE: 18	X: 617000	Y: 5034400												
				Espèce	Code	FRAYE	Fraye potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	
				Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		
				raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI	X								
				achigan à petite bouche Micropterus dolomieu	MIDO	X					1 mai	1 août		
				meunier noir Catostomus commersoni	CACO	X					1 avril	1 juin		
				crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU	X					1 juin	15 juillet		
				fouille-roche zébré Percina caprodes	PECA	X								
				achigan à grande bouche Micropterus salmoides	MISA	X					1 mai	1 août		
Habitat de reproduction du poisson No: 174		LENT	A	ETNI fraye\MIDO fraye\AMRU fraye\PEFL fraye\LEGI fraye\MOMA\EXMA\CACO\CYCA									Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.	
Endroit	COTE OUEST DE LA DIGUE DU CANAL DE LA RIVE SUD													
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT												
Municipalité	LA PRAIRIE													
MRC	ROUSSILLON													
ZONE: 18	X: 617000	Y: 5031600												
				Espèce	Code	FRAYE	Fraye potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	
				Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		
				raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI	X								
				achigan à petite bouche Micropterus dolomieu	MIDO	X					1 mai	1 août		
				crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU	X					1 juin	15 juillet		
				perchaude Perca flavescens	PEFL	X					1 avril	1 juin		
				crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI	X					15 mai	15 juillet		
				chevalier rouge Moxostoma macrolepidotum	MOMA				X		15 avril	15 juin		
				bec-de-lièvre Exoglossum maxillingua	EXMA				X					
				meunier noir Catostomus commersoni	CACO				X		1 avril	1 juin		
				carpe Cyprinus carpio	CYCA				X		1 juin	15 juillet		

LOCALISATION*	SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE																																																												
Habitat de reproduction du poisson No: 194	RAPIDE	A	AMRU fraye\ESMA fraye\EXMA fraye\ETNI fraye		Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.																																																												
Endroit	SUD-EST DE L'ILE DES SOEURS																																																																
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT																																																															
Municipalité	VERDUN																																																																
MRC	COMMUNAUTE-URBAINE-DE-MONTREAL																																																																
ZONE: 18	X: 613200	Y: 5033500																																																															
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèce</th> <th>Code</th> <th>FRAYE</th> <th>Frays potentielle</th> <th>Alevinage</th> <th>Alimentation</th> <th>Présence de l'espèce</th> <th colspan="2">Période de protection des activités de reproduction</th> <th>Statut</th> </tr> <tr> <th>Nom Scientifique</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>DÉBUT</th> <th>FIN</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>crapet de roche Ambloplites rupestris</td> <td>AMRU</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1 juin</td> <td>15 juillet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>maskinongé Esox masquinongy</td> <td>ESMA</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>15 avril</td> <td>15 juin</td> <td></td> </tr> <tr> <td>bec-de-lièvre Exoglossum maxillingua</td> <td>EXMA</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum</td> <td>ETNI</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU	X					1 juin	15 juillet		maskinongé Esox masquinongy	ESMA	X					15 avril	15 juin		bec-de-lièvre Exoglossum maxillingua	EXMA	X								raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI	X									
Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut																																																								
Nom Scientifique							DÉBUT	FIN																																																									
crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU	X					1 juin	15 juillet																																																									
maskinongé Esox masquinongy	ESMA	X					15 avril	15 juin																																																									
bec-de-lièvre Exoglossum maxillingua	EXMA	X																																																															
raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI	X																																																															
Habitat de reproduction du poisson No: 195	RAPIDE	A	ETNI alim 0\AMRU alim 0\ESMA alim 0		Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.																																																												
Endroit	EST DE L'ILE DES SOEURS																																																																
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT																																																															
Municipalité	VERDUN																																																																
MRC	COMMUNAUTE-URBAINE-DE-MONTREAL																																																																
ZONE: 18	X: 614200	Y: 5035100																																																															
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Espèce</th> <th>Code</th> <th>FRAYE</th> <th>Frays potentielle</th> <th>Alevinage</th> <th>Alimentation</th> <th>Présence de l'espèce</th> <th colspan="2">Période de protection des activités de reproduction</th> <th>Statut</th> </tr> <tr> <th>Nom Scientifique</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th>DÉBUT</th> <th>FIN</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum</td> <td>ETNI</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>crapet de roche Ambloplites rupestris</td> <td>AMRU</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>1 juin</td> <td>15 juillet</td> <td></td> </tr> <tr> <td>maskinongé Esox masquinongy</td> <td>ESMA</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>0</td> <td></td> <td>15 avril</td> <td>15 juin</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI				0					crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU				0		1 juin	15 juillet		maskinongé Esox masquinongy	ESMA				0		15 avril	15 juin													
Espèce	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut																																																								
Nom Scientifique							DÉBUT	FIN																																																									
raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI				0																																																												
crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU				0		1 juin	15 juillet																																																									
maskinongé Esox masquinongy	ESMA				0		15 avril	15 juin																																																									

LOCALISATION*		SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE							
Habitat de reproduction du poisson No: 196		MIXTE	A	ETNI fraye et alimentation\CACO fraye et alimentation\AMRU fraye et alimentation\LEGI alimentation\EXMA alimentation \CYSP alevinage\CASP alevinage		Constantin, T., et al. 1990. Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.							
Endroit	CÔTE NORD-EST DE L'ILE DES SOEURS, AVAL DU PONT CHAMPLAIN												
Plan d'eau	FLEUVE ST-LAURENT												
Municipalité	VERDUN												
MRC	COMMUNAUTE-URBAINE-DE-MONTREAL												
ZONE: 18	X: 614400	Y: 5036300											
			Espèce	Code	FRAYE	Fraye potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	
			Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		
			raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI	X				X				
			meunier noir Catostomus commersoni	CACO	X				X	1 avril	1 juin		
			crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU	X				X	1 juin	15 juillet		
			crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI					X	15 mai	15 juillet		
			bec-de-lièvre Exoglossum maxillingua	EXMA					X				
				cysp			X			15 mai	1 septembre		
				CASP			X						
Habitat de reproduction du poisson No: 218		RAPIDE	P	MIDO fraye									Gravel, Y. 1983. Gravel, Y. et coll. 1983.
Endroit	CÔTE SUD-EST DE L'ILE DES SOEURS												
Plan d'eau	FLEUVE ST-LAURENT												
Municipalité	VERDUN												
MRC	COMMUNAUTE-URBAINE-DE-MONTREAL												
ZONE: 18	X: 612500	Y: 5033400											
			Espèce	Code	FRAYE	Fraye potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut	
			Nom Scientifique							DÉBUT	FIN		
			achigan à petite bouche Micropterus dolomieu	MIDO	X					1 mai	1 août		

LOCALISATION*		SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE							
Habitat de reproduction du poisson No: 433		MIXTE	A	AMRU alim 0\PEFL alim 0\LEGI alim 0\ALPS alim 0\MOMA alim 0\NOCR alim 0\NOVO alim 0\PINO alim 0\FUDI alim 0		Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.							
Endroit	CANAL DE LA RIVE SUD, ENV 1,4 KM AMONT PONT CHAMPLAIN												
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT											
Municipalité	BROSSARD												
MRC	CHAMPLAIN												
ZONE: 18	X: 617200	Y: 5034300											
				Espèce	Code	FRAYE	Fraye potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut
				Nom Scientifique							DÉBUT	FIN	
				crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU				0		1 juin	15 juillet	
				perchaude Perca flavescens	PEFL				0		1 avril	1 juin	
				crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI				0		15 mai	15 juillet	
				gaspareau Alosa pseudoharengus	ALPS				0				
				chevalier rouge Moxostoma macrolepidotum	MOMA				0		15 avril	15 juin	
				méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR				0		1 mai	1 août	
				méné pâle Notropis volucellus	NOVO				0				
				ventre-pourri Pimephales notatus	PINO				0		15 mai	1 septembre	
				fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI				0		15 mai	15 août	
Habitat de reproduction du poisson No: 52		LENT	A	ETNI fraye\LEGI fraye\PEFL fraye\AMRU fraye\NOCR fraye\FUDI fraye									Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.
Endroit	CANAL DE LA RIVE SUD, DES DEUX CÔTÉS DU PONT CHAMPLAIN												
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT											
Municipalité	BROSSARD												
MRC	CHAMPLAIN												
ZONE: 18	X: 617400	Y: 5035400											
				Espèce	Code	FRAYE	Fraye potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		Statut
				Nom Scientifique							DÉBUT	FIN	
				raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI	X							
				crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI	X					15 mai	15 juillet	
				perchaude Perca flavescens	PEFL	X					1 avril	1 juin	
				crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU	X					1 juin	15 juillet	
				méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR	X					1 mai	1 août	
				fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI	X					15 mai	15 août	

LOCALISATION*			SUPERFICIE COURANT	TYPE**	Espèces et activités observées	HABITAT	REFERENCE							
Habitat de reproduction du poisson No: 53			LENT	A	LEGI fraye\AMRU fraye\PEFL fraye\NOCR fraye\ALPS fraye\ETNI\MOMA\FUDI\HITE		Mongeau, J.-R., J. Leclerc et J. Brisebois. 1980.							
Endroit	VOIE MARITIME, BROSSARD													
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT												
Municipalité	BROSSARD													
MRC	CHAMPLAIN													
ZONE:	18	X: 617530 Y: 5033500												
					Espèce		Période de protection des activités de reproduction							
					Nom Scientifique	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	DÉBUT	FIN	Statut
					crapet-soleil Lepomis gibbosus	LEGI	X					15 mai	15 juillet	
					crapet de roche Ambloplites rupestris	AMRU	X					1 juin	15 juillet	
					perchaude Perca flavescens	PEFL	X					1 avril	1 juin	
					méné jaune Notemigonus crysoleucas	NOCR	X					1 mai	1 août	
					gaspareau Alosa pseudoharengus	ALPS	X							
					raseux-de-terre noir Etheostoma nigrum	ETNI					X			
					chevalier rouge Moxostoma macrolepidotum	MOMA					X	15 avril	15 juin	
					fondule barré Fundulus diaphanus	FUDI					X	15 mai	15 août	
					laquaiche argentée Hiodon tergisus	HITE					X	1 mai	1 juillet	
Habitat de reproduction du poisson No: 223			RAPIDE	P	PEFL fraye\STSP fraye\CASP fraye\ACFU fraye potentielle									Dumont, P. 1985. Pageau, G. 1984.
Endroit	CHENAL LE MOYNE													
Plan d'eau	FLEUVE	ST-LAURENT												
Municipalité	MONTREAL													
MRC	COMMUNAUTE-URBAINE-DE-MONTREAL													
ZONE:	18	X: 614900 Y: 5041200												
					Espèce		FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	Période de protection des activités de reproduction		
					Nom Scientifique	Code	FRAYE	Frays potentielle	Alevinage	Alimentation	Présence de l'espèce	DÉBUT	FIN	Statut
					perchaude Perca flavescens	PEFL	X					1 avril	1 juin	
						STSP	X							
						CASP	X							
					esturgeon jaune Acipenser fulvescens	ACFU		X				1 mai	1 juillet	susceptible

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 2007. Banque de données du MRNF sur les lieux de reproduction du poisson. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Montérégie et Estrie.

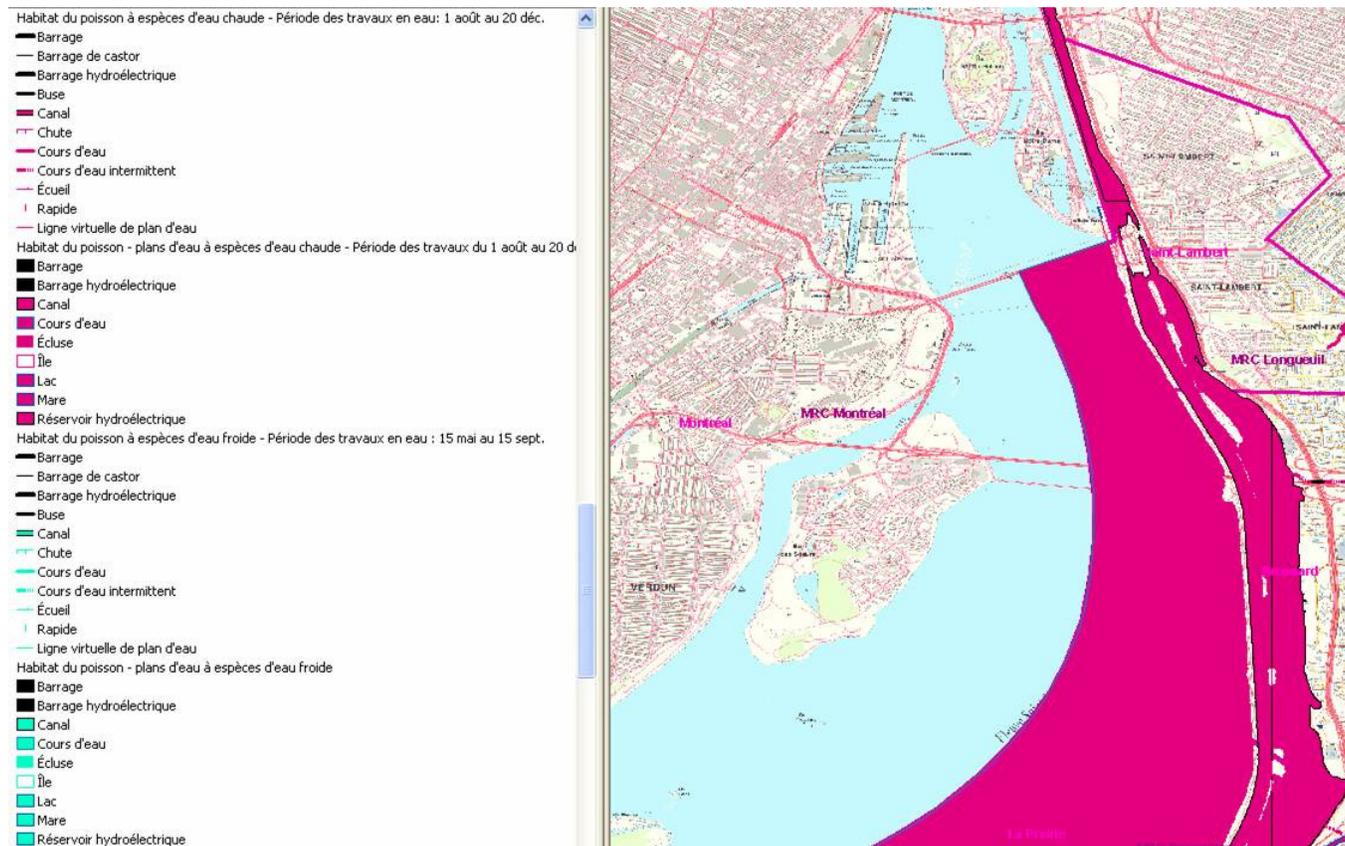
Dorais, Martin

De: Virginie.Boivin@mrnf.gouv.qc.ca
Envoyé: 2 mars 2010 14:30
À: Dorais, Martin
Objet: 4293 Période des travaux
Pièces jointes: image001.jpg



Bonjour Monsieur Dorais,

À cet endroit, le fleuve St-Laurent est considéré comme un plan d'eau à espèce d'eau chaude. La période des travaux devraient alors s'étendre du 1^{er} août au 20 décembre.



Virginie Boivin, technicienne de la faune

Répondante régionale des demandes de renseignements portant sur les mentions de faune du CDPNQ et sur d'autres données fauniques

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
 Direction des opérations intégrés de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides
 Unité de gestion des Ressources Naturelles et de la faune de Montréal-Montérégie
 201, place Charles-LeMoine, bureau 4.05
 Longueuil (Québec) J4K 2T5
 Tél. 450.928.7608 poste 396 / Fax 450.928.7541
 Courriel : virginie.boivin@mrnf.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Dorais, Martin [mailto:Martin.Dorais@bpr.ca]
Envoyé : 2 mars 2010 14:02
À : Boivin, Virginie (06-UG/ Montréal-Montérégie)
Objet : RE : 4293 Demande CDPNQ

Bonjour madame Boivin,

J'aimerais m'assurer de bien comprendre les restrictions inscrites au fichier "Liste d'espèces de poisson..." Si votre document est exact et que la période de restriction de la truite arc-en-ciel est belle et bien du 15 octobre au 15 mai, la période possible pour les travaux serait alors du 5 septembre au 15 octobre de chaque année.

Merci de me confirmer le tout rapidement.

Meilleures salutations.

Martin Dorais
Responsable environnement
Consortium BCDE

----- Message d'origine-----

De: Virginie.Boivin@mrnf.gouv.qc.ca [<mailto:Virginie.Boivin@mrnf.gouv.qc.ca>]

Date: lun. 01/03/2010 13:21

À: Dorais, Martin

Objet : 4293 Demande CDPNQ

Bonjour Monsieur Dorais,

Vous trouverez ci-joint les données pertinentes à votre demande pour le secteur du pont Champlain ainsi qu'une carte faunique et une lettre expliquant ces informations.

Pour formuler vos prochaines demandes, svp veuillez suivre les instructions ci-joint. Merci.

Je vous souhaite une agréable journée,

Virginie Boivin, technicienne de la faune

Répondante régionale des demandes de renseignements portant sur les mentions de faune du CDPNQ et sur d'autres données fauniques

Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune

Direction des opérations intégrés de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides

Unité de gestion des Ressources Naturelles et de la faune de Montréal-Montérégie

201, place Charles-LeMoyne, bureau 4.05

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Tél. 450.928.7608 poste 396 / Fax 450.928.7541

Courriel : virginie.boivin@mrnf.gouv.qc.ca <<mailto:virginie.boivin@mrnf.gouv.qc.ca>>

-----Message d'origine-----

De : Dorais, Martin [<mailto:Martin.Dorais@bpr.ca>]

Envoyé : 3 février 2010 16:35

À : Boivin, Virginie (06-UG/ Montréal-Montérégie)

Cc : Aguilar, Cesar

Objet : 4293 Demande CDPNQ

Madame Boivin,

Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre à notre demande formulée dans la lettre ci-jointe.

Si d'aventure vous disposez d'informations complémentaires à celles de votre répertoire, nous les accueillerons avec grand intérêt.

Meilleures salutations.

Martin Dorais, M.Env., SEAC, VEA

Chargé de projets BPR
Responsable environnement consortium BCDE
(438) 888-4463

Informations sur un habitat

No de l'HABITAT 02-06-0167

TYPE AIRE CONC.D'OISEAUX AQUATIQUES

REGION Montréal

TOPONYME BASSIN DE LA PRAIRIE (ILE DES SOEURS)

Description de l'inventaire fait en 1981

Carte 31H05/200/0202	Sections (Parcelles d'inventaire) 071506	
Mercator UTM 186140005034000	Mercator MLCP XF140340	
Municipalité MONTREAL	MRC MONTREAL	Région administrative Montréal
Bassin versant BASSIN NOM 0000		
COURS D'EAU NO COURS D'EAU	INDICATIF C	
Superficie 0 km ²	Longueur 3,2 km	Largeur 0 km
Tenure	PUBLIQUE 0 km ²	PRIVÉE 0 km ²
État NATUREL 0	ALTERE 0	AMENAGE 0
Utilisation du sol environnant REMPLISSAGE, JETES ROUTE VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...		
Type de milieux MILIEU	SUPERFICIE POURCENTAGE	
FLUVIAL 30 M LARGE	0	0
Visites Date	Technique d'inventaire	Activité observée
1981/04/22	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
Recensement DATE	ESPECE	ABONDANCE UNITE
1981/04/22	Garrot à oeil d'or	200 INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1983

Carte 31H05/200/0202	Sections (Parcelles d'inventaire) 071506	
Mercator UTM 186140005034000	Mercator MLCP XF140340	
Municipalité MONTREAL	MRC MONTREAL	Région administrative Montréal
Bassin versant BASSIN NOM 0000		
COURS D'EAU NO COURS D'EAU	INDICATIF C	
Superficie 0 km ²	Longueur 3,2 km	Largeur 0 km
Tenure	PUBLIQUE 0 km ²	PRIVÉE 0 km ²
État NATUREL 0	ALTERE 0	AMENAGE 0
Utilisation du sol environnant REMPLISSAGE, JETES ROUTE		

VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...

Type de milieu MILIEU		SUPERFICIE POURCENTAGE	
FLUVIAL 30 M LARGE		0	0
Visites Date	Technique d'inventaire	Activité observée	
1983/10/06	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION	
1983/10/24	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION	
1983/10/27	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION	
Recensement DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
1983/10/27	Morillon sp.	200	INDIVIDU(S)
1983/10/27	Garrot à oeil d'or	50	INDIVIDU(S)
1983/10/24	Canard barboteur spp.	9	INDIVIDU(S)
1983/10/06	Canard barboteur spp.	30	INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1988

Sections (Parcelles d'inventaire)

Carte 31H05/200/0202

071506

Mercator UTM 186140005034000

Mercator MLCP XF140340

Municipalité

MONTREAL

MRC

MONTREAL

Région administrative

Montréal

Bassin versant BASSIN NOM

0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF

0000

C

Superficie 3,3 km² **Longueur** 3,8 km **Largeur** 0,9 km

Tenure TERRE PU **PUBLIQUE** 0 km² **PRIVÉE** 0 km²

État **NATUREL** 0 **ALTERE** 0 **AMENAGE** 0

Utilisation du sol environnant REMPLISSAGE, JETES

ROUTE

VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...

Type de milieu MILIEU		SUPERFICIE POURCENTAGE	
FLUVIAL 30 M LARGE		0	0
Visites Date	Technique d'inventaire	Activité observée	
1988/09/13	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION	
1988/09/27	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION	
1988/10/13	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION	
Recensement DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
1988/10/13	Canard colvert	56	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Canard noir	60	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Canard chipeau	16	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Canard siffleur d'Amérique	15	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Canard pilet	17	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Canard barboteur spp.	12	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Morillon sp.	40	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Petit Morillon	60	INDIVIDU(S)

1988/10/13	Garrot à oeil d'or	1	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Goéland à bec cerclé	10	INDIVIDU(S)
1988/10/13	Cormoran à aigrettes	5	INDIVIDU(S)
1988/09/27	Canard colvert	2	INDIVIDU(S)
1988/09/27	Goéland à bec cerclé	50	INDIVIDU(S)
1988/09/27	Cormoran à aigrettes	2	INDIVIDU(S)
1988/09/13	Canard pilet	92	INDIVIDU(S)
1988/09/13	Sarcelle à ailes bleues	17	INDIVIDU(S)
1988/09/13	Sarcelle à ailes vertes	2	INDIVIDU(S)
1988/09/13	Canard siffleur d'Amérique	314	INDIVIDU(S)
1988/09/13	Canard colvert	12	INDIVIDU(S)
1988/09/13	Grand Héron	1	INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1990

Sections (Parcelles d'inventaire)

Carte 31H05/200/0202

071506

Mercator UTM 186140005034000

Mercator MLCP XF140340

Municipalité

MRC

Région administrative

MONTREAL

MONTREAL

Montréal

Bassin versant BASSIN NOM

0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF

0000

C

Superficie 0 km² **Longueur** 3,2 km **Largeur** 0 km

Tenure

PUBLIQUE 0 km² **PRIVÉE** 0 km²

État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0

Utilisation du sol environnant REMPLISSAGE, JETES

ROUTE

VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...

Type de milieux MILIEU

SUPERFICIE POURCENTAGE

FLUVIAL 30 M LARGE

0 0

Visites Date

Technique d'inventaire

Activité observée

1990/04/09

INVENTAIRE AERIEN

MIGRATION

1990/04/24

INVENTAIRE AERIEN

MIGRATION

Recensement DATE

ESPECE

ABONDANCE

UNITE

1990/04/24 Canard colvert

2 INDIVIDU(S)

1990/04/24 Canard siffleur d'Amérique

4 INDIVIDU(S)

1990/04/24 Grand Morillon

3 INDIVIDU(S)

1990/04/24 Morillon sp.

10 INDIVIDU(S)

1990/04/24 Grand Bec-scie

5 INDIVIDU(S)

1990/04/09 Canard colvert

17 INDIVIDU(S)

1990/04/09 Canard noir

2 INDIVIDU(S)

1990/04/09 Canard siffleur d'Amérique

10 INDIVIDU(S)

1990/04/09 Morillon sp.

31 INDIVIDU(S)

1990/04/09	Garrot à oeil d'or	12	INDIVIDU(S)
1990/04/09	Grand Bec-scie	5	INDIVIDU(S)
1990/04/09	Bec-scie à poitrine rousse	2	INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1996

Sections (Parcelles d'inventaire)

Carte 31H05/200/0202

071506

Mercator UTM 186140005034000

Mercator MLCP XF140340

Municipalité

MONTREAL

MRC

MONTREAL

Région administrative

Montréal

Bassin versant BASSIN NOM

0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF

0000

C

Superficie 0 km² **Longueur** 3,2 km **Largeur** 0 km

Tenure

PUBLIQUE 0 km² **PRIVÉE** 0 km²

État NATUREL 0 ALTERE 0 AMENAGE 0

Utilisation du sol environnant REMPLISSAGE, JETES

ROUTE

VILLE, VILLAGE, VILLEGATURE, ETC...

Type de milieu MILIEU

FLUVIAL 30 M LARGE

SUPERFICIE POURCENTAGE

0 0

Visites Date

1996/04/10

Technique d'inventaire

INVENTAIRE AERIEN

Activité observée

MIGRATION

1996/09/17

INVENTAIRE AERIEN

MIGRATION

1996/10/07

INVENTAIRE AERIEN

MIGRATION

Recensement DATE

1996/10/07

ESPECE

Goéland à bec cerclé

ABONDANCE

8

UNITE

INDIVIDU(S)

1996/10/07

Cormoran sp.

18

INDIVIDU(S)

1996/10/07

Canard spp.

7

INDIVIDU(S)

1996/09/17

Goéland à bec cerclé

1

INDIVIDU(S)

1996/04/10

Goéland à bec cerclé

4

INDIVIDU(S)

1996/04/10

Grand Bec-scie

9

INDIVIDU(S)

Description de l'inventaire fait en 1997

Sections (Parcelles d'inventaire)

Carte 31H05/200/0202

071506

Mercator UTM 186140005034000

Mercator MLCP XF140340

Municipalité

MONTREAL

MRC

MONTREAL

Région administrative

Montréal

Bassin versant BASSIN NOM

0000

COURS D'EAU NO COURS D'EAU INDICATIF

0000

C

Superficie 0 km² **Longueur** 3,2 km **Largeur** 0 km

Tenure **PUBLIQUE** 0 km² **PRIVÉE** 0 km²

État **NATUREL** 0 **ALTERE** 0 **AMENAGE** 0

Utilisation du sol environnant REMPLISSAGE, JETES
ROUTE
VILLE, VILLAGE, VILLEGIATURE, ETC...

Type de milieux **MILIEU** **SUPERFICIE** **POURCENTAGE**
FLUVIAL 30 M LARGE 0 0

Visites	Date	Technique d'inventaire	Activité observée
	1997/04/21	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION
	1997/04/30	INVENTAIRE AERIEN	MIGRATION

Recensement	DATE	ESPECE	ABONDANCE	UNITE
	1997/04/30	Goéland à bec cerclé	4	INDIVIDU(S)
	1997/04/30	Grand Héron	1	INDIVIDU(S)
	1997/04/21	Goéland à bec cerclé	34	INDIVIDU(S)
	1997/04/21	Grand Bec-scie	34	INDIVIDU(S)
	1997/04/21	Canard spp.	4	INDIVIDU(S)

NOM_FRANC	COSEPAC	STATUT	TYPE_NICHEUR	ADULTES	JEUNES	O_REMARQUE	NON_OBS	ANNEE	MOIS	JOUR	FEMELLES	MALES	S_NOMSITE	LATITUDE	LONGITUDE	Nom_Ville
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	2	0	De 8h à 8h05. Avec Bernard Goulet.	0	2002	03	30	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	De 15h à 15h05. Avec Bernard Goulet.	0	2002	05	24	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Perché sur un lampadaire du pont Champlainé	0	2003	08	09	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Mâle. 47°28.0067 N 73°29.8650 O.	0	2002	04	30	0	1	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	2	0	Couple. 47°28.0067 N 73°29.8650 O. Dérangement possible par les activités des pêcheurs.	0	2002	05	05	1	1	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	2	3	Couple et 3 oisillons tout juste éclos. 47°28.0067 N 73°29.8650 O.	0	2002	07	15	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Femelle. 47°28.0067 N 73°29.8650 O.	0	2002	08	21	1	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Adulte posé sur un lampadaire du pont.	0	2002	04	01	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Sur le pont. Avec membres du COL.	0	2002	05	04	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	2	0	Perchés sur les lampadaires (un côté E et l'autre côté O) juste avant d'entrer sous la structure 0 métallique du pont direction S.	0	2003	04	09	1	1	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	2	0	Perchés sur les lampadaires juste avant d'entrer sous la structure métallique du pont direction S.	0	2003	04	10	1	1	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Adulte perché sur un lampadaire en plein milieu du pont Champlain.	0	2004	03	27	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	0	0	Feuillet électronique SCF. Avec Dominic Garnger.	1	2005	06	19	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	0	0	Nichoir à FP utilisé par des pigeons. Avec Raymond Denault. Travaux d'entretien. Aucune activité 0 au nichoir et présence dans l'entourage du pont (collaborateurs responsables du pont).	1	2005	06	02	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	0	0	Nichoir à FP utilisé par des pigeons. Avec Raymond Denault. Travaux d'entretien. Aucune activité 0 au nichoir et présence dans l'entourage du pont (collaborateurs responsables du pont).	1	2005	06	09	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	0	0	Travaux majeurs de réfection. Nichoir inutilisé. Avec Marcel Gahbauer.	1	2005	06	02	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	0	0	Un FP perché sur un lampadaire du pont juste avant la structure métallique direction Rive-Sud.	0	2005	04	06	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	0	0	Nichoir inutilisé. Travaux de réfection non loin du nichoir. Avec Sylvie Caron.	1	2005	07	02	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Un ind. perché sur lampadaire du pont.	0	2006	04	08	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	2	1	Récolte d'échantillons sanguins. Le jeune est un mâle d'environ 30 jrs. 3 œufs couvis. Un adulte 1 bague.	0	2007	6	20	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	Perché sur un lampadaire du pont.	0	2008	04	16	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil
Faucon pèlerin (anatum)	Préoccupante (2007)	Vulnérable (2003)	un couple; le site inclut les anciens emplacements de nidification (s'il y a lieu)	1	0	4 œufs ds nichoir (même qu'en 2007). Un adulte avec bague noire dans sa patte gauche et une bague argent dans patte droite. Nid G. Corbeau sur le bord de l'eau à Brossard à proximité d'un 0 nichoir vacant.	0	2008	05	13	0	0	Pont Champlain	45.46678	-73.49775	Longueuil

ZICO	Île de la Couvée Brossard, Québec					
Résumé de Site						
QC127	Latitude Longitude	45.483° N 73.5° W	Altitude Superficie	25 m 0.2 km²		
Habitats: forêt de feuillus (tempérée), terre abandonnée, en jachère ou détériorée	Land Use: conservation de la nature et recherche	Menaces potentielles ou existantes: dérangement des oiseaux, interactions avec les espèces indigènes ou maladie, pollution industrielle, déversements d'hydrocarbures				
Catégorie: significative au niveau mondial: espèce(s) grégaire(s), concentrations d'oiseaux aquatiques ou marins coloniaux						
Statu de protection: Refuge d'oiseaux migrateurs (fédéral), Zone d'intervention prioritaire (Québec)						
Page principale des ZICO	Carte des ZICO	Interrogez la base de données	Cartes des espèces	Critères ZICO	Soumettez vos observations	English

Description du site

Les îles de la Couvée sont situées à l'intérieur du canal de la rive sud qui s'étire le long de la rive sud du fleuve Saint-Laurent, tout près des localités de Saint-Lambert et de Brossard, entre les ponts Champlain et Victoria. Il s'agit de quatre îles artificielles de forme allongée qui possèdent des superficies variant entre 0,36 et 0,94 km². Les îles ont été créées à partir des sédiments qui ont été dragués dans le canal. À l'exception de la plus grande île qui comprend quelques peupliers noirs et secteurs couverts de plantes herbacées (principalement de la moutarde noire), les îles présentent une surface dénudée.

Oiseaux

La plus grande île abrite une importante colonie de Goélands à bec cerclé, celle-ci passant de 4000 couples en 1974 à plus de 28 000, entre 1989 et 1994. Depuis ce temps, la colonie n'a cessé de présenter un déclin et ne comptait plus que 10 751 couples en 2000. Ces effectifs représentent entre 1 et 3 % de la population mondiale pour cette espèce.

Le site héberge également un petit nombre de Goélands argentés (8 couples en 1994) et il est à noter que la Sterne pierregarin y a aussi déjà niché (9 couples en 1974).

Résumé des mentions d'oiseaux disponibles pour la ZICO Île de la Couvée

[Cliquez ici pour obtenir toutes les mentions](#)

Espèce	Saison	Nombre	Unité	Date
Goéland à bec cerclé	BR	30,000	G I	1989
Goéland à bec cerclé	BR	10,751 - 30,096	G P	1980 - 2000
Goéland argenté	BR	8	P	1994
Sterne pierregarin	BR	n/a - 9	P	1974 - 1990

Note : l'utilisation du gras indique que le plus grand nombre d'oiseaux recensés pour cette espèce excède au moins un des seuils de population établis par le programme des ZICO (national, continental ou mondial). Il se peut que le site ne se qualifie pas au niveau le plus élevé qui apparaît au tableau si le nombre maximum d'oiseaux correspond à une observation exceptionnelle ou à une donnée historique.

Enjeux de conservation

En 1997, il a été découvert qu'une famille de renards roux s'était établie sur la plus grande île, et celle-ci y était toujours présente en 2000. La présence du renard roux pourrait expliquer en grande partie pourquoi la colonie de goélands est en déclin : on a en effet trouvé plusieurs oisillons morts près du terrier de la famille en 2000.

Le site pourrait également s'avérer vulnérable au dérangement causé par les bateaux de

plaisance. Les déversements d'hydrocarbures et la pollution toxique constituent également d'autres menaces pour le site.

[Go back / Retour](#)

[Page principale des
ZICO](#)

[Carte des
ZICO](#)

[Interrogez la base de
données](#)

[Cartes des
espèces](#)

[Critères
ZICO](#)

[Soumettez vos
observations](#)

[English](#)



Société d'histoire naturelle
de la vallée du Saint-Laurent
St. Lawrence Valley
Natural History Society

Le 13 mars 2010

À: Martin Dorais
Responsable environnement
Consortium BCDE

De: Sébastien Rouleau
Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent
21125 ch. Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec), H9X 3Y7
Tél.: 514-457-9449 poste 106, Téléc. : 514-457-0769
Courriel : rouleau.sebastien@ecomuseum.ca

Objet: Demande d'information concernant les espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans le secteur du pont Champlain approximativement englobé entre 73°36'16"O et 73°27'22"O et 45°30'06"N et 45°25'49"N.

Monsieur Dorais,

La recherche au sein de la banque de données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ) a généré un total de 127 observations pour le secteur spécifique mentionné ci-haut. Voici donc la liste des espèces y ayant été observées : la Salamandre à points bleus (*Ambystoma laterale*), le Necture tacheté (*Necturus maculosus*), le Triton vert (*Notophthalmus viridescens*), la Salamandre cendrée (*Plethodon cinereus*), le Crapaud d'Amérique (*Anaxyrus (Bufo) americanus*), la Rainette versicolore (*Hyla versicolor*), la Rainette crucifère (*Pseudacris crucifer*), la Rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), le Ououaron (*Lithobates (Rana) catesbeianus*), la Grenouille verte (*Lithobates (Rana) clamitans*), la Grenouille léopard (*Lithobates (Rana) pipiens*), la Grenouille des bois (*Lithobates (Rana) sylvaticus*), la Tortue-molle à épines (*Apalone spinifera*), la Tortue peinte (*Chrysemys picta*), la Tortue serpentine (*Chelydra serpentina*), la Tortue géographique (*Graptemys geographica*), la Couleuvre verte (*Liochlorophis vernalis*), la Couleuvre brune (*Storeria dekayi*) et la Couleuvre rayée (*Thamnophis sirtalis*).

De ces espèces, la Tortue-molle est légalement désignée menacée. La Tortue géographique et la Rainette faux-grillon de l'Ouest sont légalement désignées vulnérables. De plus, la Couleuvre verte et la Couleuvre brune se retrouvent sur la liste des espèces de la faune susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ces cinq espèces devraient être sérieusement considérées avant que des modifications ne soient apportées aux habitats. Il est toutefois important de considérer que la dernière observation de la Tortue-molle date de 1760, celle de la Rainette faux-grillon de 1959 et celle de la Couleuvre verte de 1977. Il est possible que ces espèces aient été extirpées du secteur sous étude.

Il serait fortement recommandable que des inventaires soient effectués dans la zone d'étude afin de vérifier la présence de ces cinq espèces. L'identification des secteurs ou habitats où se retrouvent ces espèces permettrait de prendre des mesures visant à conserver ces habitats et éviter de porter préjudice aux espèces concernées.

Ces données confidentielles vous sont transmises seulement à des fins de recherche, d'éducation, de conservation et de gestion de territoire. Elles ne doivent pas être diffusées auprès d'un tiers non concerné par la présente demande et doivent être utilisées uniquement dans le contexte de la présente demande.

Pour faire mention des documents fournis, nous vous suggérons la formulation suivante :

AARQ. 2010. Atlas des amphibiens et reptiles du Québec : banque de données active depuis 1988 alimentée par des bénévoles et professionnels de la faune. Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, n'hésitez pas à me contacter si vous avez d'autres questions.

Bien à vous,

Sébastien Rouleau
Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent
Courriel : rouleau.sebastien@ecomuseum.ca

CODE_ESP	VILLE	PRECISION	DESCR_LIEU	DATE_ANNEE	NOMBRE	NOMBRE_CHAN	SPECIAL_CYCLE	OBSERVATEURS
BUAM	Brossard	P0	Jctn bld des Prairies & autorte 30	1995	00001		n/a	Markovic Paul
BUAM	BROSSARD	P9	CHEMIN DE LAPRAIRIE,ENTRE LES 2 VOIES FERRÉES SUR CH LAPRAIRIE, SUD-OUEST,	2000	2	1		Bouthillier Lyne, Dubois Sylvain
CHSE	Brossard	P0	Voie de serv. de sortie 30-rte 10	1993	1		n/a	Ouellette Mathieu
NEMA	Brossard	P3.5	Iles du pont Champlain	1981			n/a	Schueler Frederick W., McMurray Ian T., Simard Benoît
RAPI	Brossard	P0	jctn bld des Prairies & autorte 30	1995	00002		n/a	Markovic Paul
RAPI	Brossard	P3.5	Pont Champlain	1953	n/a		n/a	Cook Francis R.
RAPI	Brossard	P0	Parc Léon-Gravel; bld Marie-Victori	1995	00002		n/a	Markovic Paul
RAPI	BROSSARD	P9	CHEMIN DE LAPRAIRIE,ENTRE LES 2 VOIES FERRÉES SUR CH LAPRAIRIE, SUD-OUEST,	2000	1	1		Bouthillier Lyne, Dubois Sylvain
THSI	Île des Soeurs	P0	ext.sud boul. Ile des Soeurs	1997	1		n/a	Quenneville Alain, Martin Annie
AMLA	Île-des-Soeurs	P3.5	n/a	1988			n/a	Beauséjour Sylvain
AMLA	Île-des-Soeurs	P3.5	n/a	1988			n/a	Montpetit Vern
CHPI	Île-des-Soeurs	P5	Extrémité sud de l'île, grand étang artificiel.	1991	10		n/a	Montpetit Vern, Tremblay Stéphanie
NOVI	Île-des-Soeurs	P3.5	n/a	1988			n/a	Montpetit Vern
RACA	Île-des-Soeurs	P3.5	n/a	1988	n/a		n/a	Montpetit Vern
RACL	Île-des-Soeurs	P3.5	n/a	1988	n/a		n/a	Montpetit Vern
RAPI	Île-des-Soeurs	P4	Bois; près de l'extr. sud de l'île	1991	20		n/a	Montpetit Vern, Tremblay Stéphanie
RAPI	Île-des-Soeurs	P3.5	n/a	1988	n/a		n/a	Montpetit Vern
THSI	Île-des-Soeurs	P4	Bois près de l'extr. sud de l'île	1991	20		n/a	Montpetit Vern, Tremblay Stéphanie
THSI	Île-des-Soeurs	P3.5	Près de Montréal	1971	n/a		n/a	Gordon David M.
CHPI	Île-des-Soeurs	P7	n/a	1994	00001		n/a	Anonyme
THSI	Île-des-Soeurs	P4	n/a	1988	n/a		n/a	Montpetit Vern
BUAM	Verdun	P7	Station HIS3, élargissement d'un ruisseau au nord-est du lac Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
BUAM	Verdun	P7	Station HIS2, rive nord-est du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
BUAM	Verdun	P7	Station HIS1, nord-est du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
CHPI	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	2			Hamelin Geneviève
CHPI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
CHPI	Verdun	P7	Station HIS-6; milieu de la rive ouest du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
CHPI	Verdun	P7	Station HIS-6; milieu de la rive ouest du Lac des Battures.	1999	3			Hamelin Geneviève
CHPI	Verdun	P7	Station HIS-6; milieu de la rive ouest du Lac des Battures.	1999	4			Hamelin Geneviève
CHPI	Verdun	P7	Station HIS-6; milieu de la rive ouest du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
CHPI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
HYVE	Verdun	P7	Station HIS10, Îles des Soeurs, sud du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
HYVE	Verdun	P7	Station HIS6, Milieu de la rive ouest du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
NEMA	Verdun	P7	Fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de l'Île des Soeurs, le long de la rive de Verdun non loin de la marina (près du stationnement municipal)	1999	11		n/a	Gendron Andrée, Branchaud Alain, Reed Dominique, Lamarche Marc
NEMA	Verdun	P7	Station HIS-17; baie du fleuve rive sud-est de l'île.	1999	1			Hamelin Geneviève
PSCR	Verdun	P7	Station HIS2, rive nord-est du lac des Battures.	1999	n/a	2		Hamelin Geneviève
PSCR	Verdun	P7	Station HIS3, élargissement d'un ruisseau au nord-est du lac Battures.	1999	n/a	2		Hamelin Geneviève
PSCR	Verdun	P7	Station HIS4	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
PSCR	Verdun	P7	Station HIS4	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
PSCR	Verdun	P7	Station HIS4	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève

RACA	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	2			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	3			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS2, rive nord-est du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	4			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-1;ruisseau aménagé au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	4			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS3, élargissement d'un ruisseau au nord-est du lac Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS7	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-6; milieu de la rive ouest du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-6; milieu de la rive ouest du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS10, Îles des Soeurs, sud du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	10			Hamelin Geneviève
RACA	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	3			Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	3			Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS1, nord-est du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS2, rive nord-est du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS3, élargissement d'un ruisseau au nord-est du lac Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS-1;ruisseau aménagé au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS10, Îles des Soeurs, sud du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HRN-03; rive d'une petite baie à la hauteur de la rue Richard.	1999	1			Hamelin Geneviève

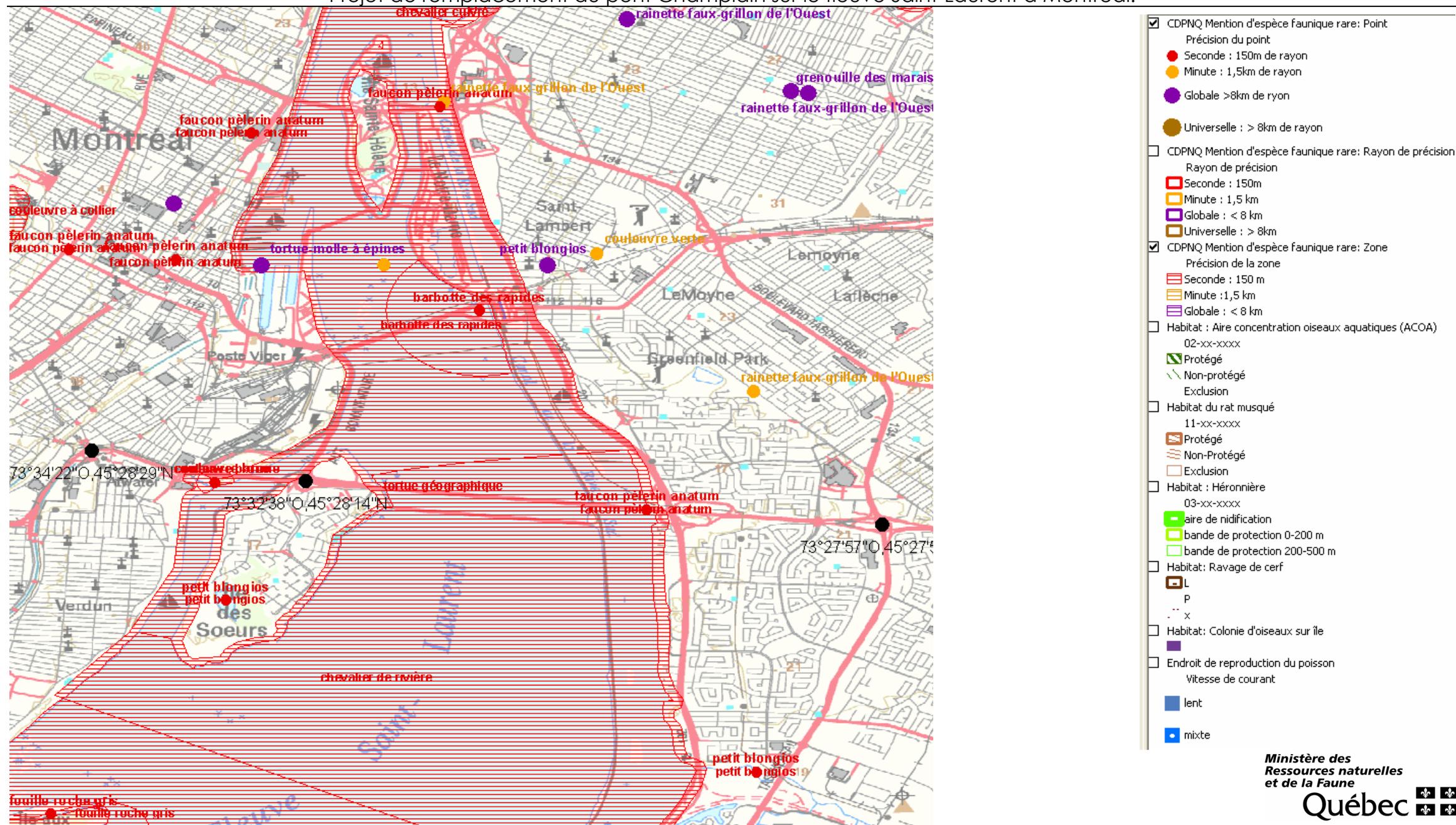
RACL	Verdun	P7	Station HIS3, élargissement d'un ruisseau au nord-est du lac Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RACL	Verdun	P7	Station HIS7	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS7	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS10, Îles des Soeurs, sud du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-1; ruisseau aménagé au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS10, Îles des Soeurs, sud du lac des Battures.	1999	n/a	3		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS10, Îles des Soeurs, sud du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS8, Ile des Soeurs, rive sud de la pointe sud-ouest.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS8, Ile des Soeurs, rive sud de la pointe sud-ouest.	1999	n/a	2		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS8, Ile des Soeurs, rive sud de la pointe sud-ouest.	1999	n/a	2		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS7	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-1; ruisseau aménagé au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS6, Milieu de la rive ouest du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-1; ruisseau aménagé au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-1; ruisseau aménagé au nord-est du Lac des Battures.	1999	3			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS3, élargissement d'un ruisseau au nord-est du lac Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS2, rive nord-est du lac des Battures.	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RAPI	Verdun	P7	Station HIS7	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RASY	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	2			Hamelin Geneviève
RASY	Verdun	P7	Station HIS-2; rive nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
RASY	Verdun	P7	Station HIS4	1999	n/a	1		Hamelin Geneviève
RASY	Verdun	P7	Station HIS-16; Boisé à l'est du Lac des Battures, L'endroit est coupé en deux par un pont, il y a une autoroute du côté nord, il y a l'école secondaire Monseigneur Richard à l'ouest.	1999	1			Hamelin Geneviève
STDE	Verdun	P9	L'endroit est coupé en deux par un pont, il y a une autoroute du côté nord, il y a l'école secondaire Monseigneur Richard à l'ouest.	2008	3			Lamoureux Hugo-Paul
THSI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
THSI	Verdun	P9	L'endroit est coupé en deux par un pont, il y a une autoroute du côté nord, il y a l'école secondaire Monseigneur Richard à l'ouest.	2008	1			Lamoureux Hugo-Paul
THSI	Verdun	P7	Station HIS-3; élargissement du ruisseau au nord-est du Lac des Battures.	1999	1			Hamelin Geneviève
THSI	Verdun	P9	L'endroit est coupé en deux par un pont, il y a une autoroute du côté nord, il y a l'école secondaire Monseigneur Richard à l'ouest.	2008	3			Lamoureux Hugo-Paul
PLCI	Westmount	P4	Côté SE du sommet du Mont Royal	1989			n/a	Barney John

Code de précision	Précision
Champ vide	Précision à déterminer
P1	Précision très faible - probablement plus de 25 kilomètres
P2	Précision très faible - probablement moins de 25 kilomètres
P3	5 à 10 kilomètres
P3.5	1.6 à 4.9 kilomètres
P4	1.5 kilomètres
P5	500 mètres
P6,P7,P8	150 mètres
P9	100 mètres

Genre	Espèce	Nom français	Nom anglais	Code d'espèce
Necturus	maculosus	Necture tacheté	Mudpuppy	NEMA
Notophthalmus	viridescens	Triton vert	Eastern Newt	NOVI
Ambystoma	laterale	Salamandre à points bleus	Blue-spotted Salamander	AMLA
Ambystoma	maculatum	Salamandre maculée	Yellow-spotted Salamander	AMMA
Desmognathus	fuscus	Salamandre sombre	Northern Dusky Salamander	DEFU
Desmognathus	ochrophaeus	Salamandre sombre des montagnes	Mountain Dusky Salamander	DEOC
Eurycea	bislineata	Salamandre à deux lignes	Northern Two-lined Salamander	EUBI
Gyrinophilus	porphyriticus	Salamandre pourpre	Spring Salamander	GYPO
Hemidactylum	scutatum	Salamandre à quatre doigts	Four-toed Salamander	HESC
Plethodon	cinereus	Salamandre rayée	Eastern Redback Salamander	PLCI
Anaxyrus	americanus	Crapaud d'Amérique	American Toad	BUAM
Hyla	versicolor	Rainette versicolore	Tetraploid Gray Treefrog	HYVE
Pseudacris	crucifer	Rainette crucifère	Northern Spring Peeper	PSCR
Pseudacris	triseriata	Rainette faux-grillon de l'O.	Western Chorus Frog	PSTR
Pseudacris	maculata	Rainette faux-grillon boréale	Boreal Chorus Frog	PSMA
Lithobates	sylvaticus	Grenouille des bois	Wood Frog	RASY
Lithobates	pipiens	Grenouille léopard	Northern leopard Frog	RAPI
Lithobates	palustris	Grenouille des marais	Pickerel Frog	RAPA
Lithobates	clamitans	Grenouille verte	Green Frog	RACL
Lithobates	septentrionalis	Grenouille du Nord	Mink Frog	RASP
Lithobates	catesbeianus	Ouaouaron	Bullfrog	RACA
Chelydra	serpentina	Chélydre serpentine	Common Snapping Turtle	CHSE
Sternotherus	odoratus	Tortue musquée	Common Musk Turtle	STOD
Chrysemys	picta	Tortue peinte	Painted Turtle	CHPI
Graptemys	geographica	Tortue géographique	Common Map Turtle	GRGE
Emydoidea	blandingi	Tortue mouchetée	Blanding's Turtle	EMBL
Glyptemys	insculpta	Tortue des bois	Wood Turtle	GLIN
Clemmys	guttata	Tortue ponctuée	Spotted Turtle	CLGU
Apalone	spinifera	Tortue-molle à épines	Eastern Spiny Softshell	APSP
Dermochelys	coriacea	Tortue luth	Leatherback Turtle	DECO
Thamnophis	sirtalis	Couleuvre rayée	Common Garter Snake	THSI
Nerodia	sipedon	Couleuvre d'eau	Northern Water Snake	NESI
Storeria	occipitamaculata	Couleuvre à ventre rouge	Redbelly Snake	STOC
Storeria	dekayi	Couleuvre brune	Brown Snake	STDE
Liochlorophis	vernalis	Couleuvre verte	Smooth Green Snake	LIVE
Diadophis	punctatus	Couleuvre à collier	Ringneck Snake	DIPU
Lampropeltis	triangulum	Couleuvre tachetée	Milk Snake	LATR
Trachemys	scripta elegans	Tortue à oreilles rouges	Red-eared turtle	TRSC
Ambystoma	species	Ambystome non-identifiée	Unidentified mole salamander	AMSP
Desmognathus	species	Salamandre sombre non-identifiée	Unidentified dusky salamander	DESP
Thamnophis	sauritus	Couleuvre mince	Nothern Ribbonsnake	THSA
		Espèce de tortue non identifiée	Unidentified turtle species	TOSP
Tortue	exotique	Tortue exotique	Exotic Turtle	TOEX
		Rana non identifiée	Unidentified Rana	RANI
		Couleuvre non identifiée	Unidentified snake species	COSP

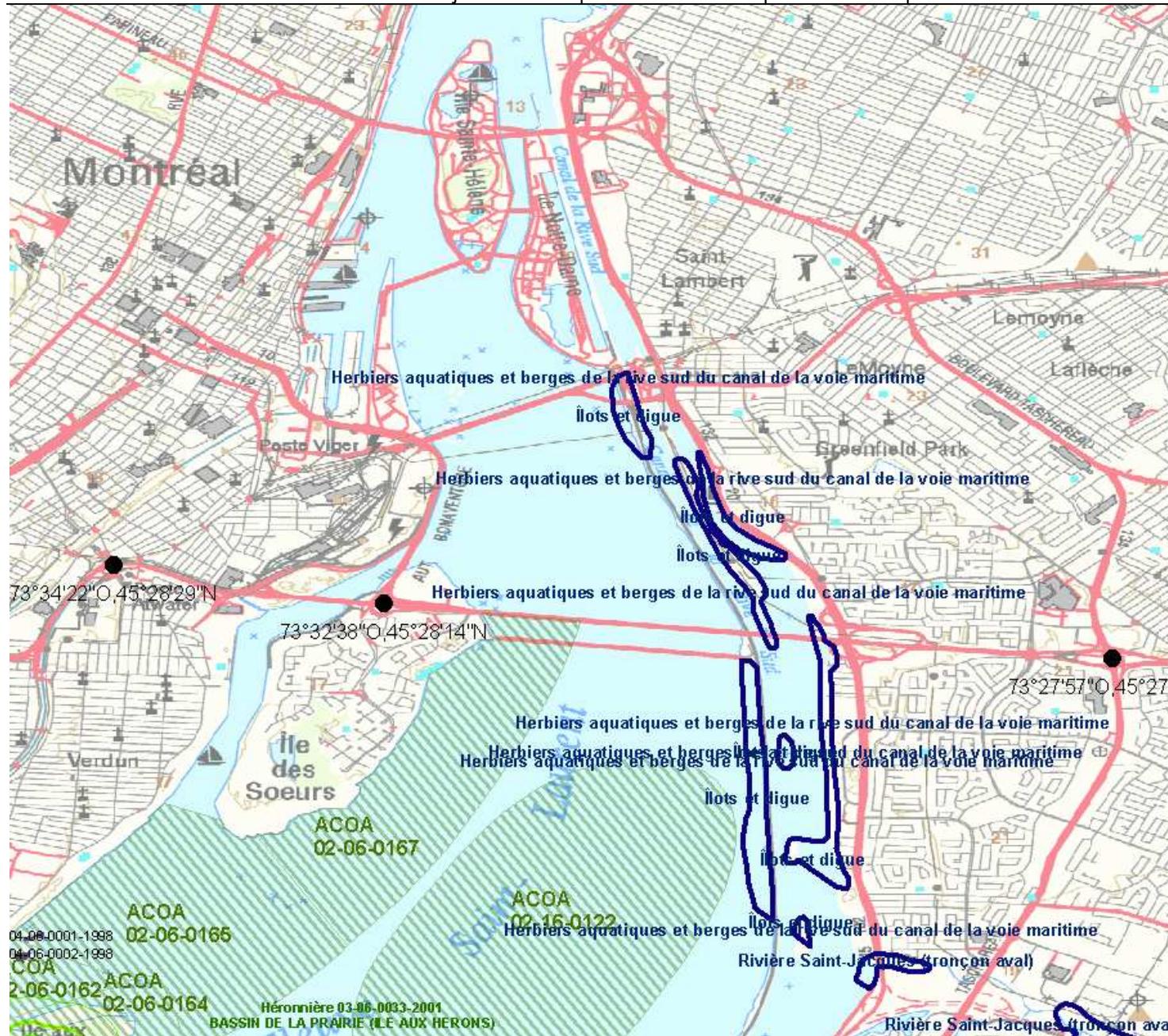
DOSSIER 4293

Projet de remplacement du pont Champlain sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal.



DOSSIER 4293

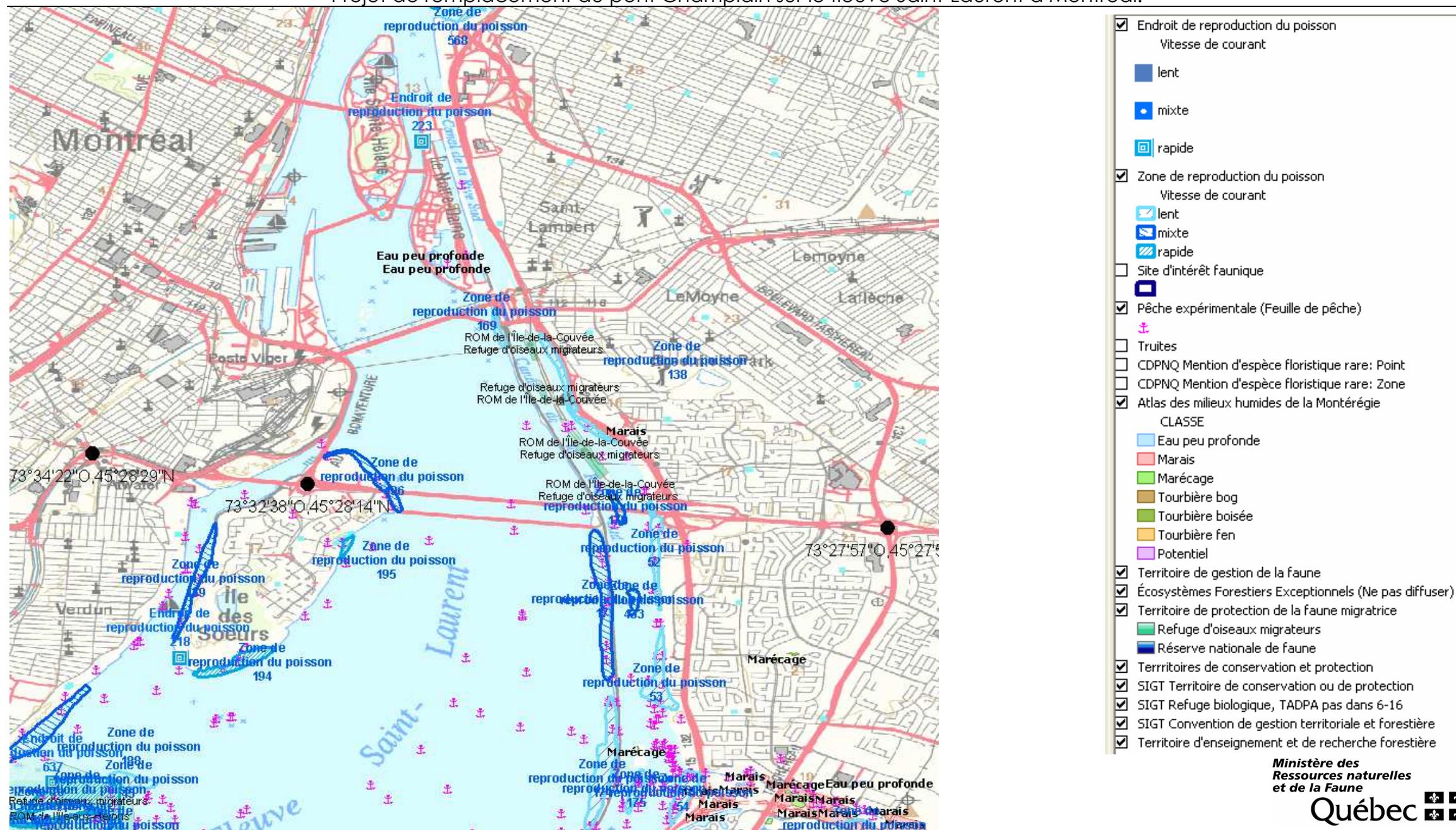
Projet de remplacement du pont Champlain sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal.



- Habitat : Aire concentration oiseaux aquatiques (ACOA)
 - 02-xx-xxxx
 - Protégé
 - Non-protégé
 - Exclusion
- Habitat du rat musqué
 - 11-xx-xxxx
 - Protégé
 - Non-Protégé
 - Exclusion
- Habitat : Héronnière
 - 03-xx-xxxx
 - Aire de nidification
 - bande de protection 0-200 m
 - bande de protection 200-500 m
- Habitat: Ravage de cerf
 - L
 - P
 - x
- Habitat: Colonie d'oiseaux sur île
 - Endroit de reproduction du poisson
 - Vitesse de courant
 - lent
 - mixte
 - rapide
- Zone de reproduction du poisson
 - Vitesse de courant
 - lent
 - mixte
 - rapide
- Site d'intérêt faunique
 - Pêche expérimentale (Feuille de pêche)
 -

DOSSIER 4293

Projet de remplacement du pont Champlain sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal.



Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune
Québec

DOSSIER 4293

Projet de remplacement du pont Champlain sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal.

LES HABITATS FAUNIQUES

AIRE DE CONCENTRATION
D'OISEUX AQUATIQUES



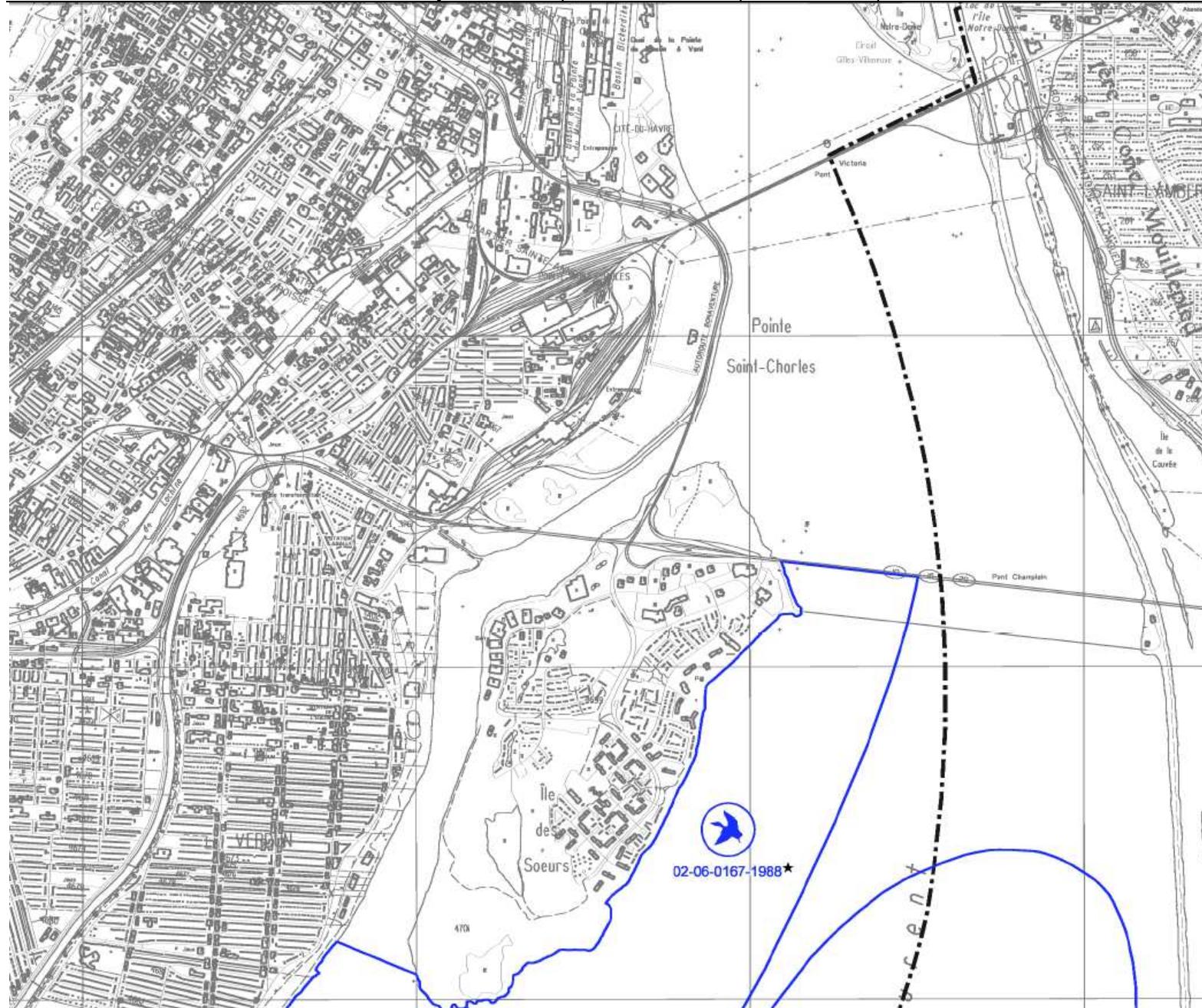
HABITAT SITUÉ SUR
DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT
(entièrement protégé en vertu de la loi) 00-00-0000-0000★

HABITAT SITUÉ SUR
DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT
ET DES TERRAINS PRIVÉS
(seule la partie propriété de l'État
est protégée en vertu de la loi) 00-00-0000-0000⊕

HABITAT SITUÉ SUR
DES TERRAINS PRIVÉS
(non protégé en vertu de la loi) 00-00-0000-0000

Ministère des
Ressources naturelles
et de la Faune

Québec 



DOSSIER 4293

Projet de remplacement du pont Champlain sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal.

SITE D'INTÉRÊT FAUNIQUE

Les îlots, la digue et les herbiers de la Voie maritime

LOCALISATION

- Rive sud du fleuve Saint-Laurent, bassin de La Prairie
- Municipalités de Saint-Lambert et Brossard
- Sur la voie migratoire de l'Atlantique

COMPOSITION ET TENURE

Îlots et digue

- Propriété du gouvernement fédéral
- Superficie approximative de 100 hectares

Herbiers aquatiques et berges de la rive sud du canal de la voie maritime

- Propriété publique
- Superficie approximative de 200 hectares

ÉLÉMENTS FAUNIQUES D'IMPORTANCE

Poissons

- Zones d'ensemencement de salmonidés et du maskinongé
- Nombreuses aires de reproduction (frayères) et d'élevage de poisson (alevinage) en eau calme, à proximité des herbiers, au sud des îlots, et en eau rapide, au nord de la digue
- Aires d'alimentation de plusieurs espèces d'importance pour la pêche sportive de part et d'autre de la digue de la Voie maritime

Amphibiens et reptiles

- La rive sud du canal de la voie maritime présente des milieux propices pour l'herpétofaune

Oiseaux

- Îlots de la Voie maritime présentant des habitats de prairies hautes et basses propices à la nidification de la sauvagine
- Utilisation d'îlots par les oiseaux coloniaux tel le goéland à bec cerclé sur l'île de la Couvée
- Herbiers près des îlots et sur la rive sud du canal favorisant l'alimentation et l'élevage des jeunes oiseaux et des couvées de sauvagine

Mammifères

- Les berges de la rive sud du canal de la Voie maritime présentent des milieux propices comme habitat pour le rat musqué

PARTICULARITÉS

- Île de la Couvée reconnue par le gouvernement fédéral comme refuge d'oiseaux migrateurs
- Proximité d'un habitat faunique reconnu comme aire de concentration d'oiseaux aquatiques

DOSSIER 4293

Projet de remplacement du pont Champlain sur le fleuve Saint-Laurent à Montréal.

SOURCES

- BUREAU, M., G. DOUCET et L.-M. SOYEZ. 1977. *Inventaires de nidification des îles du Saint-Laurent de Côte Sainte-Catherine à Repentigny. Rapport du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 5 p. + cartes.*
- DIMENSION ENVIRONNEMENT LTÉE. 1982. *Étude de la sauvagine du lac Saint-Louis et du bassin de Laprairie, Québec. Projet Lachine. Rapport technique d'avant-projet pour la Direction Environnement d'Hydro-Québec, Mandat LB-9, 182 p. + annexes cartographiques.*
- DIMENSION ENVIRONNEMENT LTÉE. 1984. *Étude de l'habitat d'hiver de la sauvagine (garrot commun et grand bec-scie) dans le lac Saint-Louis et le bassin de Laprairie. Présenté à la Direction Environnement d'Hydro-Québec, 41 p.*
- DIMENSION ENVIRONNEMENT LTÉE. 1985. *Étude de l'habitat d'hiver de la sauvagine (garrot commun et grand bec-scie) dans le lac Saint-Louis et le bassin de Laprairie. Présenté à la Direction Environnement d'Hydro-Québec. 41 p. + annexes.*
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. 1990. *Étude d'impact sur l'environnement. Voie réservée aux autobus sur l'estacade. Région de Montréal. Présenté par Soprin, Experts-Conseils inc. pour le Service de l'Environnement, 217 p. + annexes.*
- MONGEAU, J.-R., J. LECLERC, et J. BRISEBOIS. 1979. *La répartition géographique des poissons, lesensemencements, la pêche sportive et commerciale, les frayères et la bathymétrie du fleuve Saint-Laurent dans le bassin de La Prairie et les rapides de Lachine. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Montréal, Rapport technique 06-29, 149 p.*

Le 4 février 2010

Monsieur Martin Dorais
Consortium BCDE
5100, rue Sherbrooke Est, bureau 900
Montréal (Québec) H1V 3R9

Objet: Réponse à votre demande d'information sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables : Secteurs des ponts Champlain et Victoria ainsi que du boulevard Bonaventure, région de Montréal

Monsieur,

En réponse à votre demande d'information du 3 février dernier concernant les espèces floristiques menacées ou vulnérables dans le secteur mentionné en objet, veuillez prendre connaissance de ce qui suit :

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au Centre si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à être incorporées au Centre et des recherches sur le terrain s'avèrent essentielles pour obtenir un portrait général des espèces menacées du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. **Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.**

Vous trouverez ci-joints les fichiers qui indiquent les habitats pour les espèces retrouvées dans la région et l'information détaillée pour les occurrences situées dans la zone à l'étude.

Veuillez noter les renseignements suivants pour les champs "PRÉCISION" et

...2

"LATITUDE" "LONGITUDE":

PRÉCISION : La précision de cette occurrence [4 possibilités : "S" i.e. dans un rayon de 100 m; "M" i.e. dans un rayon de 1,5 km; "G" i.e. dans un rayon de 8 km et "U" i.e. trop imprécis pour être cartographié].

LAT et LONG : Les coordonnées latitude et longitude de l'occurrence telle que cartographiée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (degré minute seconde, NAD 83). **Ces coordonnées doivent nécessairement être interprétées conjointement avec le degré de précision de l'occurrence.**

Ces informations vous sont transmises à titre confidentiel. Nous vous demandons d'utiliser ces données uniquement pour des fins de conservation et de gestion du territoire et de ne pas les divulguer. Cette requête vous est formulée de manière à mieux protéger ces espèces, notamment de la récolte.

Afin de faire du CDPNQ l'outil le plus complet possible, il nous serait utile de recevoir vos données relatives aux espèces menacées issues d'inventaires reliés à ce projet. Veuillez noter que les données pour les nouvelles occurrences nous intéressent particulièrement mais que les mises à jour d'occurrences déjà connues sont toutes aussi importantes.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, je demeure disponible pour répondre à vos questions au (514) 873-3636, poste 221.

Marc Chagnon
Préposé aux renseignements

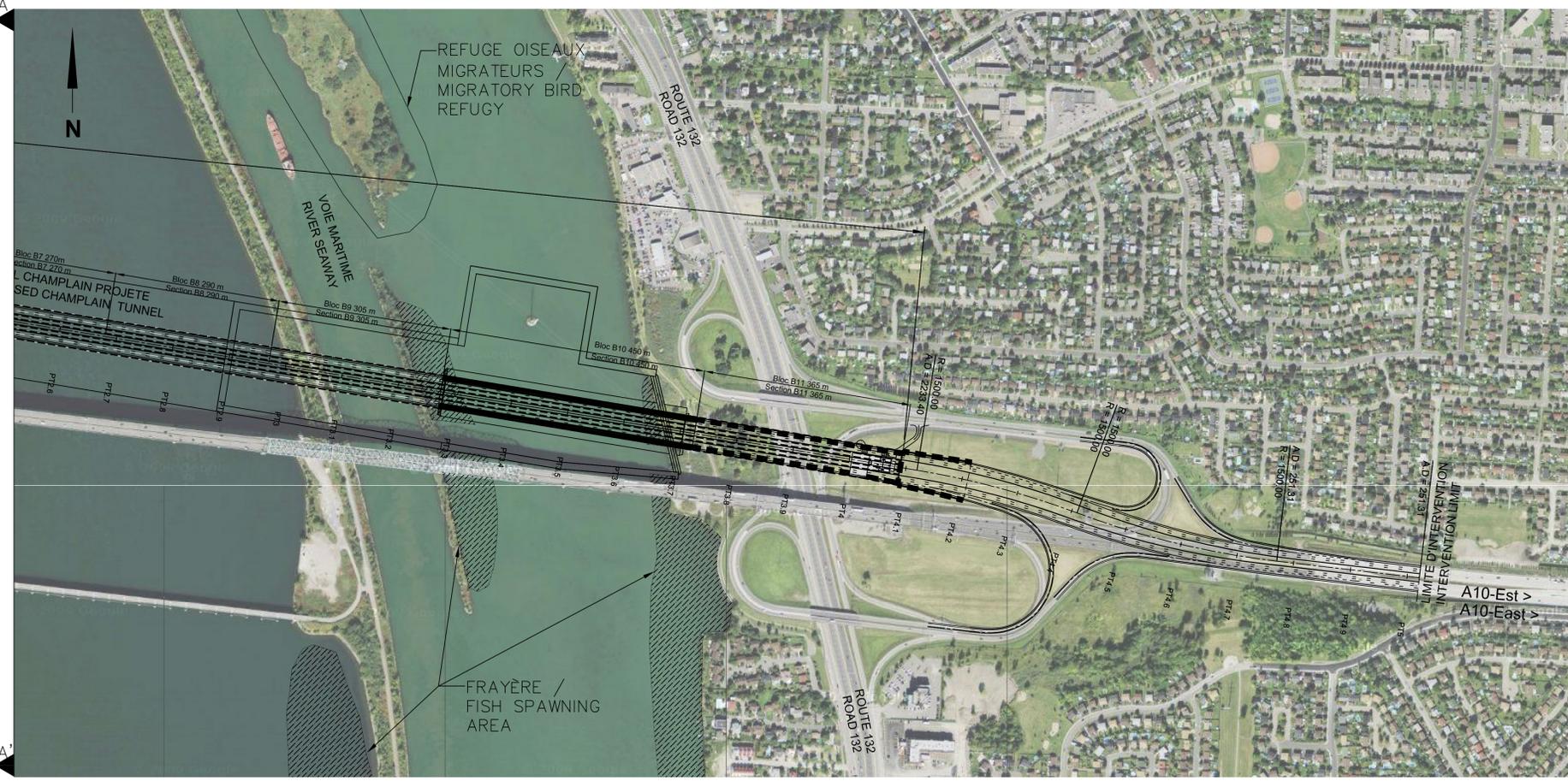
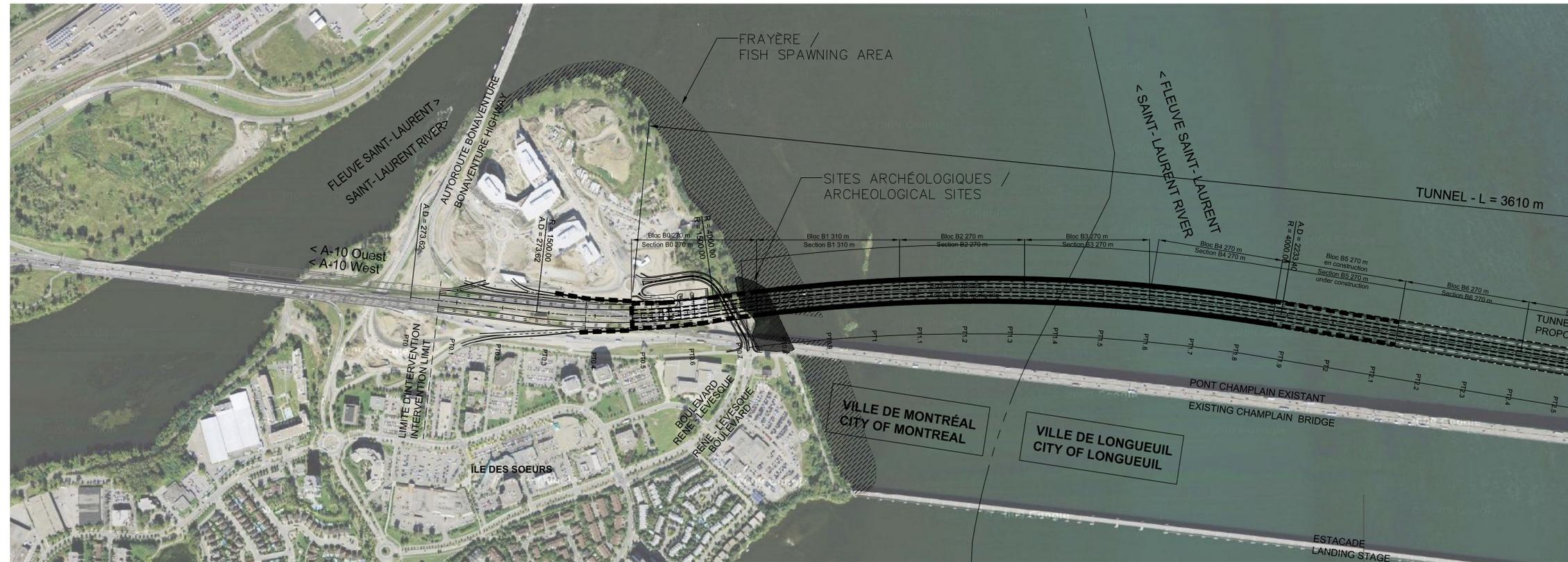


ANNEXE 2 :

Plans localisant les milieux naturels sensibles pour les solutions tunnel à faible profondeur, pont à piles alignées et pont à piles décalées



61100-07-01



MESURES DE COMPENSATION
PERTE TEMPORAIRE D'HABITAT DU POISSON
SUPERFICIE = 592 885 m²

MEASURES OF COMPENSATION
TEMPORARY LOSS OF FISH HABITAT
AREA = 592 885 m²

Transports Québec

Consultant: CONSORTIUM BCDE
BPR CIMA DESSAU egis

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en millimètres et les niveaux en mètres
Unless otherwise indicated, all dimensions are in millimetres, levels are in metres.
ÉCHELLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
REFERENCE SCALE IN MILLIMETRES



Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
The Jacques Cartier and Champlain Bridges Incorporated
Canada

ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DE L'ACTUEL PONT CHAMPLAIN (2009)

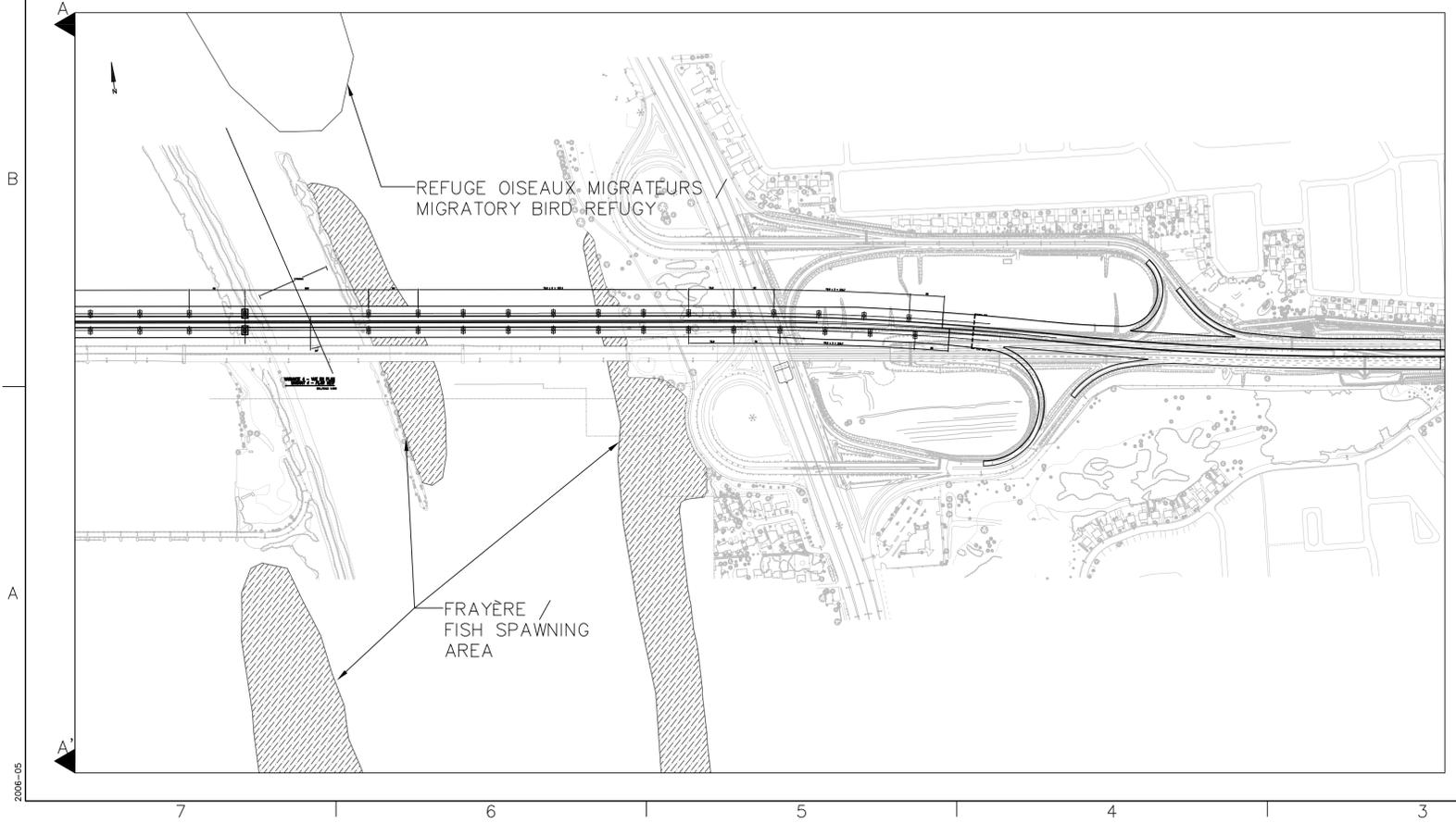
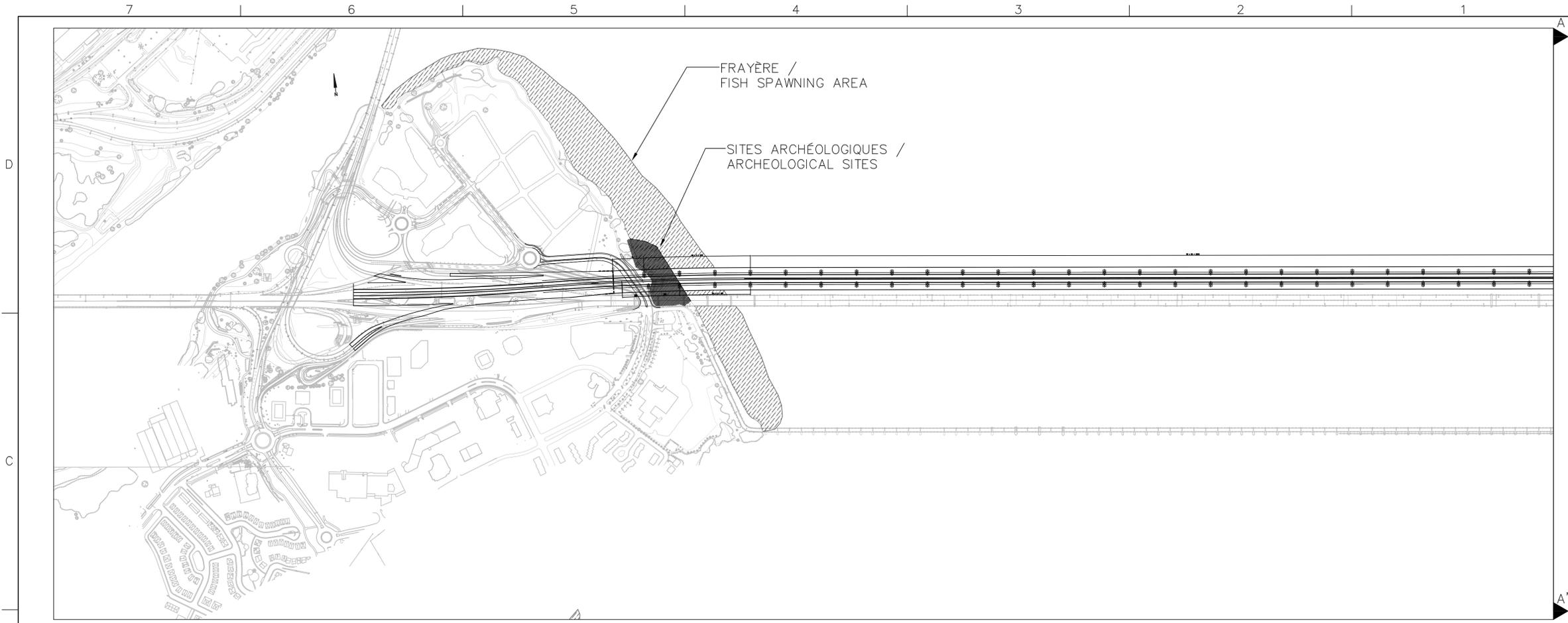
ENVIRONNEMENT
MESURES DE COMPENSATION SOLUTION TUNNEL

PRE-FEASIBILITY STUDY CONCERNING THE REPLACEMENT OF THE EXISTING CHAMPLAIN BRIDGE (2009)

ENVIRONNEMENT
MEASURES OF COMPENSATION TUNNEL ALTERNATIVE

Échelle	1:5000	Date	2010-11-22
Dessiné / Drawn	J.R.G.	Vérifié / Checked	P.B.
Simple / Designed	J.R.G.	Approuvé / Approved	M.D.
No. Contract	61100		
No. Dessin / Draw No.	61100-07-01	Rev.	0

61100-07-02



MESURES DE COMPENSATION PERTES PERMANENTES DE L'HABITAT DU POISSON NOMBRE DE PILES = 70, DONT 2 SUR LA DIGUE ET 1 PARTIELLEMENT SUR L'ILOT SUPERFICIE = 1 370 m ² PERTES TEMPORAIRES DE L'HABITAT DU POISSON SUPERFICIE = 12 525 m ²	
MEASURES OF COMPENSATION PERMANENT LOSS OF FISH HABITAT NUMBER OF PIERS = 70, WITH 2 ON THE DIKE AND 1 PARTILY ON THE ISLET AREA = 1 370 m ² TEMPORARY LOSS OF FISH HABITAT AREA = 12 525 m ²	



Consultant:
CONSORTIUM BCDE
 BPR CIMA DESSAU egis

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en millimètres et les niveaux en mètres
 Unless otherwise indicated, all dimensions are in millimetres, levels are in metres.
 ÉCHELLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
 REFERENCE SCALE IN MILLIMETRES
 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



ÉTUDE DE PRÉFAISIBILITÉ PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DE L'ACTUEL PONT CHAMPLAIN (2009)

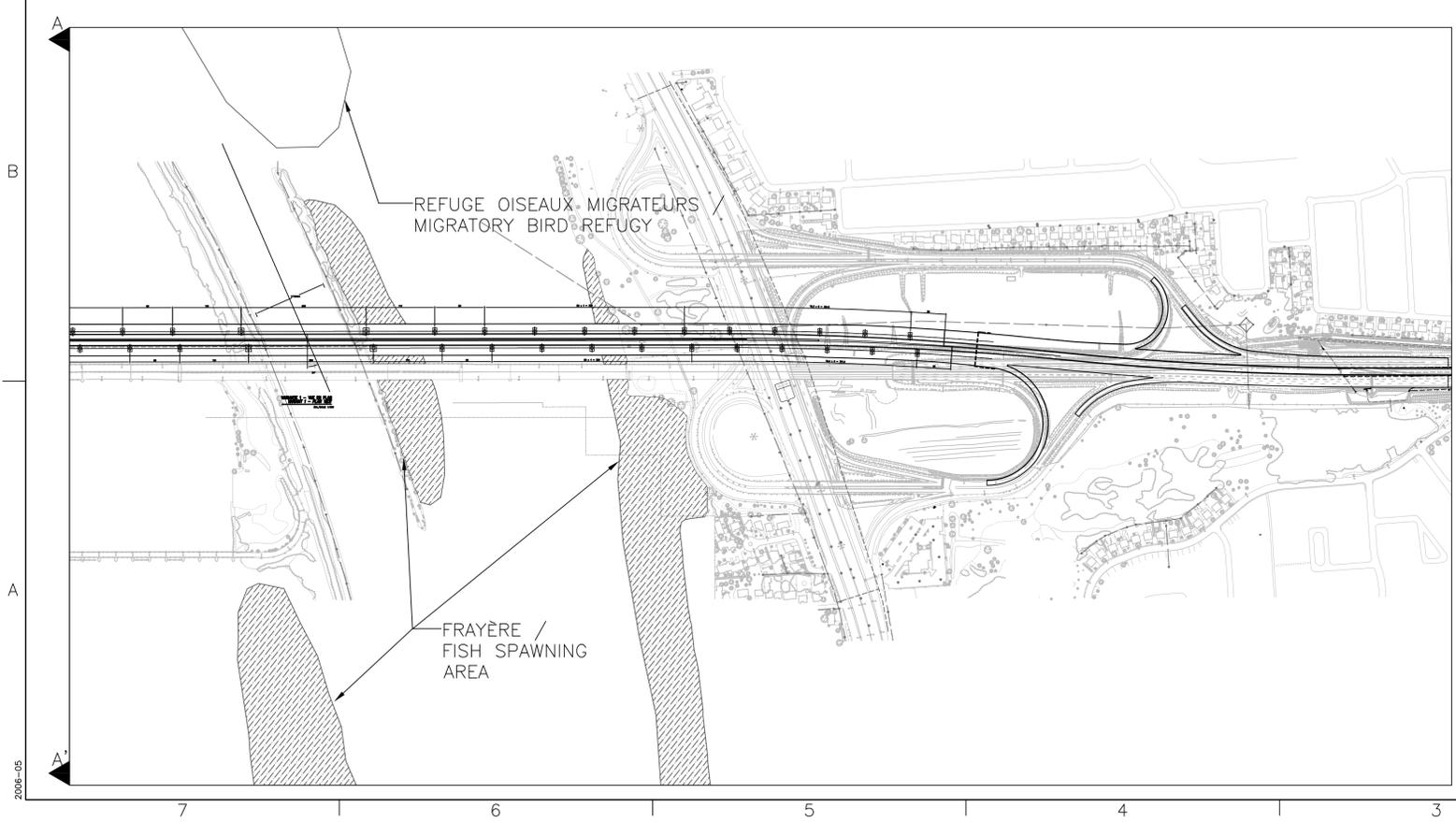
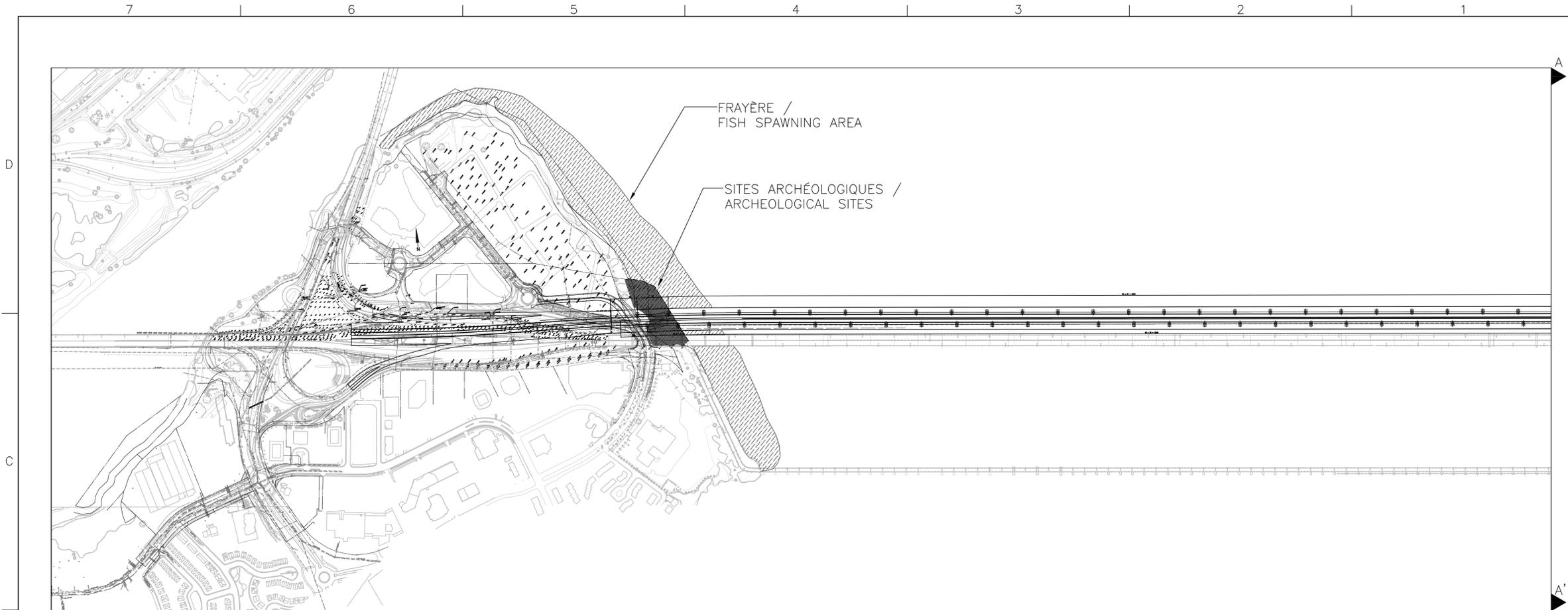
ENVIRONNEMENT
 MESURES COMPENSATOIRES - SOLUTION PONT PILES ALIGNÉES

PRE-FEASIBILITY STUDY CONCERNING THE REPLACEMENT OF THE EXISTING CHAMPLAIN BRIDGE (2009)

ENVIRONMENT
 MEASURES OF COMPENSATION - BRIDGE ALTERNATIVE ALIGNED PIERS

Échelle / Scale	1:5000	Date / Date	2010-11-22
Dessiné / Drawn	J.R.G.	Vérifié / Checked	P.B.
Conçu / Designed	J.R.G.	Approuvé / Approved	M.D.
No. Contrat / Contract No.	61100		
No. Dessin / Draw. No.	61100-07-02	Rev.	0

61100-07-03



MESURES DE COMPENSATION
 PERTES PERMANENTES DE L'HABITAT DU POISSON
 NOMBRE DE PILES = 68, DONT 2 SUR LA DIGUE
 SUPERFICIE = 1 330 m²
 PERTES TEMPORAIRES DE L'HABITAT DU POISSON
 SUPERFICIE = 12 200 m²

MEASURES OF COMPENSATION
 PERMANENT LOSS OF FISH HABITAT
 NUMBER OF PIERS = 68, WITH 2 ON THE DIKE
 AREA = 1 330 m²
 TEMPORARY LOSS OF FISH HABITAT
 AREA = 12 200 m²



Consultant:
CONSORTIUM BCDE
 CIMA DESSAU egis

Sauf indication contraire, les dimensions sont exprimées en millimètres et les niveaux en mètres
 Unless otherwise indicated, all dimensions are in millimetres, levels are in metres.
 ÉCHELLE DE RÉFÉRENCE EN MILLIMÈTRES
 REFERENCE SCALE IN MILLIMETRES
 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100



ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ PORTANT SUR LE REMPLACEMENT DE L'ACTUEL PONT CHAMPLAIN (2009)

ENVIRONNEMENT
 MESURES COMPENSATOIRES - SOLUTION PONT PILES DÉCALÉES

PRE-FEASIBILITY STUDY CONCERNING THE REPLACEMENT OF THE EXISTING CHAMPLAIN BRIDGE (2009)
 ENVIRONMENT
 MEASURES OF COMPENSATION - BRIDGE ALTERNATIVE STAGGERED PIERS

Echelle	1:5000	Date	2010-11-22
Dessiné / Drawn	J.R.G.	Vérifié / Checked	P.B.
Conçu / Designed	J.R.G.	Approuvé / Approved	M.D.
No. Contrat / Contract No.	61100		
No. Dessin / Draw. No.	61100-07-03		Rev. / 0

File I. D. No. 61100-07-03.DWG

ANNEXE 3 :

Tableaux des impacts environnementaux par activités de déconstruction et les protections envisagées



Travaux	IMPACT - PROTECTION				
	EAU		AIR		DÉCHET
	Eau contaminée	Fond perturbé	Poussière	Bruit	
Démantèlement des équipements					
Enlèvement des glissières, clôtures, lampadaires, panneaux etc.	S/O	S/O	S/O	S/O	Réutilisation
Enlèvement des conduites électriques, utilités publiques, etc.	S/O	S/O	S/O	S/O	Gestion des déchets dangereux
Enlèvement du tablier orthotropique et de l'asphalte	Barge sous le pont	Barge ancrée après les piles	S/O	Toile acoustique	Réutilisation adaptée
Démantèlement des éléments en béton (tablier, chevêtres)					
Sciage des éléments en béton (tablier, chevêtres)	Barge sous le pont, système de filtration et récupération d'eau	Barge ancrée après les piles	Eau de sciage	S/O	Barge sous le pont, récupération de débris
Descente des blocs sur les barges	S/O	Barge ancrée après les piles	S/O	S/O	S/O
Transport par barges	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Sciage de béton sur la berge	Système de filtration, recyclage d'eau	S/O	Eau de sciage	S/O	S/O
Transport routier à 30 km	S/O	S/O	Abat poussière	S/O	S/O
Recyclage de béton	S/O	S/O	S/O	S/O	Réutilisation adaptée
Démantèlement des travées centrale et en porte-à-faux					
Installation du système de levage de type Mammoet	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Détachement de la travée et la descente sur les barges	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Transport par barges	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Stabilisation du système de barges (ancres, pieux)	S/O	Barge ancrée après la berge	S/O	S/O	S/O
Sciage d'acier sur la barge	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Transport routier à 30 km	S/O	S/O	Abat poussière	S/O	S/O
Recyclage d'acier	S/O	S/O	S/O	S/O	Peinture au plomb - Gestion des déchets dangereux
Démantèlement des travées d'ancrage et d'approches					
Installation des structures de support dans l'eau	S/O	Travaux 1 août - 20 décembre	S/O	S/O	S/O
Détachement de la travée et la descente sur les barges	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Transport par barges	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Stabilisation du système de barges (ancres, pieux)	S/O	Barge ancrée après la berge	S/O	S/O	S/O
Sciage d'acier sur la barge	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Transport par barges	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Transport routier à 30 km	S/O	S/O	Abat poussière	S/O	S/O
Recyclage d'acier	S/O	S/O	S/O	S/O	Peinture au plomb - Gestion des déchets dangereux

Sciage des piles en béton					
Sciage de béton	Système d'aspiration et de filtration d'eau	Barge ancrée après les fondations de piles	Eau de sciage	S/O	Système d'aspiration et de filtration, récupération de débris
Sciage de béton sous-marin	Travaux : 1 août - 20 décembre Enceinte de confinement et système d'aspiration et filtration	Travaux : 1 août - 20 décembre Barge ancrée après les fondations de piles	S/O	S/O	Travaux : 1 août - 20 décembre Enceinte de confinement et système d'aspiration et filtration
Descente des blocs sur les barges	S/O	Barge ancrée après les fondations de piles	S/O	S/O	S/O
Transport par barges	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Sciage de béton sur la berge	Système de filtration, recyclage d'eau	S/O	Eau de sciage	S/O	S/O
Transport routier à 30 km	S/O	S/O	Abat poussière	S/O	S/O
Recyclage de béton	S/O	S/O	S/O	S/O	Réutilisation adaptée

